



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
Bureau Central du Recensement



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET  
DE L'HABITAT DU BURUNDI 2008

VOLUME 3 : ANALYSE

TOME 6

**ETAT ET STRUCTURES DE LA POPULATION**



# TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations.....	3
<b>RESUME .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>6</b>
Objectifs du recensement de 2008 .....	6
Objectifs et intérêts du rapport sur l'état et les structures de la population .....	7
<i>Objectif</i> .....	7
<b>CHAPITRE .1. CONTEXTE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>1.0. Introduction.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Contexte .....</b>	<b>9</b>
1.1.1. <i>Contexte géographique</i> .....	10
1.1.2. <i>Contexte historique</i> .....	11
1.1.3. <i>Contexte démographique</i> .....	12
1.1.4. <i>Organisation administrative du pays et cadre institutionnel du RGPH 2008</i> .....	13
<b>1.2. Aspects méthodologiques.....</b>	<b>14</b>
1.2.1. <i>Définition de quelques concepts de base et indicateurs</i> .....	14
1.2.2. <i>Synthèse des conclusions sur l'analyse de la qualité des données</i> .....	16
<b>CHAPITRE 2. VOLUME GLOBAL ET DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION .....</b>	<b>17</b>
<b>2.0. Introduction.....</b>	<b>17</b>
<b>2.1. Volume global de la population.....</b>	<b>17</b>
2.1.1. <i>Sexe et statut de résidence</i> .....	17
2.1.2. <i>Population recensée et milieu de résidence</i> .....	18
2.1.3. <i>Population recensée dans les provinces</i> .....	18
2.1.4. <i>Evolution de la population</i> .....	19
2.2.0. <i>Introduction</i> .....	21
2.2.1. <i>Volume global</i> .....	22
2.2.2. <i>Volume des ménages par province</i> .....	22
2.2.3. <i>Nombre moyen de personnes par ménage</i> .....	23
<b>2.3. Distribution spatiale de la population .....</b>	<b>25</b>
2.3.0. <i>Introduction</i> .....	25
2.3.1 <i>Population des provinces</i> .....	25
2.3. 2. <i>Densités de la population</i> .....	28
a) <i>Situation dans l'ensemble du pays</i> .....	28
<b>2.4. Urbanisation .....</b>	<b>31</b>
2.4.0. <i>Introduction</i> .....	31
2.4.1. <i>Population urbaine</i> .....	31
2.4.2. <i>Niveau d'urbanisation par province</i> .....	32

Les données des tableaux en annexe montrent que l'urbanisation dans les provinces présente des situations contrastées où 2 catégories de provinces se dégagent.....	32
2.4.3. : Evolution de la population urbaine entre 1990 à 2008.....	33
2.4.4. Villes de plus de 10 000 habitants.....	34
<b>Conclusion .....</b>	<b>34</b>
<b>CHAPITRE 3 : STRUCTURE DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE .....</b>	<b>36</b>
<b>3.0. Introduction.....</b>	<b>36</b>
<b>3.1. Structure par sexe de la population.....</b>	<b>36</b>
3.1.0. Introduction.....	36
3.1.1. Répartition de la population par sexe dans les provinces .....	37
<b>3.2 Structure par sexe et par âge de la population.....</b>	<b>38</b>
3.2.0. Introduction.....	38
3.2.1. Structure par grand groupe d'âges .....	38
3.2.2. Structure par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe .....	42
3.2.3. Structure des populations des Provinces.....	47
3.2.3. Ages moyens et âges médians de la population.....	48
3.2.4. Dividende démographique et Structure par âges spécifiques .....	49
3.2.5. Structure par groupes d'âges spécifiques .....	51
CONCLUSION.....	53
<b>CHAPITRE 4. CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....</b>	<b>54</b>
<b>4.0. Introduction.....</b>	<b>54</b>
<b>4.1. Nationalité.....</b>	<b>54</b>
<b>4.2. Religion .....</b>	<b>56</b>
<b>4.3. Alphabétisation et Instruction.....</b>	<b>57</b>
4.3.1. Alphabétisation.....	57
4.3.2. Niveau d'Instruction.....	58
<b>4.4. Etat matrimonial .....</b>	<b>60</b>
<b>4.5. Activité économique.....</b>	<b>61</b>
<b>4.6. Handicap.....</b>	<b>62</b>
<b>4.7. Enregistrement des enfants à l'état civil .....</b>	<b>63</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>65</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>66</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>69</b>

## Liste des abréviations

BCR :	Bureau Central du Recensement
EPC :	Enquête post-censitaire
IFORD :	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
ISTEEBU :	Institut de la Statistique et des Etudes Economiques du Burundi
ND :	Non déclarés
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la santé
RA :	Résidant absent
RDC :	République Démocratique du Congo
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitat
RM :	Rapport de masculinité
RP :	Résidant présent
UE :	Union Européenne
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## RESUME

Au terme du recensement général de la population et de l'habitat d'août 2008, la population totale du Burundi s'élevait à 8 053 574 habitants dont 3 964 906 hommes (49,2 %) et 4 088 668 femmes (50,8%). Cette population réside essentiellement en milieu rural (89,9% contre seulement 10,1 % dans les centres urbains). De plus, elle vit principalement dans les ménages ordinaires (1 695 831 ménages ordinaires contre 8 915 ménages collectifs). Le nombre moyen de personnes par ménage ordinaire est évalué à 4,7 pour l'ensemble du pays et la moyenne provinciale varie entre 4,3 et 5,1.

La population est inégalement répartie sur le territoire, aussi bien entre les provinces qu'entre les communes à l'intérieur de chaque province. Les 4 provinces les plus peuplées rassemblent le tiers de la population totale et sont par ordre d'importance : Gitega (725 223), Ngozi (660 717), Kirundo (628 256) et Muyinga (632 409). Cankuzo est la province la moins peuplée avec seulement 221 391 habitants.

La densité globale de la population par rapport à la superficie des terres émergées (sans les lacs) est de 310 habitants au km<sup>2</sup>. Le niveau élevé de cet indicateur fait du Burundi un des pays africains les plus densément peuplés. Cette densité globale masque toutefois d'importantes disparités de peuplement entre les provinces. Ainsi, la densité la plus faible est enregistrée à Cankuzo (116 habitants au km<sup>2</sup>) et la plus élevée est observée à Kayanza (475 habitants au km<sup>2</sup>). Plus de la moitié des provinces ont des densités supérieures à 300 hab/km<sup>2</sup>. L'une des conséquences de ces fortes densités est l'insuffisance des terres pour l'agriculture, les pâturages et l'habitat, et les conflits sociaux qui en résultent.

De 1979 à 2008, le taux d'accroissement annuel moyen de la population totale est resté presque constant, passant de 2,5 % en 1979 et 1990 à 2,4 % entre 1990 et 2008. Cette tendance générale masque cependant d'importantes disparités provinciales. L'accroissement a en effet connu un fort ralentissement dans trois provinces : Makamba (5,8 % à 3,7 %), Cibitoke (4 % à 2,8 %) et Bubanza (3,4 % à 2,3 %) pour des raisons liées à la crise ou à la révision du découpage du territoire. En revanche on observe une augmentation sensible (3,1 % à 4,2 %) à Bujumbura Mairie.

Le niveau d'urbanisation du Burundi est encore très faible. Seulement un Burundais sur dix vit en milieu urbain et 3 citadins sur 5 dénombrés dans les centres urbains résident à Bujumbura Mairie. Entre 1990 et 2008, la population urbaine a connu un accroissement annuel moyen de l'ordre de 5 % au niveau national avec d'importantes disparités selon la province, certaines ayant augmenté à un rythme moyen de plus de 10 % l'an.

La structure par âge de la population montre que la population du Burundi est extrêmement jeune, avec près de 45 % des individus âgés de moins de 15 ans et 56% de moins de 20 ans. Les personnes d'âge avancé (60 ans +) ne forment que 4 % des Burundais. Cette jeunesse de la population entraîne une forte pression sur les infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que sur le marché de l'emploi.

La « *dividende démographique* » qui est le rapport « *nombre de personnes adultes en âge de travailler* » pour un « *enfant* » a connu une relative hausse entre 1990 et 2008, ce qui pourrait constituer pour le Burundi une tendance au recul du niveau de prise en charge des enfants.

La structure de la population par nationalité révèle une très faible présence des étrangers au Burundi. En effet 99,1% de la population recensée est de nationalité burundaise. La population étrangère provient essentiellement de deux pays limitrophes, la RDC (58,7%) et le Rwanda (22,5%).

La structure par religion montre la prédominance de la religion catholique au Burundi, avec un peu plus de 6 habitants sur 10. Les protestants viennent en deuxième position avec 21,4%. La religion musulmane est pratiquée par une faible proportion de la population, soit 2,5 % des habitants.

L'analphabétisme est élevé : plus de la moitié des personnes âgées de dix ans et plus (56,8%) ne sait ni lire ni écrire dans aucune langue. Cette proportion est nettement plus élevée pour les femmes (61,6%) que pour les hommes (51,9%), en milieu rural (60%) qu'en milieu urbain (30,3%). La moitié de la population de 3 ans et plus (50,3%) n'est pas instruite. La population instruite est majoritairement de niveau primaire et représente 39,1% de la population de 3 ans et plus. Quel que soit le cycle d'enseignement considéré, les femmes et les personnes vivant en milieu rural sont moins instruites.

Les personnes de 10 ans et plus se déclarant mariées représentent 46,7% de la population. Les célibataires sont plus nombreux en milieu urbain (48,4%) qu'en milieu rural (40,1%). De plus, quel que soit le milieu, la proportion de célibataires du sexe masculin (43,1%) est toujours supérieure à celle des femmes de même statut (38,9%). Au contraire, le veuvage touche plus les femmes (7,6%) que les hommes (2,0%).

La population active constitue 59,2 % des personnes de 10 ans et plus. Au sein de cette population les chômeurs et ceux qui sont à la recherche du premier emploi ne représentent que 1,6 %. Estimée à 40,8% de la population totale, la population inactive est essentiellement composée des élèves et étudiants (68,5%).

L'analyse des données sur le handicap majeur révèle que ce problème affecte moins de 5% de la population. L'handicap lié à la vision est le principal type de handicap observé.

Enfin, les données du recensement révèlent qu'une proportion d'enfants relativement importante n'est pas enregistrée. En effet, seulement 7 enfants âgés de moins de 28 ans sur 10 sont enregistrés à l'état civil.

## INTRODUCTION GENERALE

Le Burundi vient de réaliser son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, après ceux de 1979 et de 1990. Cette opération d'envergure nationale a été instituée par le décret du Président de la République n°100/222 du 17 août 2006. La mise en œuvre des activités de ce recensement a été assurée par le Bureau Central de Recensement créé par ordonnance n°530/699 du 06/07/2007 du Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal.

Plusieurs raisons justifient l'organisation du troisième recensement ; parmi celles-ci on peut mentionner :

- les besoins urgents en statistiques de base sur la population nécessaires pour la reconstruction nationale et la relance du développement après une longue crise sociopolitique marquée par un conflit armé particulièrement meurtrier ;
- la nécessité de disposer d'indicateurs fiables et à jours pour le suivi et l'évaluation des stratégies sectorielles de développement et des OMD, notamment dans les secteurs sociaux et économiques qui ont le plus subi les effets de la crise ;
- la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles nationales en matière de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques sociodémographiques ;
- la nécessité de satisfaire les exigences internationales dans les domaines de la statistique et de la démographie ;
- le besoin d'enrichir et d'actualiser les sources de données existantes après une longue période intercensitaire en particulier les indicateurs sur la structure et la dynamique de la population et enfin ;
- l'urgence d'actualiser le fichier électoral en vue des élections générales prévues en 2010 ;
- la nécessité d'actualiser la base de sondage pour les enquêtes statistiques.

### Objectifs du recensement de 2008

L'objectif général visé par le troisième recensement du Burundi est de contribuer à améliorer la connaissance de la situation démographique du pays et de sa dynamique afin de faciliter la prise en compte des variables démographiques dans les programmes et stratégies de développement. En outre, ce recensement devait permettre le renforcement des capacités nationales pour la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques sociodémographiques.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- ✓ déterminer l'effectif de la population totale du pays, sa structure par sexe et par âge et selon certaines caractéristiques socioéconomiques et culturelles, sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ;
- ✓ déterminer les niveaux, structures et tendances de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la migration ;
- ✓ fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes de population vulnérables telles que les personnes sinistrées, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les enfants, les personnes âgées, les femmes chefs de ménages ;
- ✓ évaluer l'évolution récente et future de la population du Burundi ;
- ✓ déterminer les caractéristiques des ménages, de l'habitat et du cadre de vie des ménages ;
- ✓ constituer une base de données sociodémographiques et cartographiques ;
- ✓ actualiser le fichier des localités et la base de sondage ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles et techniques du Département de la population, du BCR et de l'ISTEEBU.

Un des effets importants attendus de ce recensement est la promotion de l'utilisation des résultats des données sociodémographiques au niveau central et au niveau déconcentré pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes et stratégie de développement, y compris l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté.

## **Objectifs et intérêts du rapport sur l'état et les structures de la population**

### ***Objectif***

L'analyse de l'état et des structures de la population vise à :

- ✓ décrire le niveau global de peuplement du pays, en présentant les effectifs globaux et les effectifs de catégories spécifiques de la population résidante ;
- ✓ mettre en évidence les disparités géographiques de peuplement, en déterminant le poids démographique respectif des différentes entités administratives ;
- ✓ déterminer le niveau de l'urbanisation et dégager ses disparités provinciales ;
- ✓ décrire la composition de la population selon l'âge et le sexe, et d'autres caractéristiques individuelles ;
- ✓ apprécier l'évolution de la population de 1979 à 2008.

### ***Intérêt de l'analyse du thème***

De manière générale, les indicateurs fournis par ce rapport sont utiles pour la mise en œuvre du vaste programme de reconstruction nationale et de lutte contre la pauvreté. Ces indicateurs qui du reste rendent compte de la situation démographique du pays à la date du recensement. De façon spécifique, les indicateurs produits dans ce rapport constituent un précieux outil pour l'élaboration et le suivi-évaluation du Cadre Stratégique de croissance économique et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et ainsi pour l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD. On peut toutefois relever trois types d'utilisations importantes.

#### **a) Utilité scientifique et statistique**

Les effectifs de population et des ménages servent avant tout de dénominateur pour le calcul de toutes sortes d'indicateurs et d'indices selon les besoins des utilisateurs. Ils présentent l'avantage d'être fournis à l'échelle géographique le plus fin, c'est-à-dire jusqu'au niveau de la colline. Ceci favorise la constitution de la base de sondage pour les enquêtes démographiques et statistiques.

#### **b) Intérêt économique**

De plus, les effectifs de catégories spécifiques de la population fournissent les dénominateurs nécessaires pour le calcul de divers indicateurs sectoriels qui renseignent sur les défis économiques et sociaux du pays. Ces indicateurs constituent des outils d'aide à la prise de décision en matière de planification du développement.

La structure de la population par âge renseigne sur le potentiel de main d'œuvre ainsi que sur le potentiel de reproduction biologique. Ce faisant, elle mais aussi sur l'ampleur des besoins spécifiques des différentes catégories de population (enfants en bas âge, jeunes, personnes adultes, personnes âgées, etc.).

### **c) Intérêt politico-administratif**

La connaissance des effectifs de population à différentes échelles géographiques intéresse l'Administration territoriale puisqu'elle constitue la base à une révision éventuelle du découpage administratif du territoire, mais aussi et surtout pour l'organisation des élections. De ce fait, la connaissance de l'effectif, de la composition et de la répartition spatiale de la population constitue un des jalons de la bonne gouvernance.

Les données sur la répartition spatiale de la population sont utiles pour l'aménagement du territoire et pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de développement local.

De plus, les données sur la structure par âge sont très utiles pour l'établissement ou la révision des listes électorales.

Le rapport d'analyse du thème « *Etat et structure de la population* » est articulé en 4 chapitres. Le premier s'intitule « Contexte, justification et approches méthodologiques ». Il décrit succinctement l'environnement géographique, historique et démographique au sein desquels vit la population burundaise. Le second chapitre porte sur le volume global et la répartition spatiale de la population. Il décrit le niveau global de peuplement du pays en présentant les effectifs globaux et les effectifs spécifiques de la population résidente, la population présente et l'évolution des effectifs durant les 2 périodes intercensitaires. Il met en évidence les disparités géographiques de peuplement en déterminant le poids démographique des différentes unités administratives, assortie de densités et le niveau d'urbanisation.

Quant au troisième chapitre, il porte sur la structure par sexe et par âge de la population et décrit la composition selon ces deux variables démographiques de base, tout en mettant en exergue le poids de certains groupes d'âges spécifiques et leurs impacts sur les actions de développement.

Enfin le quatrième chapitre traite les autres caractéristiques sociales et économiques de la population telles que la nationalité, la religion, l'alphabétisation et l'instruction, l'état matrimonial, l'activité économique, le handicap et l'enregistrement des enfants à l'état civil. Ces dernières caractéristiques ne seront pas étudiées en détail dans ce rapport parce qu'elles font objet d'analyse approfondie dans d'autres thèmes spécifiques.

## CHAPITRE .1. CONTEXTE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

### 1.0. Introduction

Par définition, le RGPH est l'ensemble des opérations consistant à collecter, analyser, publier et diffuser les données démographiques, économiques et sociales se rapportant à un moment donné à tous les habitants d'un pays. Etant donné que le dernier recensement général de la population et de l'habitat remontait à 1990, le pays ressentait un besoin croissant en matière d'informations sociodémographiques, ce qui a constitué une des nombreuses motivations de l'organisation du 3<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat, dont les phases sont les suivantes :

- ✓ La cartographie censitaire qui est indispensable pour la réussite d'un recensement, est la phase qui consiste à découper le territoire national en unités géographiques opérationnelles appelées zones de dénombrement (ZD), chacune d'elles faisant l'objet de l'espace de travail d'un agent recenseur.
- ✓ La préparation des documents techniques (questionnaires, manuels) utilisés lors de la collecte sur terrain.
- ✓ Le recensement pilote réalisé une année plutôt, a porté sur un échantillon de 75 ZD dans l'optique de tester les aspects méthodologiques et administratifs du recensement et finaliser conséquemment les outils de collecte.
- ✓ La formation du personnel de terrain à tous les niveaux (Coordonnateurs, superviseurs, contrôleurs, chefs de districts et agents recenseurs).
- ✓ Le dénombrement général de la population et de l'habitat sur toute l'étendue du territoire national ;
- ✓ L'enquête post-censitaire de couverture effectuée sur 162 zones d'enquêtes
- ✓ Appariement des questionnaires EPC et ceux du recensement général de la population et de l'habitat ;
- ✓ Traitement informatique des données (codification des questionnaires, saisie des données, apurement du fichier et production des tableaux statistiques) ;
- ✓ L'analyse thématique des données du recensement.

Le dénombrement s'est déroulé du 15 au 30 août 2008 comme prévu. Cependant un délai d'une journée ou deux supplémentaires a été accordés aux agents retardataires. Le choix du mois d'août a été dicté par les deux recensements précédents. De plus, cette période de saison sèche a facilité l'accessibilité de toutes les zones de dénombrement. Notons également que c'était une période de vacances qui a permis d'utiliser les enseignants et les étudiants qui ont constitué la majorité du personnel de terrain.

### 1.1. Contexte

Plusieurs facteurs influencent l'état et la structure de la population. Dans le cas du Burundi, on peut retenir entre autres : le climat, le relief, la qualité des sols, l'histoire du pays, les politiques et les programmes en rapport avec le découpage administratif du territoire, l'urbanisation, la situation économique et la dimension sociale. C'est ainsi que certaines zones sont plus favorables au peuplement que d'autres. Après avoir présenté le contexte, ce rapport décrira succinctement l'approche méthodologie adoptée.

### 1.1.1. Contexte géographique

La République du Burundi se situe entre 2°45' et 4°26' de latitude sud, et 28°50' et 30°53' de longitude est. Elle couvre une superficie de 27 834 km<sup>2</sup> dont environ 1 725 km<sup>2</sup> sont occupés par les eaux du lac Tanganyika et quelques petits lacs à l'intérieur du pays. Elle est limitée à l'est et au sud par la Tanzanie, à l'ouest par la RDC et au nord par le Rwanda. Sans accès à la mer, le Burundi est un pays enclavé, situé respectivement à environ 1 300 km et 2 000 km des océans Indien et Atlantique, avec ce que cela implique en termes de dépendance pour l'épanouissement et les relations de la population burundaise avec le monde extérieur.

La majeure partie du pays est comprise entre 1 500 et 2 000 mètres d'altitude. De l'Ouest à l'Est, on distingue 5 zones d'altitude qui correspondent également à des zones pluviométriques et thermiques très favorables au peuplement humain :

- ✓ A l'ouest, la zone la plus basse du pays qui longe le lac Tanganyika, a une altitude moyenne inférieure à 1000 m. Cette région de basse altitude était, avant l'aménagement de paysannats dans les années 1940, peu peuplée à cause des moustiques et de la mouche tsé-tsé qui étaient des vecteurs de transmission du paludisme et de la maladie du sommeil. En effet, vers les années 1950, la densité géographique de cette région avoisinait 39 habitants au Km<sup>2</sup> alors que Ngozi en enregistrait 147, Gitega enregistrait 137 et Muramvya 117 (1). L'aménagement a fait de cette région aux sols fertiles, une zone d'immigration pour désengorger les autres régions fortement peuplées.
- ✓ La zone basse est surmontée d'une bande de contreforts très accidentés, d'une altitude comprise entre 1 000 et 1 750 m, qui font la transition vers la région des hautes terres du pays, zone écologique située entre 1800 et 2000 m d'altitude, traversée par une dorsale communément appelée Crête Congo-Nil, avec une altitude moyenne de 2 300 m détenant les sommets les plus élevés du pays. Cette position altitudinale lui confère un atout majeur pour le bien-être de la population. En effet, cette région est relativement à l'abri des maladies mortelles : la glossine ne franchissant pas l'isohypse 1500, la maladie du sommeil y devient pratiquement inconnue, l'anophèle étant rare à partir de 1800 m d'altitude, le paludisme n'y constitue pas une endémie, la trypanosomiase étant absent, la région devient très favorable à l'activité agro-pastorale. Cependant, la haute altitude n'étant pas favorable à certaines cultures vivrières susceptibles de nourrir la population toute l'année comme le bananier et la patate douce, l'absence de ces tubercules essentiels pour l'alimentation est à l'origine de dures périodes de soudure qui occasionnent l'exode des éléments de la population en quête d'argent ou de nourriture et explique partiellement la migration vers la région basse de l'Imbo. De plus, cette région d'altitude est plus exposée à l'érosion, de par la forte pente des versants quelques fois abrupts, favorisée par des défrichements et des malfaçons culturales. Bien plus encore, l'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies au cours de l'année se traduisent par la médiocrité des récoltes.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : GAHAMA, J, *Une innovation agricole grandiose : l'exemple de l'aménagement de la plaine de la Rusizi* in Questions sur la paysannerie au Burundi, Actes de la Table Ronde sur « Sciences Sociales, Humaines et Développement rural », Université du Burundi, Mai 1985, page 102.. Note de bas de page automatique

- ✓ A l'Est de cette crête, se trouvent les plateaux centraux compris entre 1 500 et 1 800 m d'altitude, et qui du nord au sud s'étendent sur les 2/3 du territoire national. Dotée d'une relative salubrité, une pluviométrie assez moyenne favorable à l'agriculture et une bonne qualité des sols et des pâturages, cette région attirera les populations du Nord à immigrer et se densifiera assez rapidement.
- ✓ Enfin, les dépressions de l'est et du nord-est sont comprises entre 1 000 et 1 300 m.

Bref, le Burundi jouit d'un climat tropical tempéré par l'altitude, et la majeure partie de son territoire est arrosée pendant 8 à 9 mois chaque année par la pluie. La plupart des caractéristiques écolo-climatiques lui confèrent des atouts majeurs pour le bien-être des populations : la production agropastorale pour une alimentation riche et équilibrée et la salubrité du milieu.

### *1.1.2. Contexte historique*

L'histoire à travers l'exploitation des chroniques, retiendra que le Burundi a été l'objet de plusieurs mouvements de population suite à des mutations géopolitiques engendrés par des restructurations politiques consécutives aux guerres hégémoniques d'envergure entre le Burundi et les pays voisins entre le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle. A titre illustratif, il ya lieu de croire que le Burundi, dont sa frontière nord englobait une bonne partie du Sud du Rwanda, connaîtra plus tard la perte de sa province septentrionale, ce qui entraînera des mouvements sensibles de populations vers le Sud. Les informations recueillies dans les années 1930 font donc état de mouvements importants de personnes appartenant à des lignages entiers du Rwanda vers le Burundi, faisant suite à cette restructuration géographique et politique, les hauteurs et les plateaux du Centre-Ouest constituant un foyer d'attraction par leur relative salubrité, une pluviométrie assez abondante et une bonne qualité des sols et des pâturages.<sup>2</sup>

L'étude comparée des populations africaines a démontré que les perturbations les plus marquantes pour une population résident dans les déséquilibres forcées (traite des esclaves) et la diffusion de maladies stérilisantes ou abortives (maladies vénériennes). Or jusqu'à la veille de la colonisation, le Burundi n'a connu ni l'une ni l'autre. Toutefois, les populations inter-lacustres affrontèrent des ruptures climatiques et peut-être épidémiologiques.<sup>3</sup> L'histoire retiendra également l'impact des chocs épidémiologiques sur la croissance démographique du Burundi durant les premières années du contact colonial :

Outre la malaria et la maladie du sommeil qui seraient endémiques dans la région basse, la variole apparaîtra pour la première fois à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la rougeole vers 1906, la méningite cérébrospinale vers 1918, le typhus et la fièvre récurrente vers 1930, les oreillons vers 1933 et la coqueluche vers 1935.

L'histoire retiendra enfin l'impact des crises nutritionnelles sur l'évolution démographique du Burundi : outre quelques disettes rapportées par des récits et chroniques, la famine de 1905 et celle de 1943-1944 sont les plus citées pour avoir influé beaucoup sur l'évolution démographique du Burundi.

---

<sup>2</sup> Adrien NDIKURIYO, *Mobilité et migration dans le Burundi traditionnel*, in Actes de la table Ronde sur les « Sciences sociales, humaines et développement rural », Université du Burundi, mai 1985

<sup>3</sup> THIBON Christian, *Fécondité naturelle et fécondité contrôlée* in Actes de la table Ronde sur les « Sciences sociales, humaines et développement rural », Université du Burundi, mai 1985, page 240.

### 1.1.3. Contexte démographique

Le Burundi dispose de trois principales sources de données démographiques : les enquêtes par sondage, les recensements généraux de la population réalisés respectivement en 1979 et en 1990, et enfin l'état civil. Les premiers renseignements faisant état de la situation démographique du Burundi remontent aux années 1930. A l'époque, les statistiques, qui dans l'ensemble étaient déficientes et incomplètes, ne présentaient que le volume global de la population, lequel était publié chaque année dans les rapports annuels de l'administration coloniale. Pour des besoins fiscaux, l'essentiel des investigations de cette période ne s'intéressaient qu'aux hommes adultes et valides (18-55 ans). L'estimation du volume global de la population procédait alors d'une extrapolation à partir des résultats couplés des dénombrements des autorités administratives autochtones et des enquêtes sommaires effectuées par l'administration coloniale. Les premières enquêtes destinées à fournir des informations sur les éléments de structure et les paramètres du mouvement ne seront organisées qu'à partir de 1952. Le tableau qui suit présente l'estimation du volume de la population depuis 1930 jusqu'à la réalisation des enquêtes statistiques à caractère démographique.

**Tableau 0.1. Évolution de la population du Burundi depuis 1930**

Années	Population	Habitants au km <sup>2</sup>	Taux d'accroissement entre ces périodes (en %)
1930	1 235 689	47,6	-
1933	1 460 000	56,3	5,7
1935	1 524 000	58,7	2,2
1937	1 661 000	64,0	4,4
1940	1 897 686	73,2	4,5
1945	1 855 512	71,5	-0,1
1950	1 959 390	75,5	1,1
1955	1 987 876	76,6	0,3
1960	2 234 000	86,1	2,4
1965	3 210 000	123,7	7,5

*N.B. Les densités sont calculées sur base de la surface émergée, soit 25950 km<sup>2</sup>.*

*Sources: LAMBERT Y. La Recherche démographique au Burundi, INSEE-Coopération, Paris, 1971, Rapport d'administration belge du Ruanda -Urundi (pour la période coloniale);*

Outre les enquêtes coloniales, cinq enquêtes démographiques ont été réalisées depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1962. Il s'agit de l'enquête démographique de 1965, celle de 1970-71, l'enquête post-censitaire de 1979, l'enquête démographique et de santé de 1987 et l'Enquête Socio-démographique et de Santé de la Reproduction de 2002.

Le premier recensement général de la population a été organisé en 1979. Le deuxième portant sur la population et l'habitat qui venait d'être élevé au rang des grandes priorités du pays a été réalisé en 1990. Au demeurant, un système d'enregistrement des faits d'état civil a été mis en place en avril 1980, au lendemain de la promulgation du code des personnes et de la famille.

### 1.1.4. Organisation administrative du pays et cadre institutionnel du RGPH 2008

#### a) Organisation administrative au moment du recensement

D'après l'ordonnance ministérielle n° 530/1848 du 30 décembre 2005 portant modification du découpage administratif de la République du Burundi et la référence des travaux du recensement de 2008, le Burundi est subdivisé en 17 provinces, 129 communes, 2910 collines et quartiers. Le tableau qui suit présente la structuration de l'organisation administrative du Burundi.

**Tableau 0.2. Organisation administrative du Burundi**

	Nom de la Province	Nombre de Communes	Nombre de Collines/Quartiers
1	Bubanza	5	90
2	Bujumbura Rural	11	205
3	Bururi	9	199
4	Cankuzo	5	87
5	Cibitoke	6	130
6	Gitega	11	264
7	Karusi	7	144
8	Kayanza	9	261
9	Kirundo	7	193
10	Makamba	6	139
11	Muramvya	5	99
12	Muyinga	7	230
13	Mwaro	6	131
14	Ngozi	9	298
15	Rutana	6	163
16	Ruyigi	7	178
17	Bujumbura Mairie	13	99
	<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>2910</b>

Par souci de faciliter le dénombrement de la population, la colline ou le quartier a été retenu(e) comme base de découpage cartographique des unités opérationnelles appelées « zones de dénombrement ». De plus, ce découpage a tenu compte des limites des collines afin d'éviter qu'une zone de dénombrement soit à cheval sur plusieurs collines.

La cartographie s'est également appuyée sur le décret n° 100/111 du 31 juillet 2000 portant reclassification des centres urbains, au terme duquel, les localités urbaines du Burundi se classent de la manière suivante : la capitale, 4 villes principales, 15 villes secondaires et 49 centres à vocation urbaine.

#### b) Cadre institutionnel et juridique d'exécution du RGPH 2008

La complexité et la lourdeur du recensement ont nécessité l'adhésion de toute la population et la participation de plusieurs administrations dans un cadre institutionnel adéquat permettant d'assurer le bon déroulement de toutes les activités programmées.

La légalisation de l'opération du recensement par la plus haute autorité de l'Etat, le Président de la République, a été le premier élément de ce cadre qui a été déterminant pour son organisation administrative. Une ordonnance d'application du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique viendra compléter le dispositif juridique et légal du recensement.

Sur le plan strictement structurel, le cadre institutionnel de mise en œuvre du recensement comportait trois organes essentiels: *le Conseil d'Orientation du Recensement (COR), le Comité Technique du Recensement (CTR) et le Bureau central du recensement (BCR).*

Au niveau décentralisé, l'on a procédé à la mise en place des Conseils provinciaux et des Conseils communaux. Un texte du Ministre en charge du recensement a défini les attributions et le mode de fonctionnement de ces démembrements.

Composé de cadres spécialistes des questions de population et de développement provenant de divers secteurs de l'Administration, des entreprises privées, des ONG et associations de développement, le *Comité Technique du Recensement était l'organe consultatif du recensement.*

Le Conseil et le Comité Technique fonctionnés sur la base de réunions périodiques sanctionnées par des procès verbaux.

## **1.2. Aspects méthodologiques**

Les différentes variables du questionnaire rendant compte de l'état et de la structure de la population sont principalement le sexe, l'âge. Cependant, l'analyse différentielle de ces deux variables est effectuée selon la localisation des circonscriptions administratives (province, commune, colline/quartier, zone de dénombrement et milieu de résidence), la situation de résidence, la nationalité, la religion, l'état matrimonial, la situation dans l'activité économique, le handicap majeur et le niveau d'instruction.

### **1.2.1. Définition de quelques concepts de base et indicateurs**

Dans l'optique de faciliter la compréhension du rapport, il est indispensable de définir certains concepts, variables clés et indicateurs afférant à ce thème. De plus, lorsque c'est nécessaire, les limites conceptuelles et les difficultés de collecte et de saisie des données seront précisées. Le mode de calcul de certains indices synthétiques fait l'objet de l'annexe 1 de ce rapport d'analyse.

#### **▪ Ménage ordinaire:**

Le ménage ordinaire est défini comme un ensemble de personnes apparentées ou non, qui : reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », partagent leurs repas en commun et habitent le plus souvent sous le même toit ou dans le même enclos (urugo).

#### **▪ Ménage collectif :**

Le ménage collectif est constitué par un groupe de personnes, sans liens de parenté a priori, qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des raisons diverses : santé, études, travail, religion, voyage, perte de liberté etc.

Les ménages collectifs comprennent les catégories suivantes :

- Les militaires logés dans une caserne, un quartier ou un camp ;
- Les membres d'une communauté religieuse vivant dans un presbytère ou un couvent ;
- Les détenus ;
- Les jeunes garçons /filles qui habitent un home... ;
- Les enfants orphelins ou handicapés vivant dans un orphelinat ;
- Les étudiants logés dans les cités universitaires ;
- Les voyageurs en séjour dans un hôtel;
- Les malades hospitalisés ;

- Les travailleurs logés dans un baraquement d'un chantier temporaire.

- **Statut de résidence :**

Trois catégories de personnes se distinguent selon le statut de résidence sur la base de la nuit de référence définie ici comme celle du 15 au 16 août 2008 : les résidants présents (RP), les résidants absents (RA) et les visiteurs (VI).

Est considéré comme **résidant** toute personne qui vit habituellement dans le ménage, c'est-à-dire depuis au moins six mois, ou celle qui y séjourne depuis moins de 6 mois mais avec l'intention d'y rester pour plus de six mois. Les résidants sont classés en « **résidants présents** » s'ils ont passé la nuit du 15 au 16 août dans le ménage ; et en « **résidants absents** » si non.

Est **visiteur**, toute personne qui a passé la nuit du 15 au 16 août dans le ménage alors qu'elle n'y vit pas de façon habituelle et n'y a pas l'intention de rester pour plus de six mois.

- **Lieu de résidence :**

Le lieu de résidence est le lieu où une personne a été recensée comme résident présent ou résident absent. Il correspond à la commune de localisation du ménage recensé.

- **Population de fait et population de droit :**

La population de fait ou population présente est constituée de personnes ayant passé la nuit de référence dans leurs ménages habituels et les visiteurs (Résidants Présents + Visiteurs). La population de droit ou population résidante, quant à elle, renferme toutes les personnes habituellement installées à l'intérieur des limites du pays, qu'elles aient ou non passé la nuit de référence dans leurs ménages respectifs (Résidants Présents + Résidants Absents).

- **Population urbaine :**

Elle englobe toute la population vivant à l'intérieur des limites des circonscriptions administratives urbaines reconnues comme telles par l'administration locale et les services d'urbanisme.

- **Densité de la population physique et densité de la population physiologique :**

La densité qui exprime la concentration de la population sur une entité territoriale est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré. Ce nombre moyen est obtenu en rapportant l'effectif de la population à la superficie de cette entité. Elle est exprimée en habitants au kilomètre carré. Selon qu'il s'agisse de tout l'espace géographique du territoire considéré ou de l'espace réellement habitable, on parle respectivement de la densité physique et de la densité physiologique de la population.

- **Situation dans l'activité économique :**

Au cours des interviews dans les ménages ordinaires, il a été demandé à toute personne âgée d'au moins 10 ans, si elle avait travaillé au cours des derniers sept (7) jours précédant le recensement. Des réponses aux sous questions ont permis de classer cette population en fonction des modalités prévues : occupé, chômeur, recherche du premier emploi, personne au foyer, étudiant/élève, retraité, rentier, aucun travail.

- **Rapport de masculinité :**

Il se calcule en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes. Il exprime ainsi le nombre d'hommes correspondant à 100 femmes dans une population déterminée.

- **Ratio de dépendance :**

Le ratio de dépendance se mesure par le rapport entre la population d'âge inactif (moins de 15 ans et les personnes de 60 ans et plus) et la population des personnes d'âge actif (15-60 ans) de la population considérée. Si on multiplie ce ratio par 100, on obtient un "**taux**" de dépendance. Ce ratio sert à apprécier le poids de la dépendance de la population inactive par rapport à la population active.

- **Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire :**

Ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements lorsque l'on admet qu'il est constant sur la période considérée.

- **Proportion de la population urbaine :** Il est obtenu par le rapport de la population totale urbaine à la population totale du pays.
- **Proportions de populations par grands groupes d'âges et par sexe :** Les grands groupes d'âges retenus conformément à la législation burundaise sont : 0-14 ans ; 15-59ans ; 60 ans et plus. Cependant, pour des besoins de comparaison internationale, on utilisera les groupes d'âges suivants : 0-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus.
- **L'âge moyen de la population résidante.** C'est la moyenne d'âge de la population dénombrée lors du RGPH de 2008.
- **L'âge médian de la population résidante.** L'âge médian est l'âge qui divise la population totale en deux sous-populations d'effectifs égaux.

### **1.2.2.. Synthèse des conclusions sur l'analyse de la qualité des données**

Etant donné que quelles que soient les précautions prises lors de la préparation et de l'exécution du recensement, les erreurs sont inévitables, il est donc d'usage d'examiner la qualité des données collectées avant leur analyse. Les erreurs possibles dans un recensement ne sont que de 2 ordres : des erreurs d'observation et des erreurs de traitement des données appelées aussi « erreurs de mesure ».

Ces erreurs sont imputables aussi bien aux problèmes conceptuels qu'aux difficultés de terrain. Elles peuvent aussi être liées aux problèmes de traitement des données.

Selon les résultats de l'évaluation de la qualité des données issus d'un autre rapport d'analyse, on peut conclure que les données relatives à l'état et la structure de la population, sont globalement de bonne qualité et donc utilisables. En effet, l'évaluation quantitative réalisée à travers le calcul d'un certain nombre d'indices rassure de la bonne qualité car ces valeurs obtenues se situent dans les intervalles acceptables. L'indice de Whipple est légèrement supérieur à 1 (1,58), ce qui signifie que la préférence des âges ronds (se terminant par 0) et semi-ronds (se terminant par 5) est négligeable.

La valeur de l'indice de Myers mesurant la répulsion ou l'attraction pour chacun des chiffres compris entre zéro et neuf, se situe à : 22,4 pour les hommes, 26,6 pour les femmes et à 24,2 pour l'ensemble des deux sexes. Ces résultats montrent que la qualité de déclaration des âges est acceptable, puisque plus proches de 0 que de 180.

Par ailleurs, l'indice combiné des Nations Unies qui évalue la régularité de la structure par âge et par sexe vaut 39,4, ce qui témoigne d'une structure par âge et par sexe relativement correcte (il est inférieur à 40).

## CHAPITRE 2. VOLUME GLOBAL ET DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

### 2.0. Introduction

L'analyse du « *Volume global et de la répartition spatiale de la population* » a pour objectif de présenter les effectifs globaux de la population résidente ou de droit et de la population de fait par sexe, par milieu et unité administrative et d'apprécier l'évolution de la population résidente de 1979 à 2008 en passant par 1990. Néanmoins, il convient de préciser que l'analyse des données du troisième recensement général de la population et de l'habitat portera exclusivement sur la population de droit, laquelle est habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement.

Le volume global de la population est présenté selon le statut de résidence afin de ressortir la population de fait et celle de droit, selon les deux catégories de ménages (ordinaires et collectifs).

Cette analyse se base sur les indicateurs suivants : proportions, rapports, taux, effectifs, densités, etc. Des graphiques et des cartes construits à partir des données des tableaux statistiques sélectionnés permettent de rendre plus lisibles certains résultats. Enfin, la comparaison des résultats du troisième recensement à ceux des recensements de 1979 et 1990 met en exergue l'évolution du volume et de la structure de la population au cours de la période intercensitaire.

### 2.1. Volume global de la population

Comme c'est mentionné ci-haut, l'analyse du « *Volume global de la population* » consiste à présenter et à décrire les effectifs de la population de droit (résidente) et celle de fait (présente) par sexe d'une part, et selon le milieu de résidence d'autre part. En outre, ce paragraphe analysera également la répartition de la population recensée par province et son évolution par rapport au dernier recensement.

#### 2.1.1. Sexe et statut de résidence

Le tableau ci-après présente la répartition de la population totale recensée selon le statut de résidence et le sexe.

**Tableau 2.1 : Répartition de la population recensée par sexe selon le statut de résidence**

Sexe	Statut de résidence			Population de droit = RP + RA	Population de fait = RP + Vis
	Résident présent (RP)	Résident absent (RA)	Visiteur (Vis)		
Masculin	3 770 266	194 640	67 779	3 964 906	3 838 045
Féminin	3 977 924	110 744	61 759	4 088 668	4 039 683
Total	7 748 190	305 384	129 538	8 053 574	7 877 728

Le tableau ci-dessus indique qu'au moment du recensement d'Août 2008, l'effectif la population résidente totale du Burundi s'élevait à 8 053 574 habitants. Les femmes sont relativement un peu plus nombreuses (50,8 %) que les hommes (49,2%). Par ailleurs, l'effectif de la population totale de fait s'établissait à 7 877 728 habitant dont 48,7% de sexe masculin et 51,3 % de sexe féminin.

Par rapport à la situation de résidence, dans l'ensemble, la légère supériorité des individus de sexe féminin se confirme chez les résidents présents, alors qu'elle s'inverse chez les résidents absents et

les visiteurs. Cette situation pourrait s'expliquer par présence régulière des femmes dans les ménages, laquelle est soutenue par les règles coutumières de la société burundaise.

### **2.1.2. Population recensée et milieu de résidence**

Le tableau ci-après présente la répartition de la population totale recensée selon le milieu de résidence.

**Tableau 2.2 : Répartition de la population recensée par statut de résidence selon le milieu de résidence**

<b>Statut de résidence</b>	<b>Milieu Urbain</b>	<b>Milieu Rural</b>	<b>Total</b>
Résident présent	772 028	6 976 162	7 748 190
Résident absent	39 838	265 546	305 384
Visiteur	27 774	101 764	129 538
<b>Pop de droit = RP+RA</b>	<b>811 866</b>	<b>7 241 708</b>	<b>8 053 574</b>
Pop de fait = RP+Vis	799 802	7 077 926	7 877 728

Indépendamment du statut de résidence, les effectifs en milieu rural sont de loin supérieurs à ceux du milieu urbain, ce qui confirme le caractère rural de la population du Burundi.

### **2.1.3. Population recensée dans les provinces**

L'actuel découpage territorial du Burundi se réfère à l'ordonnance ministérielle n° 530/1848 du 30 décembre 2005 portant modification du découpage administratif de la République du Burundi qui subdivise le pays en 17 provinces. Rappelons qu'en 1982, dans le but de faciliter l'accès de la population aux différents centres communaux, le découpage administratif était passé de 8 à 15 provinces et les communes quant à elles étaient passées de soixante dix neuf (79) à cent quatorze (114). Un nouveau découpage est intervenu en 1998 à l'issue duquel le nombre de provinces est passé de 15 à 17 avec création de deux nouvelles provinces (Mwaro et Bujumbura Mairie).

**Tableau 2.4 : Répartition de la population recensée par province selon le statut de résidence**

Province	Statut de résidence				
	Résident présent	Résident absent	Visiteur	Population de droit (RP + RA)	Population de fait (RP + Vis)
Bubanza	326 164	11 859	6 850	338 023	333 014
Bujumbura Rural	533 620	22 313	7 158	555 933	540 778
Bururi	550 851	23 162	12 238	574 013	563 089
Cankuzo	221 228	7 645	3 627	228 873	224 855
Cibitoke	443 642	16 793	7 478	460 435	451 120
Gitega	683 801	41 422	9 331	725 223	693 132
Karusi	421 890	14 553	4 284	436 443	426 174
Kayanza	562 008	23 404	7 677	585 412	569 685
Kirundo	606 681	21 575	10 208	628 256	616 889
Makamba	414 517	16 382	8 751	430 899	423 268
Muramvya	283 273	9 316	4 262	292 589	287 535
Muyinga	612 996	19 413	9 031	632 409	622 027
Mwaro	260 094	13 049	4 096	273 143	264 190
Ngozi	642 564	18 153	8 024	660 717	650 588
Rutana	322 563	10 947	4 639	333 510	327 202
Ruyigi	389 463	11 067	4 669	400 530	394 132
Bujumbura Mairie	472 835	24 331	17 215	497 166	490 050
<b>Burundi</b>	<b>7 748 190</b>	<b>305 384</b>	<b>129 538</b>	<b>8 053 574</b>	<b>7 877 728</b>

Les effectifs de résidents absents et de visiteurs doivent normalement être approximatifs parce que celui qui est déclaré absent ici est enregistré comme visiteur ailleurs à moins que son séjour temporaire s'effectue en dehors du pays (ou de la province). Cependant, le rapprochement entre ces deux effectifs issus du recensement montre des écarts souvent très élevés.

Dans ces conditions, les provinces à mouvements migratoires potentiellement élevé sont les plus touchées par ces erreurs d'enregistrement. Les écarts les plus élevés sont enregistrés dans les provinces de Bujumbura Rural, Gitega, Karusi, Kayanza et Mwaro.

Le rapprochement entre les résidents absents et les visiteurs montrent que la Mairie de Bujumbura enregistre le plus faible écart, tandis que l'écart le plus élevé est observé dans la province de Gitega. Cet indicateur enregistre également des valeurs non négligeables dans les provinces de Karusi, Mwaro et Kayanza.

#### **2.1.4. Evolution de la population**

Les découpages successifs qu'a subi le territoire du Burundi font que la comparaison entre les trois recensements devient quelques fois difficile. Cependant, excepté la province de Muramvya, des regroupements des différentes communes permettent de reconstituer les effectifs des nouvelles entités créées après les recensements de 1979 et de 1990. En effet, la province de Muramvya a été éclatée

en deux en 1998 (loi n° 1/006 du 10 décembre 1998) d'où la création d'une nouvelle province (Mwaro)<sup>4</sup>.

Les données des trois recensements généraux déjà menés au Burundi (1979, 1990 et 2008) permettent de dégager l'évolution des effectifs de la population burundaise pendant cette période de 29 années aussi bien au niveau global, que selon le milieu et la province de résidence. .

#### a. Evolution de la population dans l'ensemble

La situation d'ensemble est reprise dans le tableau ci-après :

**Tableau 2.5 : Evolution de la population aux 3 recensements (1979, 1990 et 2008) par sexe**

Effectif	1979	1990	2008	Taux d'accroissement entre 1979 et 1990 (%)	Taux d'accroissement entre 1990 et 2008 (%)
<b>Burundi</b>	<b>4 028 420</b>	<b>5 292 793</b>	<b>8 053 574</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>
Masculin	1 946 145	2 574 126	3 964 906	2,6	2,4
Féminin	2 082 275	2 718 667	4 088 668	2,4	2,3

La population burundaise a doublé entre 1979 et 2008 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4%. Les périodes intercensitaires 1979-1990 et 1990-2008 présentent une évolution quasi-stable de la population. En effet, entre la première période (taux d'accroissement annuel moyen 2,5 %) de ces deux périodes et la seconde (taux d'accroissement annuel moyen 2,4 %) le rythme d'augmentation de la population est vraisemblablement resté le même.

Ce léger ralentissement de la croissance démographique du pays serait essentiellement la conséquence des effets de la crise sociopolitique déclenchée en 1993 et qui ont fait qu'il y ait plusieurs de victimes.

#### b. Evolution selon le milieu de résidence

Les données du tableau ci-après permettent d'apprécier le rythme de croissance de la population par le milieu de résidence.

**Tableau 2.6 : Répartition de la population résidante par milieu de résidence aux deux recensements de 1990 et 2008.**

Milieu de résidence	1990	2008	Taux d'accroissement entre 1990 et 2008 (%)
<b>Burundi</b>	<b>5 292 793</b>	<b>8 053 574</b>	<b>2,4</b>
Milieu urbain	333 044	811 866	5,1
Milieu rural.	4 959 749	7 241 708	2,1

*N.B. L'absence des données du recensement de 1979 est liée au fait que lors de ce recensement, la variable « milieu de résidence » n'a pas été appréhendée.*

<sup>4</sup> Jusqu'à cette date, les six communes composant la province actuelle de Mwaro appartenaient à la province de Muramvya.

Au cours de cette période 1990-2008, la croissance urbaine connaît un niveau assez remarquable avec un taux d'accroissement moyen de 5,1% alors que la population rurale connaît un taux de croissance (2,1 %) inférieur à celui enregistré au niveau national (2,4 %). L'effet de l'exode rural explique cette tendance

### c. Evolution de la population dans les Provinces

Bien que modeste pour certaines, le tableau ci-dessous révèle qu'entre les trois recensements, la plupart des provinces ont enregistré une baisse du taux moyen d'accroissement.

**Tableau 2.7 : Population résidante aux recensements de 1979, 1990 et 2008 et taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire par province.**

PROVINCE	1979	1990	2008	Taux d'accroissement moyen intercensitaire en %	
				1979-1990	1990-2008
BUBANZA	154093	222953	338 023	3,4	2,3
BUJUMBURA RURAL	292577	373491	555 933	2,2	2,2
BURURI	313016	385490	574 013	1,9	<b>2,2</b>
CANKUZO	107550	142797	228 873	2,6	2,7
CIBITOKÉ	179853	279843	460 435	4,1	2,8
GITEGA	471020	565174	725 223	1,7	1,4
KARUSI	210589	287905	436 443	2,9	2,3
KAYANZA	383085	443116	585 412	1,3	<b>1,6</b>
KIRUNDO	289181	401103	628 256	3,0	2,5
MAKAMBA	120897	223799	430 899	5,8	3,7
MURAMVYA	188694	231744	292 589	1,9	1,3
MUYINGA	257259	373382	632 409	3,4	3,0
MWARO	188548	209909	273 143	1,0	<b>1,5</b>
NGOZI	394351	482246	660 717	1,8	1,8
RUTANA	141357	195834	333 510	3,0	3,0
RUYIGI	167982	238567	400 530	3,2	2,9
BUJUMBURA MAIRIE	168368	235440	497 166	3,1	<b>4,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 028 420</b>	<b>5 292 793</b>	<b>8 053 574</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>

Parmi les provinces concernées par la baisse du taux d'accroissement annuel, cinq d'entre elles accusent une baisse plus importante. Il s'agit des provinces de : Bubanza (3,4 % à 2,5 %), Cibitoké (4,1 % à 2,8 %), Karusi (2,9 % à 2,3 %), Makamba (5,8 % à 3,7 %) et Kirondo (3 % à 2,5 %). En revanche, les provinces de : Bururi (1,9 % à 2,2 %), Kayanza (1,3 % à 1,6 %) et surtout à Bujumbura mairie (3,1 % à 4,2 %) ; on a plutôt connu une augmentation du taux moyen d'accroissement annuel. Le cas de Bujumbura mairie s'explique comme dans toute autre capitale, par l'exode rural.

## 2.2. Volume des ménages

### 2.2.0. Introduction

La connaissance du nombre, du type et de la taille des ménages est utile pour l'élaboration des politiques et des programmes de logement. Comme l'étude des caractéristiques des ménages fait l'objet d'un autre thème d'analyse, ce rapport se limite uniquement à la présentation des effectifs des ménages ordinaires ainsi que de leur taille moyenne tant au niveau national que par milieu de

résidence. La comparaison avec les résultats des recensements de 1979, 1990 et 2008 permet de dégager l'évolution des effectifs de ces ménages.

### 2.2.1. Volume global

Le ménage a constitué la plus petite unité statistique de dénombrement de la population. Ainsi, des critères objectifs ont été définis pour identifier toutes les personnes recensées dans 2 types de ménages, à savoir le ménage ordinaire et le ménage collectif.

**Tableau 2.8 : Répartition des ménages par catégorie selon le milieu de résidence**

Catégories de ménages	Milieu Urbain	Milieu Rural	Total
Ordinaires	156 903	1 528 650	1 685 553
Collectifs	4 016	4 899	8 915

Les données du tableau ci-dessus indiquent que la population recensée en 2008 est hébergée essentiellement dans des ménages ordinaires. La distribution des ménages selon les caractéristiques spatiales est présentée dans les paragraphes qui suivent.

### 2.2.2. Volume des ménages par province

**Tableau 2.9 : Répartition des ménages par province selon le type et le milieu de résidence**

Province	Type de ménage					
	Ménage ordinaire			Ménage collectif		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
BUBANZA	4 204	66 203	70 407	108	995	1 103
BUJUMBURA RURAL	4 431	103 003	107 434	253	898	1 151
BURURI	8 233	102 568	110 801	233	233	466
CANKUZO	669	45 744	46 413	37	141	178
CIBITOKÉ	4 777	90 305	95 082	57	360	417
GITEGA	8 297	144 752	153 049	480	309	789
KARUSI	2 053	89 921	91 974	55	104	159
KAYANZA	4 489	120 780	125 269	134	301	435
KIRUNDO	2 893	143 933	146 826	54	164	218
MAKAMBA	3 045	80 055	83 100	105	193	298
MURAMVYA	1 772	59 377	61 149	93	93	186
MUYINGA	2 129	138 214	140 343	98	288	386
MWARO	666	56 662	57 328	56	143	199
NGOZI	8 299	137 839	146 138	321	155	476
RUTANA	1 968	66 477	68 445	164	163	327
RUYIGI	1 686	82 817	84 503	87	209	296
BUJUMBURA MAIRIE	97 292	0	97 292	1 831	0	1 831
<b>BURUNDI</b>	<b>156 903</b>	<b>1 528 650</b>	<b>1 685 553</b>	<b>4 016</b>	<b>4 899</b>	<b>8 915</b>

Comme observé au niveau national, la supériorité numérique des ménages ordinaires par rapport aux ménages collectifs reste confirmée dans toutes les provinces et quel que soit le milieu de résidence.

Les provinces de Bubanza et de Bujumbura rural ont des effectifs très élevés comparativement aux autres provinces sauf Bujumbura mairie qui est la capitale suite aux mouvements armés toujours actifs dans ces provinces lors du dénombrement.

La forte prédominance des ménages ordinaires s'explique par le fait que le ménage collectif reste relativement particulier au Burundi. Mise à part Bujumbura mairie et quelques rares autres provinces, le nombre de ménages collectifs en milieu rural est de loin supérieur à celui enregistré dans les centres-villes, ce qui est paradoxal étant donné que généralement, les ménages collectifs se concentrent en milieu urbain. Dans le cas du Burundi, cette tendance s'explique par l'importance du nombre de positions militaires, de camps de regroupement de combattants rebelles et des camps de déplacés qui étaient encore dispersés dans le monde rural.

On peut conclure que la population du Burundi recensée en 2008 est hébergée essentiellement dans des ménages ordinaires.

### 2.2.3. Nombre moyen de personnes par ménage

#### a) Milieu de résidence

**Tableau 2.11 : Répartition de la population et des ménages ordinaires (2008) par milieu de résidence : nombre moyen de personnes par ménage ordinaire**

Milieu de résidence	2008		
	Nombre de ménages ordinaires	Effectifs de la population	Nombre moyen de personnes par ménage
Burundi	1 685 553	7 964 078	4,7
Milieu Urbain	1 56 903	768 213	4,9
Milieu Rural	1 528 650	7 195 865	4,7

Le nombre moyen de personnes par ménage ordinaire s'élève à 4,7 pour l'ensemble du pays. Il n'existe pas de différence sensible entre le milieu urbain (4,9) et le milieu rural (4,7).

Il est à noter que pour des raisons de comparaison, on utilisera le ménage pris globalement pour tout le pays, ce qui modifiera légèrement le nombre moyen.

**Tableau 2.12 : Nombre moyen de personnes par ménage dans les provinces selon le milieu de résidence**

PROVINCE	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
BUBANZA	4,5	4,6	4,6
BUJUMBURA RURAL	4,9	5,1	5,0
BURURI	5,2	5,1	5,1
CANKUZO	5,1	4,9	4,9
CIBITOKÉ	4,9	4,8	4,8
GITEGA	4,9	4,7	4,7
KARUSI	4,8	4,7	4,7
KAYANZA	4,7	4,6	4,6
KIRUNDO	5,0	4,3	4,3
MAKAMBA	5,0	5,2	5,2
MURAMVYA	5,1	4,8	4,8
MUYINGA	4,9	4,5	4,5
MWARO	4,7	4,7	4,7
NGOZI	5,0	4,5	4,5
RUTANA	4,9	4,8	4,8
RUYIGI	4,9	4,7	4,7
BUJUMBURA MAIRIE	4,9		4,9
TOTAL	5,0	4,7	4,7

Conformément à ce qui est observé au niveau national, le tableau ci-dessus montre que dans toutes les provinces, le nombre moyen de personnes par ménage est plus élevé en milieu urbain. Les écarts les plus importants sont enregistrés à Muyinga (5,2 en milieu urbain contre 4,4 en milieu rural), Mwaro (5,2 contre 4,7), Ngozi (5,2 contre 4,5), Rutana (5,3 contre 4,8), Gitega (5,3 contre 4,7), Kirundo (4,8 contre 4,3). Cette situation s'explique entre autres par l'effet de l'exode rural lié à la crise, le monde rural ayant été la zone la plus visée par les massacres.

#### **b) Evolution du nombre moyen de personnes par ménage entre les deux derniers recensements**

Selon les données du tableau ci-dessous (Tableau 1.13), le nombre moyen de personnes par ménage varie peu entre les provinces, hormis Bujumbura, Bururi et Makamba dont la taille dépasse 5 personnes.

**Tableau 2.13 : Evolution de la population moyenne par ménage selon la province entre 1990 et 2008**

PROVINCE	Nombre moyen de personnes par ménage	
	RGPH 1990	RGPH 2008
BUBANZA	4,7	4,6
BUJUMBURA RURAL	4,8	5,0
BURURI	4,9	5,1
CANKUZO	4,9	4,9
CIBITOKÉ	4,8	4,8
GITEGA	4,9	4,7
KARUSI	4,7	4,7
KAYANZA	4,6	4,6
KIRUNDO	4,4	4,3
MAKAMBA	4,8	5,2
MURAMVYA	4,6	4,8
MUYINGA	4,6	4,5
MWARO		4,7
NGOZI	4,4	4,5
RUTANA	4,4	4,8
RUYIGI	4,8	4,7
BUJUMBURA MAIRIE	4,7	4,9
TOTAL	4,7	4,7

Si pour l'ensemble du pays, la population moyenne par ménage n'a pas varié, elle connaît par contre une augmentation dans 8 provinces sur les 17 (Bujumbura Rural, Bururi, Kayanza, Makamba, Muramvya, Ngozi, Rutana et Bujumbura Mairie) même si cette augmentation reste faible. Par contre, si elle a stagné dans les provinces de Bubanza, Cankuzo, Cibitoke et Karusi, elle a plutôt relativement diminué dans les provinces de Gitega, Kirundo, Muyinga, et Ruyigi.

L'augmentation de la population moyenne du ménage dans la plupart de ces provinces est liée à la stabilité sécuritaire qui a régné dans ces provinces durant la longue période de crise déclenchée en 1993 et qui a favorisé des flux de retour des personnes qui avaient émigré ou de nouveaux arrivants qui y ont trouvé refuge, mais aussi la stabilité des ménages et partant, le croît naturel,

## **2.3. Distribution spatiale de la population**

### **2.3.0. Introduction**

L'analyse de la répartition spatiale de la population vise à décrire la distribution de la population sur le territoire national en dégagant les disparités de peuplement entre les principales unités administratives du pays et selon le sexe. La distinction des populations urbaine et rurale au niveau des provinces permettra de déterminer le niveau d'urbanisation et de faire ressortir également les disparités marquant ce phénomène.

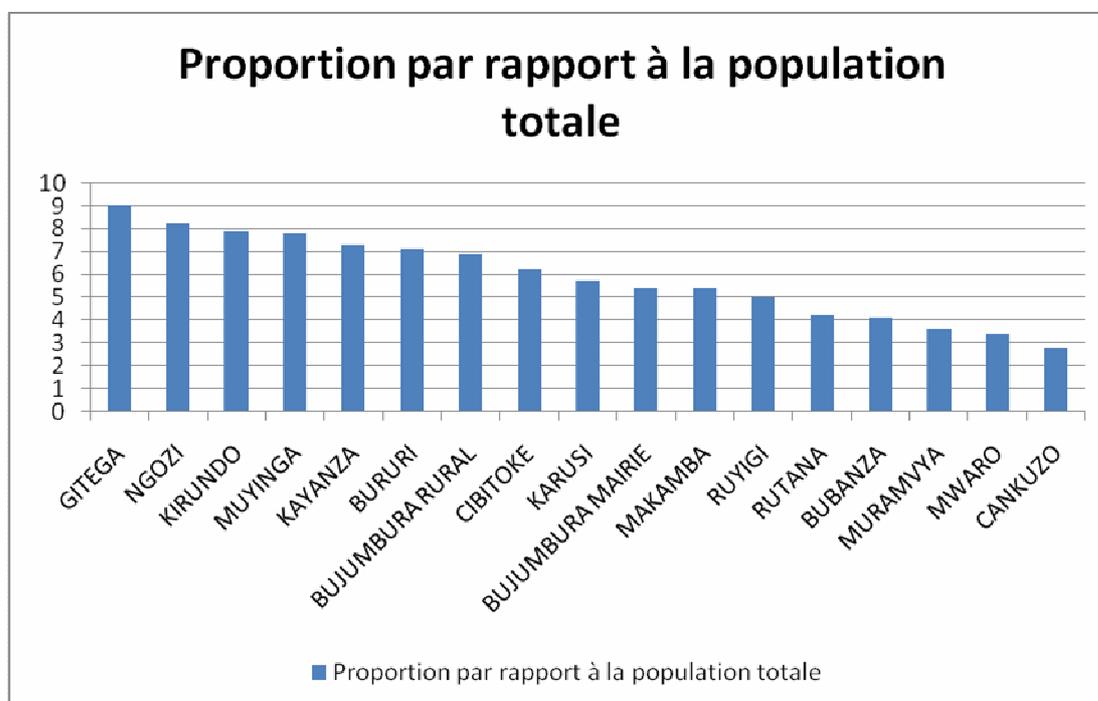
#### **2.3.1 Population des provinces**

La distribution de la population totale dans les circonscriptions provinciales est loin d'être uniforme comme le montre le tableau qui suit.

**Tableau 2.14 : Poids démographique des provinces du Burundi**

Province	Effectifs de population	Proportion par rapport à la population totale
<b>GITEGA</b>	725 223	9
<b>NGOZI</b>	660 717	8,2
<b>KIRUNDO</b>	628 256	7,9
<b>MUYINGA</b>	632 409	7,8
<b>KAYANZA</b>	585 412	7,3
<b>BURURI</b>	574 013	7,1
<b>BUJUMBURA RURAL</b>	555 933	6,9
<b>CIBITOKÉ</b>	460 435	6,2
<b>KARUSI</b>	436 443	5,7
<b>BUJUMBURA MAIRIE</b>	497 166	5,4
<b>MAKAMBA</b>	430 899	5,4
<b>RUYIGI</b>	400 530	5
<b>RUTANA</b>	333 510	4,2
<b>BUBANZA</b>	338 023	4,1
<b>MURAMVYA</b>	292 589	3,6
<b>MWARO</b>	273 143	3,4
<b>CANKUZO</b>	228 873	2,8
<b>BURUNDI</b>	<b>8 053 574</b>	<b>100</b>

**Graphique 2.1 : Répartition en pourcentage de la population résidante selon la province**



Les données du tableau 2.14 et le graphique 2.1. montrent que la population est inégalement répartie entre les provinces. Les 4 provinces les plus peuplées sont, par ordre d'importance : Gitega, Ngozi, Kirundo et Muyinga, lesquelles regroupent à elles seules environ 33% de la population du pays.

Ensuite viennent Kayanza, Bururi et Bujumbura Rural. Ces 7 provinces peuplées chacune de plus de 500 000 habitants, abritent plus de la moitié de la population totale, soit 54,3%.

Par contre, 5 provinces sont en deçà de 5%. Il s'agit de Cankuzo (le dernier), Mwaro, Muramvya, Bubanza et Rutana.

Les disparités de peuplement s'expliquent par deux principaux facteurs : l'accroissement naturel et les mouvements migratoires dont l'ampleur diffère d'une province à une autre. En effet, sous l'effet de la crise ou de l'attrait exercé par des potentialités économiques, certaines provinces ont accueilli plus de personnes migrantes, déplacées internes, rapatriées ou réfugiées que d'autres ; à l'inverse, certaines provinces, particulièrement les plus densément peuplées, ont enregistré plus de départs que d'autres. Par ailleurs, la mortalité liée à la crise a affecté certaines provinces plus que d'autres.

### Comparaison de la distribution de la population avec la distribution de la superficie par province

Cette comparaison permet de faire ressortir une concordance ou une discordance entre les deux distributions, les provinces les plus étendues n'étant pas nécessairement les plus peuplées.

**Tableau. 2.16. Poids démographique et proportion de la superficie des provinces par rapport au niveau national**

Province	Effectif	Poids démographique (%)	superficie	Proportion en superficie nationale (%)	Densité (Hab/Km <sup>2</sup> )
Gitega	725 223	9	1 979	7,6	366,5
Ngozi	660 717	8,2	1474	5,7	448,3
Muyinga	632 409	7,9	1 836	7,1	344,4
Kirundo	628 256	7,8	1 703	6,6	368,8
Kayanza	585 412	7,3	1 233	4,8	474,7
Bururi	574 013	7,1	2 465	9,5	232,9
Bujumbura Rural	555 933	6,9	1 232	4,7	451
Cibitoke	460 435	5,7	1 636	6,3	281,5
Karuzi	436 443	5,4	1 457	5,6	299,5
Makamba	430 899	5,4	1 960	7,6	219,9
Ruyigi	400 530	5	2339	9	171,2
Bubanza	338 023	4,2	1 089	4,2	310,4
Rutana	333 510	4,1	1959	7,6	170,2
Muramvya	292 589	3,6	696	2,7	420,7
Mwaro	273 143	3,4	840	3,2	325,3
Cankuzo	228 873	2,8	1 965	7,6	116,5
Bujumbura Mairie	811 866	6,2	87	0,3	5714,6

BURUNDI	8.053.574	100	25 950 <sup>5</sup>	100	310,3
---------	-----------	-----	---------------------	-----	-------

Les données du tableau précédent montrent que les 7 provinces les plus peuplées à elles seules, occupent 45,9% de la superficie totale du pays. En revanche, la superficie des 5 provinces les moins peuplées représente un peu plus du quart (25,2%) de la superficie totale du pays.

### 2.3. 2. Densités de la population

Il convient de rappeler que la densité d'une entité territoriale est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré. Selon qu'il s'agisse de tout l'espace géographique du territoire considéré ou de l'espace réellement habitable (excluant les lacs, forêts etc.), on parle de la densité physique ou de la densité physiologique de la population. Etant donné que les superficies des zones non habitables ne sont pas bien maîtrisées, seule la densité physique sera abordée ici.

#### a) Situation dans l'ensemble du pays

Avec une population de 8 053 574 habitants sur un territoire de 27 834 km<sup>2</sup>, le Burundi a une densité globale de 289,3 habitants au km<sup>2</sup>. Elle était de 190,2 habitants en 1990 et 144,7 habitants en 1979. Comparée à la densité des autres pays du continent Africain en générale et de la Sous région d'Afrique centrale et orientale en particulier, la densité du Burundi est l'une des plus élevées. Selon les données issues des derniers recensements des pays de la Sous-Région, seul le Rwanda a une densité qui dépasse celle du Burundi, soit 308,6 Habitants au Km<sup>2</sup> (2002), au moment où celle de la Tanzanie n'est que de 40,7 Habitants au Km<sup>2</sup> (2002), l'Uganda 101,4 Habitants au Km<sup>2</sup> (2002) et le Kenya 61 Habitants au Km<sup>2</sup> (1999).<sup>6</sup>

**Tableau 2.17: Densités de la population du Burundi aux trois recensements**

Pays	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Densité (Hab/Km <sup>2</sup> )		
		2008	1990	1979
BURUNDI physique	27834	289,3	190,2	144,7

Cet important accroissement est le résultat de l'accroissement naturel suite à la forte fécondité.

Ce niveau élevé de peuplement, combiné aux modes de vie des populations, entraîne inévitablement une forte pression démographique sur le milieu naturel. Il résulte de cette situation la dégradation de l'environnement dont les effets sont déjà perceptibles aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

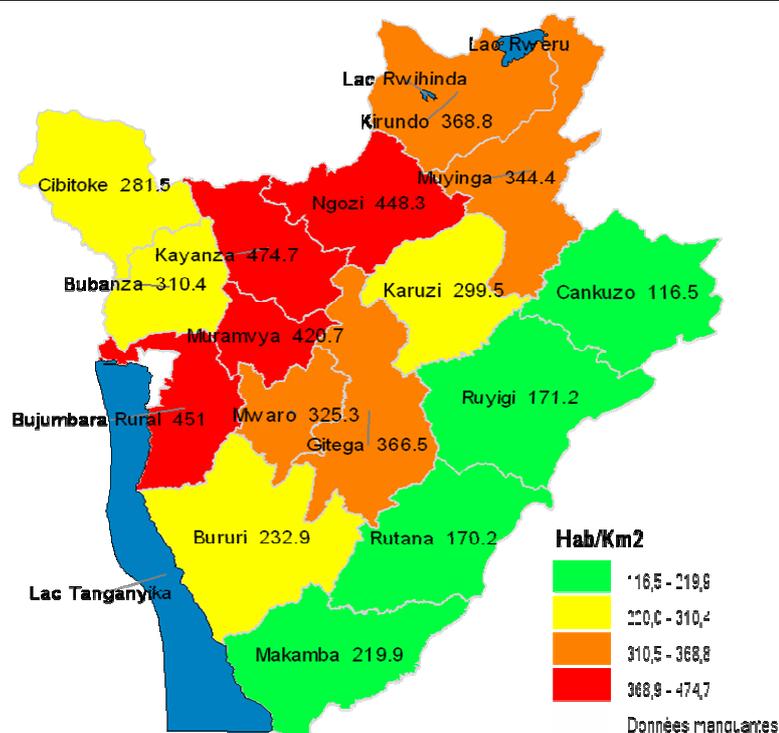
#### b) Situation dans les provinces

La densité nationale masque d'importantes disparités provinciales comme le montre la carte qui suit.

<sup>5</sup> La répartition de la superficie nationale par province n'intègre pas les espaces occupés par les eaux

<sup>6</sup> Source : *Annuaire Démographique, 52<sup>ème</sup> Edition, Nations Unie, 2008*

**Carte 2.3. Densité par province de la population du Burundi en 2008**



Les provinces suivantes ont une densité supérieure à la moyenne nationale : Kirundo (374), Gitega (361), Muyinga (344), Mwaro (334) et Bubanza (320). La densité est relativement moins élevée dans les autres provinces. La densité particulièrement élevée de la Mairie de Bujumbura est liée à son statut d'agglomération urbaine la plus importante du pays sur une superficie relativement petite (tableau 1.7). Cankuzo (avec une densité de 113 habitants au km<sup>2</sup>) est la province qui enregistre la plus faible densité. Ces contrastes sont plus mis en relief par les quatre provinces dont Bujumbura Rural, Muramvya, Kayanza et Ngozi qui ont des densités qui dépassent 400 hab/Km<sup>2</sup>

### c) Evolution des densités dans les provinces entre les 3 recensements

Le profil des densités provinciales de 2008 est légèrement différent de celui de 1979 et de 1990 comme le montrent les données du tableau ci-après.

**Tableau 2. 18: Evolution des densités dans les provinces et classement entre 1990 et 2008**

Province	Densité (Hab/Km2) en 1979		Densité (Hab/Km2) en 1990		Densité (Hab/Km2) en 2008	
	Valeur	Rang	Valeur	Rang	Valeur	Rang
Bururi	127,0	11	156,4	12	232,9	12
Ruyigi	71,8	14	102,0	14	171,2	14
Gitega	238,0	4	285,6	5	366,5	6
Cankuzo	54,7	16	72,7	16	116,5	16
Makamba	61,7	15	114,2	13	219,9	13
Rutana	72,1	13	99,9	15	170,2	15
Muyinga	140,1	10	203,3	9	344,4	7
Kirundo	169,8	7	235,5	7	368,8	5
Cibitoke	110,0	12	171,1	11	281,5	11
Ngozi	267,5	3	327,2	3	448,3	3
Karuzi	144,5	8	197,5	10	299,5	10
Kayanza	310,6	1	359,3	1	474,7	1
Bujumbura Rural	237,4	5	303,0	4	451,0	2
Bubanza	141,5	9	204,7	8	310,4	9
Mwaro	224,6	6	250,0	6	325,3	8
Muramvya	271,3	2	333,2	2	420,7	4
Bujumbura Mairie	1935,3	NC	2706,2	NC	5714,6	NC
BURUNDI	155,2	-	204,0	-	310,3	-

Les données du tableau ci-dessus font ressortir 3 cas de figure quant à l'évolution des densités entre 1990 et 2008: les provinces dont le rang de classement est resté stable (Bubanza, Bururi, Cibitoke, Karuzi et Makamba), puis celles dont le rang a monté et celles dont le rang a baissé.

Il est intéressant de constater que parmi les provinces pour lesquelles l'on a assisté à l'augmentation du rang dans le classement, 2 groupes se distinguent : des provinces potentiellement d'immigration et celles dont la densification est liée à l'accroissement naturel de la population.

Cette densité est inégalement répartie entre les provinces. Les extrêmes varient de 116,5 habitants au km<sup>2</sup> pour la province de Cankuzo et 474,7 habitants au km<sup>2</sup> pour celles de Kayanza. Sur les 16 provinces rurales que compte le pays, 7 d'entre elles ont des densités supérieures à 340 habitants au km<sup>2</sup>.

De façon générale, ce découpage en termes de densités oppose d'une part, les régions centrales et septentrionales du pays densément peuplées et de l'autre, les régions méridionales et orientales qui le sont moins. Cependant, l'évolution récente indique que les régions périphériques, traditionnellement peu peuplées accusent les taux de croissance démographiques les plus élevés en raison des flux migratoires interprovinciaux.

## 2.4. Urbanisation

### 2.4.0. Introduction

La cartographie censitaire distinguant le milieu urbain des zones rurales (milieu rural) s'est appuyée sur le décret n° 100/111 du 31 juillet 2000 portant reclassification des centres urbains au terme duquel les localités urbaines du Burundi se classent de la manière suivante : la capitale, 4 villes principales, 15 villes secondaires et 49 centres à vocation urbaine. Etant donné qu'il n'existe pas une actualisation de la délimitation des zones urbaine, il a fallu trouver un compromis entre les indications des limites par l'administration locale et les services d'urbanisme à travers l'organisation d'ateliers d'échange avec toutes les parties prenantes sur la question et dont les résultats ont abouti à la définition des caractéristiques des zones de dénombrement qui peuvent être appelées urbaines. Ainsi, aux cours de ces échanges, il a été retenu comme critères essentiels caractérisant un centre urbain :

- Le centre urbain doit couvrir entièrement au moins une ZD ;
- La taille du centre urbain est au moins une agglomération de 1.000 habitants.
- Le centre urbain comporte des infrastructures socio-économiques (écoles, hôpital/centre de santé, magasins de commerce, hôtels, bureaux administratifs, etc.)

### 2.4.1. Population urbaine

Dans le contexte de ce recensement, la population urbaine est celle qui vit à l'intérieur des limites des circonscriptions administratives urbaines telles que définies plus haut.

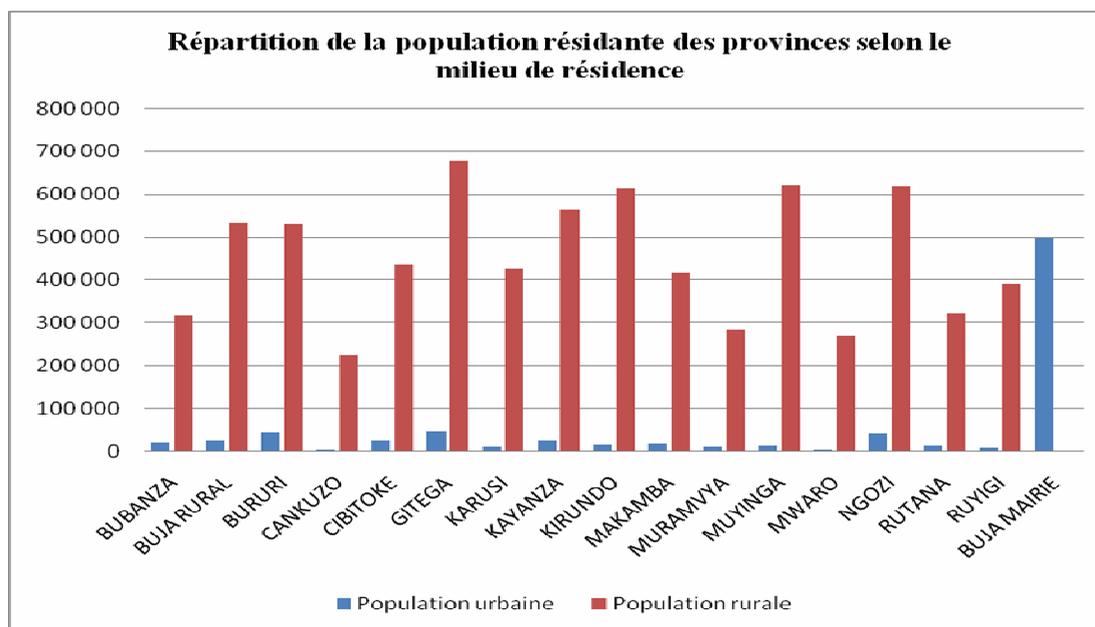
L'étude de la distribution de la population des provinces selon le milieu de résidence permet notamment d'évaluer le degré d'urbanisation du pays et de classer les centres urbains selon leur importance démographique. Le degré d'urbanisation sera exprimé en termes de proportions de la population urbaine considérée (en pourcentage) par rapport à la population totale de la province.

**Tableau 2.19. Proportion de la population urbaine par province au Burundi en 2008.**

PROVINCE	Population en 2008		Proportion
	Urbain	Rural	
BUBANZA	20 031	317 992	5,9
BUJUMBURA RURAL	24 347	531 586	4,4
BURURI	45 116	528 897	7,9
CANKUZO	3 624	225 249	1,6
CIBITOKÉ	23 885	436 550	5,2
GITEGA	46 308	678 915	6,4
KARUSI	10 317	426 126	2,4
KAYANZA	22 580	562 832	3,9
KIRUNDO	14 068	614 188	2,2
MAKAMBA	16 183	414 716	3,8
MURAMVYA	9 601	282 988	3,3
MUYINGA	11 755	620 654	1,9
MWARO	3 774	269 369	1,4
NGOZI	42 835	617 882	6,5

RUTANA	11 429	322 081	3,4
RUYIGI	8 847	391 683	2,2
BUJUMBURA MAIRIE	497 166	--	100,0
<b>Total</b>	<b>811 866</b>	<b>7 241 708</b>	<b>10,1</b>

**Graphique 2.4. : Population résidante des provinces selon le milieu de résidence**



Les données du tableau 2.19 ainsi que le graphique 2.4 montrent que le Burundi est très faiblement urbanisé (seulement un burundais sur dix vit en milieu urbain).

Le milieu urbain du Burundi est principalement dominé par la province de Bujumbura Mairie dont l'effectif de la population urbaine dépasse 60% de la population urbaine du pays.

La province de GITEGA occupe de loin la deuxième place après celle de Bujumbura Mairie.. Excepté Bujumbura Mairie la capitale du Burundi, aucune province n'atteint 50000 habitants en milieu urbain.

#### **2.4.2. Niveau d'urbanisation par province**

Les données des tableaux en annexe montrent que l'urbanisation dans les provinces présente des situations contrastées où 2 catégories de provinces se dégagent.

La première catégorie regroupe des provinces où la population urbaine est essentiellement concentrée dans une seule commune souvent abritant le chef-lieu de la province. C'est le cas de presque la majorité des provinces comme Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muramvya, Mwaro et Ruyigi.

La seconde catégorie est constituée de provinces qui disposent, en dehors de la commune abritant le chef-lieu de province, d'autres communes ayant des centres retenus comme urbains par le recensement. Il s'agit principalement des provinces de Bujumbura Rural, Bururi, Ngozi et Rutana.

Le cas de la province de Bujumbura Mairie fait exception parce que toutes ses communes sont totalement urbaines. Cependant, la multiplicité des communes éclate sa population en plusieurs portions, rendant minime le poids démographique de certaines communes et partant, compromet leur viabilité économique et financière. Ainsi par exemple, seulement 3 communes ont au moins une population de 50 000 habitants et aucune n'atteint 100 000 habitants.

#### 2.4.3. : Evolution de la population urbaine entre 1990 à 2008

**Tableau 2.20. : Evolution de la population urbaine par province depuis 1990 à 2008**

PROVINCE	Population urbaine en 1990	Population urbaine en 2008	Taux d'accroissement
BUBANZA	2 945	20 031	11,2
BUJUMBURA RURAL	894	24 347	20,2
BURURI	15 816	45 116	6,0
CANKUZO	1 643	3 624	4,5
CIBITOKÉ	8 280	23 885	6,1
GITEGA	20 708	46 308	4,6
KARUSI	3 403	10 317	6,4
KAYANZA	6 881	22 580	6,8
KIRUNDO	5 181	14 068	5,7
MAKAMBA	5 198	16 183	6,5
MURAMVYA	2 290	9 601	8,3
MUYINGA	5 533	11 755	4,3
MWARO		3 774	-
NGOZI	14 511	42 835	6,2
RUTANA	1 944	11 429	10,3
RUYIGI	2 377	8 847	7,6
BUJUMBURA MAIRIE	235 440	497 166	4,2
<b>Total</b>	<b>333 044</b>	<b>811 866</b>	<b>5,1</b>

Comparativement au recensement de 1990, la population urbaine du Burundi en 2008 est passée de 333 044 habitants à 811 866 habitants, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 5,1% pour cette période de 18 ans.

Les données sur la période 1979-1990 n'ont pas pu être intégrées dans le tableau, ce qui aurait rendu intéressante la comparaison l'évolution sur les deux périodes et y déceler éventuellement l'impact de la crise déclenchée en 1993. La raison de cette absence est que la variable « milieu de résidence » n'a pas été intégrée dans le questionnaire du recensement de 1979.

On note par ailleurs que l'accroissement de la population urbaine des provinces s'est fait à des rythmes différents. Ainsi, même si dans l'ensemble la croissance urbaine n'a pas été très importante, trois provinces ont connu une accélération spectaculaire en enregistrant un taux d'accroissement de la population urbaine de plus de 10%. La province de BUJUMBURA Rural se place à la première place avec un taux d'accroissement de 20,2%, vient ensuite la province de BUBANZA avec 11,2% et enfin celle de RUTANA avec 10,3%.

La croissance spectaculaire de la population urbaine dans la province de Bujumbura Rural s'explique par l'intégration dans le milieu urbain de certains centres qui étaient ruraux en 1990, notamment GATUMBA et KINYINYA de RUKARAMU dans la Commune MUTIMBUZI, mais aussi

SOROREZO dans la commune KANYOSHA. RUTANA se trouve actuellement dans cette situation à cause du développement spectaculaire du centre sucrier de GIHOFI.

#### 2.4.4. Villes de plus de 10 000 habitants

**Tableau 2.22 : Classement des villes de plus de 10 000 habitants**

Nom de la ville	Effectif
BUJUMBURA	497 166
GITEGA	42 006
NGOZI	39 904
RUMONGE	35 978
KAYANZA	28 009
BUBANZA	19 999
RUGOMBO	13 627
CIBITOKÉ	10 264
KIRUNDO	10 056

Les données du tableau ci-dessus montrent que le nombre de villes dépassant 10 000 habitants au Burundi, est très réduit (9 villes seulement dans 17 provinces et pour une population de plus de huit millions d'habitants).

Devant cette situation, on risquerait de conclure que pour un pays aussi densément peuplé, le milieu urbain du Burundi comme dans la plupart des pays de l'Afrique au Sud du Sahara est répulsif.

Néanmoins, la faible urbanisation trouve son explication dans l'absence d'une tradition d'habitat groupé type « village » mais aussi les politiques de gestion des milieux urbains qui ont toujours découragé l'exode rural

#### **Conclusion**

La quasi totalité de la population burundaise vit dans les ménages ordinaires (98,9%). La population du Burundi est essentiellement rurale (89,9%).

La croissance démographique enregistre une tendance globale légèrement à la baisse entre les 2 périodes intercensitaires 1979-1990 et 1990-2008, 2,4% durant la période 1990-2008 contre 2,5 % au cours de la période 1979-1990. Le ralentissement de la croissance démographique serait imputable aux effets de la crise sur les phénomènes démographiques.

Le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 4,7 pour l'ensemble du pays et varie entre 5,1 et 4,3 dans les provinces. La taille moyenne du ménage ordinaire est légèrement plus élevée en milieu urbain par rapport au milieu rural (4,9 contre 4,7).

La distribution spatiale de la population montre qu'elle est inégalement répartie entre les provinces. Les 4 provinces les plus peuplées sont, par ordre d'importance décroissant : Gitega, Ngozi, Kirundo et Muyinga, lesquelles regroupent environ 33% de la population du pays. Ensuite viennent Kayanza, Bururi et Bujumbura. Au contraire Cankuzo est la province la moins peuplée avec 221 391 habitants. De même, des disparités de peuplement sont observable à l'intérieur de chaque province.

L'analyse de la densité fait état d'une forte concentration de la population sur tout le territoire, avec tout de même des contrastes entre les provinces. Avec une densité globale de la population de 310 habitants au km<sup>2</sup>, le Burundi fait partie des pays africains les plus densément peuplés. En considérant la partie émergée et habitable du territoire, on constate que cette densité augmente d'années en année. En effet, elle était de 155 habitants/Km<sup>2</sup> en 1979, a atteint 204 en 1990 et est de 310 habitants/Km<sup>2</sup> en 2008.

Cette densité est inégalement répartie entre les provinces. Aujourd'hui, les extrêmes varient de 116,5 habitants au km<sup>2</sup> pour la province de Cankuzo à 474,7 habitants au km<sup>2</sup> pour celle de Kayanza. Sur les 16 provinces rurales que compte le pays, 7 d'entre elles ont des densités supérieures à 340 habitants au km<sup>2</sup>. A elles seules, les 7 provinces les plus peuplées rassemblent 50.5% du total de la population du Burundi, et n'occupent que 35.3% de la superficie totale du pays.

De manière générale, la concentration est plus forte dans le milieu urbain ; la seule ville de Bujumbura pour laquelle on dispose des données sur la superficie enregistre une densité 5715 habitants/km<sup>2</sup>.

Le degré d'urbanisation du Burundi est encore très faible car, seulement un burundais sur dix vit en milieu urbain. Le monde urbain du Burundi est principalement dominé par la Province de Bujumbura Mairie où la population urbaine dépasse 60% de la population urbaine du pays. La ville de Gitega qui occupe la seconde place en matière de peuplement urbain atteint à peine 50 000 habitants. Par rapport au recensement de 1990, la population urbaine du Burundi est passée de 333 044 habitants à 811 866 habitants, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 5,1% pour cette période de 18 ans.

On note par ailleurs que l'accroissement de la population urbaine des provinces s'est fait à des rythmes différents, certaines provinces ayant connu des rythmes spectaculaires (plus de 10%).

## **CHAPITRE 3 : STRUCTURE DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE**

### **3.0. Introduction**

L'âge et le sexe sont deux variables très importantes en démographie parce qu'elles influencent tous les aspects de l'état et de la dynamique d'une population. L'analyse de la structure de la population par sexe et par âge vise à dégager le poids respectif de chaque sexe et de chaque âge ou groupe d'âges par rapport à la population cible. La structure par sexe et par âge tire son importance du fait qu'elle renseigne indirectement sur les besoins et les problèmes potentiels associés aux différentes catégories de populations définies en fonction de l'âge et du sexe. Ces informations sont d'une grande utilité pour l'élaboration des politiques et des programmes de développement.

Les données qui permettent cette analyse ont été obtenues à partir des réponses aux questions du recensement sur l'âge et le sexe de la personne recensée. Si le sexe est une variable facile à collecter, ce n'est pas le cas pour l'âge en particulier lorsque le niveau d'alphabétisation de la population est faible comme le cas du Burundi. Dans le souci de limiter les éventuelles mauvaises déclarations d'âge, deux questions ont été posées : une sur la date de naissance de la personne à recenser et l'autre sur l'âge au dernier anniversaire pour des personnes qui ne se souviennent plus de leurs dates de naissance. Bien plus, en cas de doute, l'agent recenseur s'est servi du calendrier historique du Burundi pour déterminer l'âge de la personne recensée.

Le chapitre sera abordé à travers les points suivants: Structure par sexe avec l'analyse des rapports de masculinité, structure par âge avec l'analyse des pyramides d'âges et enfin, la dividende démographique et la structures par groupes d'âges spécifiques

### **3.1. Structure par sexe de la population**

#### **3.1.0. Introduction**

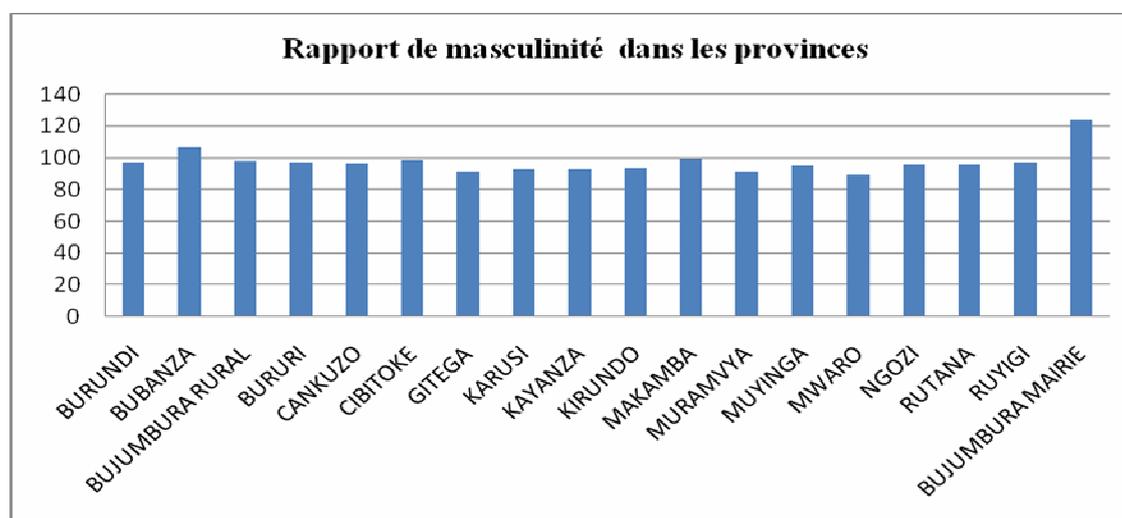
La distribution par sexe de la population est intéressante du fait qu'elle met en exergue les éventuels déséquilibres entre la population masculine et la population féminine d'un pays. Les indicateurs d'appréciation des déséquilibres seront principalement les proportions et le rapport de masculinité. Le rapport de masculinité rend compte de l'importance relative de l'effectif de chaque sexe dans la population.

### 3.1.1. Répartition de la population par sexe dans les provinces

**Tableau 3.1: Répartition de la population résidante par province selon le sexe et rapport de masculinité**

Province	Effectif			Rapport de Masculinité (%)
	Homme	Femme	Total	
<b>BURUNDI</b>	<b>3 964 906</b>	<b>4 088 668</b>	<b>8 053 574</b>	97
BUBANZA	174 468	163 555	338 023	106,7
BUJUMBURA RURAL	275 215	280 718	555 933	98
BURURI	282 363	291 650	574 013	96,8
CANKUZO	112 342	116 531	228 873	96,4
CIBITOKÉ	228 858	231 577	460 435	98,8
GITEGA	346 480	378 743	725 223	91,5
KARUSI	210 225	226 218	436 443	92,9
KAYANZA	281 957	303 455	585 412	92,9
KIRUNDO	303 791	324 465	628 256	93,6
MAKAMBA	214 430	216 469	430 899	99,1
MURAMVYA	139 669	152 920	292 589	91,3
MUYINGA	308 016	324 393	632 409	95
MWARO	128 913	144 230	273 143	89,4
NGOZI	323 037	337 680	660 717	95,7
RUTANA	162 809	170 701	333 510	95,4
RUYIGI	197 357	203 173	400 530	97,1
BUJUMBURA MAIRIE	274 976	222 190	497 166	123,8

**Graphique 3.1: Le rapport de masculinité de la population nationale et des provinces**



Les données du tableau 3.1., reprises en partie sur le graphique 3.1., montrent que la population est inégalement répartie entre les deux sexes. En effet, on observe un surnombre relatif de femmes pour l'ensemble du pays (soit 49,2% d'hommes contre 50,8% de femmes), ce qui correspond à un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes pour l'ensemble du pays. Excepté Bujumbura Mairie où les effectifs d'hommes dépassent ceux des femmes, soit près de 55,3% de la population (correspondant à un rapport de masculinité de presque 124 hommes pour 100 femmes) et Bubanza où le rapport masculinité s'établit à environ 107 hommes pour 100 femmes, cette relative supériorité numérique des femmes est observée dans presque toutes les provinces. Mwaro est la province, qui enregistre le rapport de masculinité le plus faible du pays (89 hommes pour 100 femmes).

### 3.2 Structure par sexe et par âge de la population

#### 3.2.0. Introduction

La distribution par âge de la population du Burundi reproduit les caractéristiques de celle des pays en développement, résultant d'une fécondité et d'une mortalité élevées. Les effectifs aux âges jeunes restent élevés, et diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente. Un écart remarquable par rapport à ce schéma est généralement révélateur d'erreurs liées le plus souvent à une mauvaise déclaration des âges. Il importe donc dans un premier temps de mettre en évidence les distorsions qui s'observent. L'étude d'une distribution par sexe et âge nécessitera de disposer d'un minimum d'information qui permettra d'émettre des raisons explicatives de ces distorsions.

#### 3.2.1. Structure par grand groupe d'âges

La répartition de la population par grands groupes d'âges permet de distinguer la population potentiellement active de la population supposée inactive. En se référant à la législation du travail au Burundi en particulier la fixation de l'âge de retraite, la population d'âges actifs est celle âgée de 15 à 59 ans, tandis que la population d'âges inactifs est constituée des enfants de moins de 15 ans et la population d'un âge avancé, celle de 60 ans et plus.

Cette analyse permet d'évaluer d'une part, la jeunesse et le vieillissement de la population et, d'autre part, le rapport de dépendance démographique. Ce rapport montre le poids des inactifs sur les actifs globalement, de la même façon qu'il distingue la part des « jeunes » et des « vieux » dans cette charge.

#### a) Structure d'ensemble du pays

**Tableau 3.2: Répartition (%) de la population résidente par grands groupes d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Total
0-14	21,5	22,6	44,1
15-59	25,1	25,8	50,9
60 ans & +	2,1	2,0	4
Total	49,2	50,8	100

Les données du tableau ci-dessus mettent en exergue l'extrême jeunesse de la population du Burundi car 44,6% de la population a moins de 15 ans. Cette jeunesse de la population est essentiellement le résultat d'une forte fécondité (en moyenne 6 enfants par femme à la fin de sa vie féconde) et d'un recul relativement important de la mortalité infantile.

La population potentiellement active (15 à 60 ans) dépasse légèrement la moitié de la population totale (51,3%) et cette situation se retrouve au niveau de chaque sexe. Comme on l'a constaté pour les moins de 15 ans, les femmes potentiellement actives sont également proportionnellement plus nombreuses que les hommes.

La proportion des personnes âgées est encore faible (un peu plus de 4%) et selon le sexe, la balance penche en faveur des femmes.

### b) Structure par grands groupes d'âges et par sexe selon le milieu de résidence

**Tableau 3.3 : Répartition en pourcentage de la population résidante par grand groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-14	33,8	41,5	37,3	45,6	45,1	45,4	44,3	44,8	44,6
15-59	63,9	55,6	60,1	50,1	50,6	50,3	51,6	51,0	51,3
60 &+	2,3	2,8	2,6	4,3	4,3	4,3	4,1	4,2	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En analysant la sous population des moins de 15 ans, on observe des écarts entre d'une part le milieu urbain et le milieu rural et, d'autre part, entre le sexe masculin et le sexe féminin.

Dans l'ensemble, la proportion de jeunes est moins élevée (37,3%) en ville qu'en milieu rural (45,4%). Par ailleurs, en milieu urbain, cette proportion de jeunes est nettement moins élevée parmi les hommes (33,8%) que chez personnes de sexe féminin (41,5%).

La proportion de la population potentiellement active (15 à 59 ans) atteint un peu plus de 60% en milieu urbain contre 50,3% en milieu rural. Le poids particulièrement élevé de ce groupe d'âges dénote l'importance des problèmes d'emploi auxquels le pays est confronté.

La proportion des personnes âgées est encore faible, elle tourne autour de 4% dans l'ensemble de la population, ce qui témoigne d'une forte mortalité aux âges avancés. Contrairement à la situation habituellement rencontrée dans d'autres pays, le poids du groupe de 60 ans et plus est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la proportion des personnes âgées est plus élevée en milieu urbain où en principe, les conditions sanitaires sont meilleures.

La cause de cette situation paradoxale est à chercher vers la crise qui a causé le décès d'un nombre important de personnes âgées, mais aussi qui a poussé plusieurs personnes âgées à quitter les villes pour des raisons d'insécurité.

### c) Rapport de dépendance

Le **rapport** (ou *ratio*) **de dépendance démographique** est défini comme le rapport entre la population active (en âge de travailler) et la population inactive ou de dépendance. Il existe plusieurs définitions, selon la prise en compte des enfants et le choix des limites d'âges et pour le cas du Burundi, la limite inférieure du groupe d'âge des personnes âgées est placée à 60 ans. La limite de 65 ans sera utilisée pour des comparaisons avec les autres pays.

La limite de cet indice est que le contraste entre population dépendante et population active n'est pas toujours réel en raison du niveau élevé de chômage dans un pays, d'invalidité, de travail des enfants, d'inexistence de retraite.

**Tableau 3.4: Rapport de dépendance par milieu de résidence et par sexe**

Milieu de résidence/Sexe	Rapport de dépendance (Rd)		
	Rd global	Rd des jeunes	Rd des vieux
Burundi	<b>94,9</b>	<b>86,8</b>	<b>8,1</b>
Masculin	93,8	85,9	8,0
Féminin	95,9	87,8	8,2
Urbain	<b>66,1</b>	<b>61,9</b>	<b>4,3</b>
Masculin	56,2	53	3,7
Féminin	79,8	74,7	5,1
Rural	<b>98,7</b>	<b>90,1</b>	<b>8,6</b>
Masculin	99,8	91,1	8,6
Féminin	97,7	89,2	8,5

Il se dégage du tableau ci-dessus que le rapport de dépendance démographique global s'établit à 94,9% pour l'ensemble du pays dont 86,8 % pour les jeunes et 8,1% pour les vieux. Ceci signifie que dans l'ensemble du pays, 100 personnes actives ont à charge 95 personnes inactives dont 87 jeunes et 8 vieux.

La comparaison des deux milieux de résidence montre que ce rapport est moins élevé en milieu urbain (56,6%) qu'en milieu rural (99,8%) et surtout pour le sexe féminin (66,4% contre 98,7%). Cela dénote qu'en milieu rural les personnes actives supportent proportionnellement plus de personnes inactives que dans les villes.

**Tableau 3.5 : Le rapport de dépendance dans les provinces selon le milieu de résidence**

Rapport de dépendance	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Burundi</b>	<b>56,2</b>	<b>79,8</b>	<b>66,1</b>	<b>99,8</b>	<b>97,7</b>	<b>98,7</b>	<b>93,8</b>	<b>95,9</b>	<b>94,9</b>
Buabanza	77,4	91,2	83,8	85,8	97,0	91,1	85,3	96,6	90,6
Bujumbura Rural	64,5	98,6	78,4	91,5	96,3	93,9	90,0	96,4	93,2
Bururi	72,1	95,8	82,7	100,3	97,4	98,8	97,6	97,3	97,4
Cankuzo	64,6	79,6	71,3	105,1	103,9	104,5	104,2	103,5	103,8
Cibitoke	85,7	98,5	91,8	100,9	101,8	101,3	100,0	101,6	100,8
Gitega	56,3	77,8	65,7	89,8	84,5	87,0	86,9	84,1	85,5
Karusi	81,7	85,6	83,7	106,3	100,7	103,4	105,6	100,3	102,8
Kayanza	78,6	96,8	86,9	100,6	95,6	98,0	99,6	95,6	97,5
Kirundo	75,2	87,7	81,3	103,3	103,4	103,4	102,6	103,1	102,8
Makamba	68,5	95,5	79,9	105,1	105,7	105,4	90,4	98,5	94,4
Muramvya	58,3	81,1	68,3	95,9	88,1	91,8	92,6	91,1	91,8
Muyinga	68,6	96,1	79,8	103,4	103,4	103,4	102,5	103,3	102,9
Mwaro	57,7	75,8	65,9	94,8	84,0	88,9	94,1	83,9	88,6
Ngozi	61,8	88,8	73,0	101,2	96,6	98,8	97,7	96,2	96,9
Rutana	60,3	96,4	74,3	108,9	104,1	106,4	106,5	103,9	105,2
Ruyigi	61,0	87,2	72,1	110,0	106,2	108,0	108,5	105,8	107,1
Bujumbura Mairie	50,4	73,3	59,9				50,0	73,3	59,6

La tendance générale d'un niveau de charge plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain reste confirmée dans toutes les provinces. Il apparaît également que dans le ratio de dépendance, la part des enfants et des jeunes, reste la plus pesante dans toutes les provinces.

Cette situation interpelle les décideurs à tenir compte de l'ampleur de toutes les charges d'éducation et de santé qui doivent être supportées par les actifs, aussi bien au niveau macroéconomique du pays qu'au microéconomique des ménages.

*d) Evolution de la structure par grands groupes entre les 3 recensements*

**Tableau 3.6: Évolution de la proportion d'hommes et de femmes par grands groupes d'âges aux trois recensements de 1979, 1990 et de 2008 (en % du total).**

Grands Groupes d'âges	1979		1990		2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0-14	44,1	41,5	47,6	44,9	44,3	44,8
15-64	52,0	54,4	48,9	51,5	52,9	52,4
65 et +	3,9	4,1	3,5	3,7	2,8	2,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Les données du tableau indiquent que la période intercensitaire 1979-1990 se caractérise par un rajeunissement de la population, observable à la fois pour les femmes et pour les hommes, alors que la période 1990-2008 enregistre une légère décroissance des proportions des moins de 15 ans.

*3.2.2. Structure par groupe d'âges quinquennaux selon le sexe*

**Tableau 3.7: Répartition en pourcentage de la population résidente par groupes d'âges quinquennaux selon le sexe (tableau non commenté)**

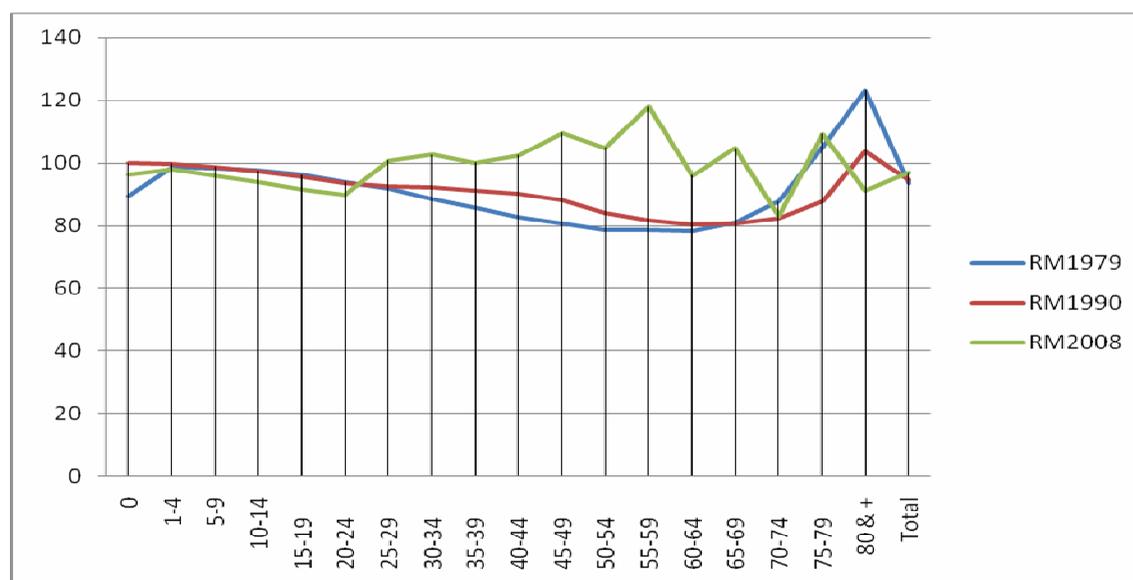
	Effectifs			Proportions			Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
0	143844	147276	291120	1,8	1,8	3,6	97,7
1-4	557275	575621	1132896	6,9	7,1	14,1	96,8
0-4	701119	722897	1424016	8,7	9,0	17,7	97,0
5-9	554819	578192	1133011	6,9	7,2	14,1	96,0
10-14	479874	512251	992125	6,0	6,4	12,3	93,7
15-19	462251	505384	967635	5,7	6,3	12,0	91,5
20-24	364574	407112	771686	4,5	5,1	9,6	89,6
25-29	304842	302699	607541	3,8	3,8	7,5	100,7
30-34	209982	204471	414453	2,6	2,5	5,1	102,7
35-39	186018	185913	371931	2,3	2,3	4,6	100,1
40-44	153694	150026	303720	1,9	1,9	3,8	102,4
45-49	146870	134020	280890	1,8	1,7	3,5	109,6
50-54	116798	111448	228246	1,5	1,4	2,8	104,8
55-59	76723	65035	141758	1,0	0,8	1,8	118,0
60-64	52602	54801	107403	0,7	0,7	1,3	96,0
65-69	34477	32957	67434	0,4	0,4	0,8	104,6
70-74	28759	34699	63458	0,4	0,4	0,8	82,9
75-79	18344	16796	35140	0,2	0,2	0,4	109,2
80-84	12675	15537	28212	0,2	0,2	0,4	81,6
85&+	13987	13694	27681	0,2	0,2	0,3	102,1
ND	43 884	37 753	81 637	0,5	0,5	1,0	116,2
<b>Total</b>	<b>3 964 906</b>	<b>4 088 668</b>	<b>8 053 574</b>	<b>49,2</b>	<b>50,8</b>	<b>100,0</b>	<b>97,0</b>

**Tableau 3.8 : Evolution des rapports de masculinité aux 3 recensements (1979,1990 et 2008)**

Tableau non commenté

<b>Groupes d'âges</b>	<b>RM1979</b>	<b>RM1990</b>	<b>RM2008</b>
0	89,39	99,94	96,2
1-4	98,68	99,66	97,7
5-9	98,37	98,77	95,96
10-14	97,46	97,37	93,68
15-19	96,1	95,83	91,47
20-24	93,91	93,64	89,55
25-29	91,75	92,5	100,71
30-34	88,48	92,22	102,70
35-39	85,78	91,36	100,06
40-44	82,76	90,16	102,44
45-49	80,57	88,1	109,59
50-54	78,62	83,92	104,80
55-59	78,62	81,7	117,97
60-64	78,19	80,31	95,99
65-69	81,08	80,6	104,61
70-74	87,76	82,52	82,88
75-79	105,24	87,7	109,22
80 & +	123,19	103,86	91,21
Total	93,46	94,68	96,80

**Graphique 3.2 : Courbe des rapports de masculinité aux 3 recensements**



Le rapatriement de la population réfugiée principalement dans les pays limitrophes, pourrait expliquer le gonflement des effectifs masculins dans les âges 30-60 ans.

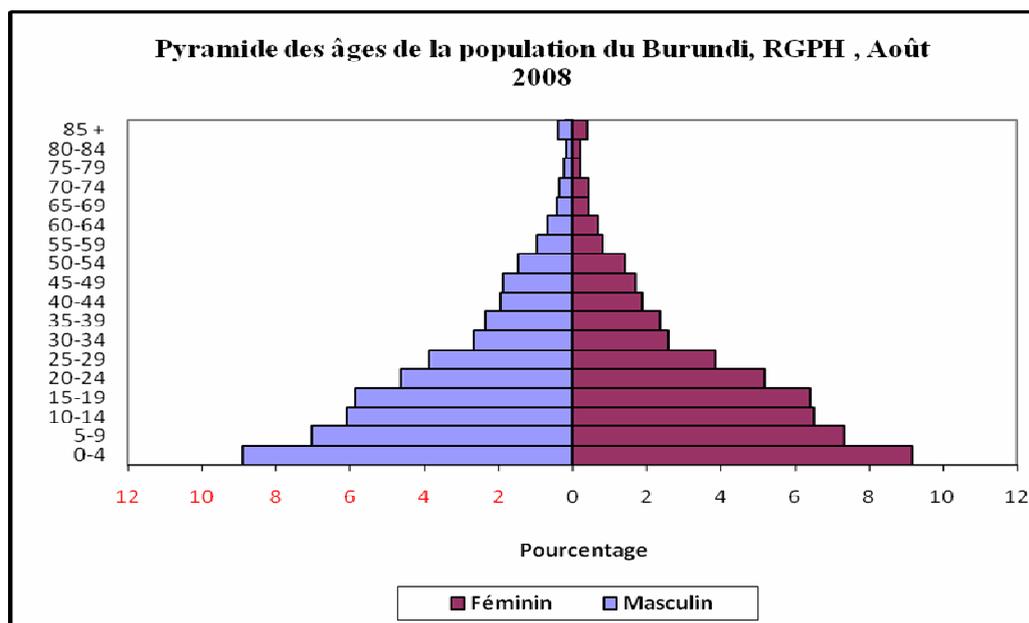
**Tableau 3.9. : Répartition en pourcentage de la population résidente par groupes d'âges quinquennaux selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	13,3	16,3	14,7	15,5	15,2	15,4	17,9	17,9	17,9
5-9	10,2	12,6	11,3	12,3	12,2	12,3	14,2	14,3	14,2
10-14	8,7	11,3	9,9	10,7	10,8	10,7	12,2	12,7	12,5
15-19	11,4	13,5	12,4	9,9	10,5	10,2	11,8	12,5	12,1
20-24	11,6	11,4	11,5	7,6	8,4	8,0	9,3	10,1	9,7
25-29	11,5	9,4	10,6	6,1	6,2	6,1	7,8	7,5	7,6
30-34	8,4	6,3	7,4	4,2	4,2	4,2	5,4	5,1	5,2
35-39	6,1	4,7	5,5	3,8	3,9	3,9	4,7	4,6	4,7
40-44	4,6	3,1	3,9	3,2	3,2	3,2	3,9	3,7	3,8
45-49	4,6	3,1	3,9	3,2	2,9	3,0	3,7	3,3	3,5
50-54	3,5	2,5	3,0	2,6	2,4	2,5	3,0	2,8	2,9
55-59	2,4	1,8	2,1	1,7	1,4	1,5	2,0	1,6	1,8
60-64	1,4	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4	1,3
65-69	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,9	0,8	0,8
70-74	0,5	0,6	0,5	0,7	0,8	0,7	0,7	0,9	0,8
75-79	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
80-84	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
85&+	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>								

Les données du tableau ci-dessus confirment la forte jeunesse de la population du Burundi, car près de 7 personnes sur 10, soit 66,4% des Burundais sont âgées de moins de 25 ans, 44,6 % ont moins

de 15 ans, 32,1% n'atteignent pas encore 10 ans alors que les personnes âgées de plus de 70 ans représentent à peine 2% de la population, soit 1,9%.

**Graphique 3.3: Pyramide des âges de la population totale du Burundi**



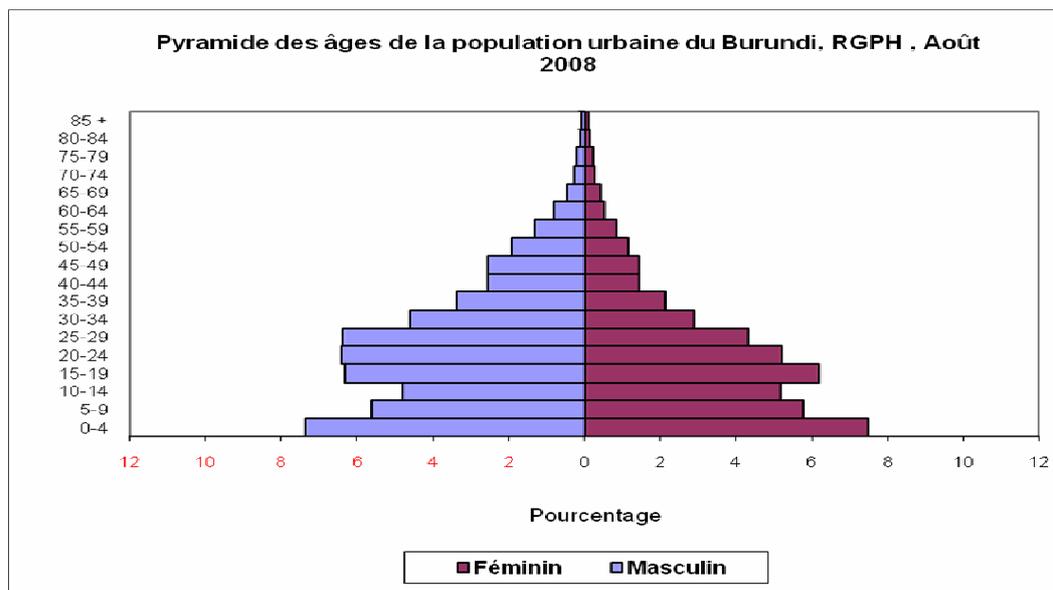
A l'instar des pays d'Afrique subsahariens, la pyramide des âges de la population du Burundi est caractérisée par une base large, signe d'une forte fécondité et un rétrécissement progressif vers un sommet effilé s'expliquant par le niveau encore très élevé de la mortalité adulte.

Par ailleurs, un peu plus de la moitié de la population a entre 15 et 65 ans, ce qui par conséquent rend tout à fait négligeable le groupe des 65 ans et plus (2,8% de l'ensemble), proportion équivalente à ce que l'on observe dans tous les pays d'Afrique subsaharienne si on exclut les îles.

Néanmoins, des irrégularités s'observent, notamment la décroissance rapide de la pyramide entre 0-4 ans et 5-15 ans aussi bien du côté masculin que féminin, groupes d'âges correspondant aux individus nés entre 1993 et 2003, ce qui explique l'impact négatif de la crise, d'une part sur les naissances qui ont ralenti et d'autre part la dégradation des conditions de vie des enfants, conduisant à une morbidité et une mortalité plus élevées dans ces groupes d'âges.

L'autre irrégularité se situe au niveau d'un creux entre 30 et 40 ans correspondant à un déficit d'individus des générations 1968-1978. Il s'agit des individus qui avaient entre 15 et 25 ans au déclenchement de la crise de 1993 et c'est dans ces groupes d'âges où, en cas de conflit armé, se trouvent les individus très actifs et donc les plus exposés au décès lors des affrontements. En effet, les recrutements de combattants des mouvements armés s'y effectuaient aisément. Les départs en exil ou vers d'autres provinces ont également contribué à la sortie des individus de ces groupes d'âges.

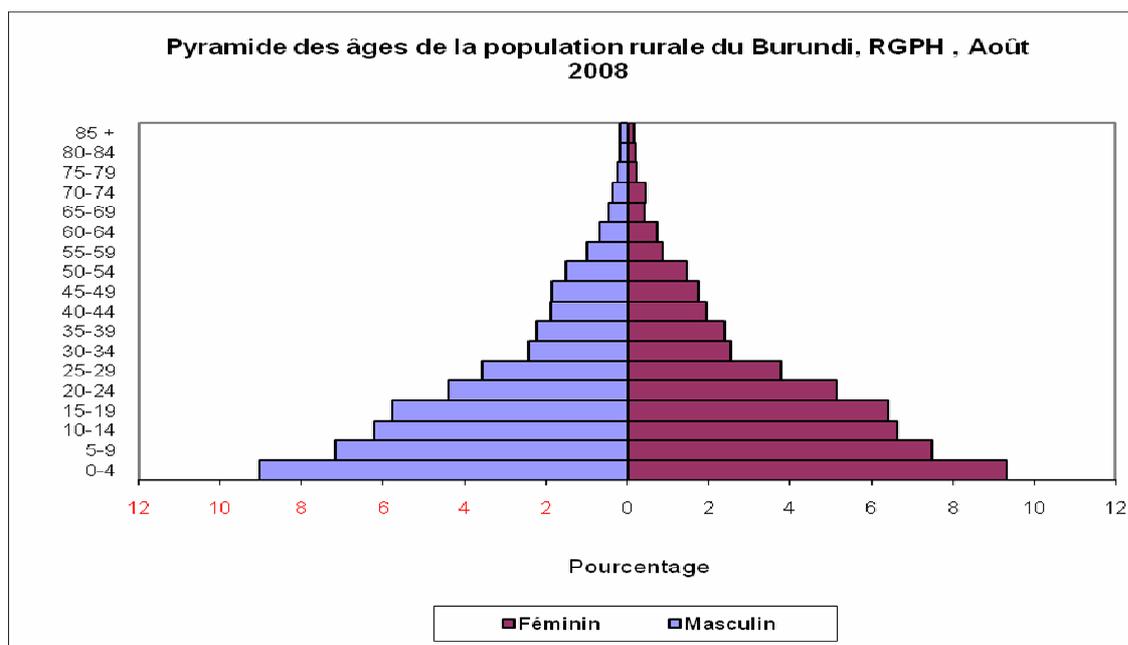
**Graphique 3.3: Pyramide des âges de la population urbaine du Burundi**



La pyramide des âges de la population urbaine a une base large, ce qui traduit une fécondité élevée. A 5 ans, la pyramide se rétrécit sensiblement, puis légèrement à 10 ans, ce qui reflète une forte mortalité juvénile.

A partir de 15 ans, les effectifs de la population augmentent avec un maximum dans la tranche d'âges 20-24 ans chez les hommes comme chez les femmes. Ce gonflement des effectifs entre 15 et 35 ans résulte de l'exode rural massif des jeunes adultes à la recherche principalement de la scolarisation et de l'emploi.

**Graphique 3.4: Pyramide des âges de la population rurale du Burundi**



L'allure de la pyramide des âges de la population rurale s'apparente globalement à celle de la population totale car, l'allure globale ainsi que les perturbations constatées sont également présentes ici : une large base, signe d'une forte fécondité et un rétrécissement progressif vers un sommet effilé interrompu par une décroissance rapide de la pyramide entre 0-4 ans et 5-15 ans aussi bien du côté masculin que féminin et des irrégularités entre 30 et 40 ans et une décroissance rapide après 75 ans. Les raisons avancées précédemment sont également valables ici.

### ***3.2.3. Structure des populations des Provinces***

Les pyramides des âges de la population des provinces en annexe montrent que dans la majorité des cas, la structure de la population des provinces est globalement similaire à celle du pays.

La particularité de la répartition de la population par âge est constatée principalement dans la province de Bujumbura Mairie qui est totalement urbaine, mais aussi dans certaines provinces affectées par les mouvements migratoires où la population de certaines communes présente un rapport de masculinité supérieur à 100. Les provinces où ce type de répartition est prononcé sont Bubanza, Bururi, Cibitoke et Gitega.

Une autre particularité dans la répartition de la population par âge concerne quelques provinces à population légèrement plus vieillissante, alimentant souvent les provinces d'immigration. Il s'agit des provinces de Muramvya et Mwaro.

### 2.2.3. Ages moyens et âges médians de la population

**Tableau 3.10 : Ages moyen et médian de la population par milieu de résidence et par Province selon le sexe**

Milieu/ Province	Population masculine		Population féminine		Population totale	
	Age Moyen	Age Médian	Age Moyen	Age Médian	Age Moyen	Age Médian
<b>Burundi</b>	21,3	17,0	20,8	16,0	21,0	17,0
<b>Urbain</b>	22,7	21,0	20,2	18,0	21,6	19,0
<b>Rural</b>	21,1	16,0	20,8	16,0	21,0	16,0
<b>Province</b>						
Bubanza	20,8	18,0	19,7	16,0	20,3	17,0
Bujumbura Rural	21,3	17,0	20,7	16,0	21,0	17,0
Bururi	21,3	16,0	21,0	16,0	21,2	16,0
Cankuzo	21,2	16,0	20,6	16,0	20,9	16,0
Cibitoke	20,0	16,0	19,3	15,0	19,7	15,0
Gitega	22,1	18,0	22,2	18,0	22,2	18,0
Karuzi	20,5	15,0	20,4	16,0	20,4	16,0
Kayanza	21,8	16,0	21,6	17,0	21,7	17,0
Kirundo	20,6	16,0	20,4	16,0	20,5	16,0
Makamba	20,5	16,0	19,7	15,0	20,1	15,0
Muramvya	21,9	17,0	22,1	17,0	22,0	17,0
Muyinga	20,6	16,0	20,2	16,0	20,3	16,0
Mwaro	22,5	17,0	22,8	18,0	22,7	18,0
Ngozi	21,4	16,0	20,9	16,0	21,2	16,0
Rutana	20,7	15,0	20,4	16,0	20,5	16,0
Ruyigi	20,7	15,0	20,4	16,0	20,6	15,0
Bujumbura Mairie	23,2	22,0	20,5	18,0	22,0	20,0

**De manière générale**, l'analyse des âges moyens consignés dans le tableau ci-dessus confirme l'extrême jeunesse de la population burundaise qui est également attestée par la structure par âge qu'on vient d'analyser. En effet, l'âge moyen de l'ensemble de la population est de 21,3 ans. Il existe également de légers écarts entre les deux sexes au profit du sexe masculin.

**Selon les provinces**, l'âge moyen varie de 19,7 ans à 22,7 ans respectivement pour les provinces de Cibitoke et Mwaro. Selon le sexe, l'écart en faveur du sexe masculin se confirme sauf dans les Provinces de GITEGA, MURAMVYA et MWARO.

L'analyse des données du tableau 3.10. oppose également les provinces d'immigration notamment BUBANZA, CIBITOKÉ, KARUSI, MAKAMBA, RUTANA et RUYIGI dont l'âge moyen reste en dessous de 21 ans aux provinces d'émigration, notamment GITEGA, KAYANZA, MURAMVYA, MWARO, dont l'âge moyen dépasse 21 ans.

Ce phénomène s'explique par le fait que les provinces d'immigration reçoivent généralement de jeunes couples ayant encore la force de travail pour de défricher les nouvelles terres, alors que les chefs de ménages d'un âge avancé ne font pas l'objet de cette aventure.

**Selon le milieu de résidence**, on observe toutefois que la population urbaine est légèrement plus âgée (21,6 ans en moyenne) que celle du milieu rural qui a un âge moyen de 21,2 ans. L'écart au profit du sexe masculin est également confirmé.

Cette différence de profil entre la population urbaine et population rurale pourrait s'expliquer par deux facteurs principaux : Une fécondité plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain et l'exode rural qui touche surtout les adultes. La preuve la plus importante est qu'en Mairie de Bujumbura l'âge médian et l'âge moyen sont les plus élevés par rapport aux autres provinces du pays.

### **3.2.4. Dividende démographique et Structure par âges spécifiques**

#### **a) Concept de dividende démographique et sa réalité au Burundi**

Le rapport entre la population potentiellement active et la population des jeunes (les moins de 15 ans) conduit à aborder le concept de dividende démographique.

De manière conceptuelle, une population jeune est le moteur de la prospérité économique des années à venir, mais à condition qu'il existe des politiques et des programmes nécessaires pour renforcer les opportunités à offrir à cette jeunesse et pour encourager des familles moins nombreuses. Un enchaînement d'impacts positifs peut découler d'une population active plus nombreuse, mieux éduquée, avec moins de personnes à prendre en charge.

Le concept de dividende démographique décrit les risques et les opportunités associés à l'existence d'une population jeune et nombreuse observée aujourd'hui dans la plupart des pays en développement en général et au Burundi en particulier.

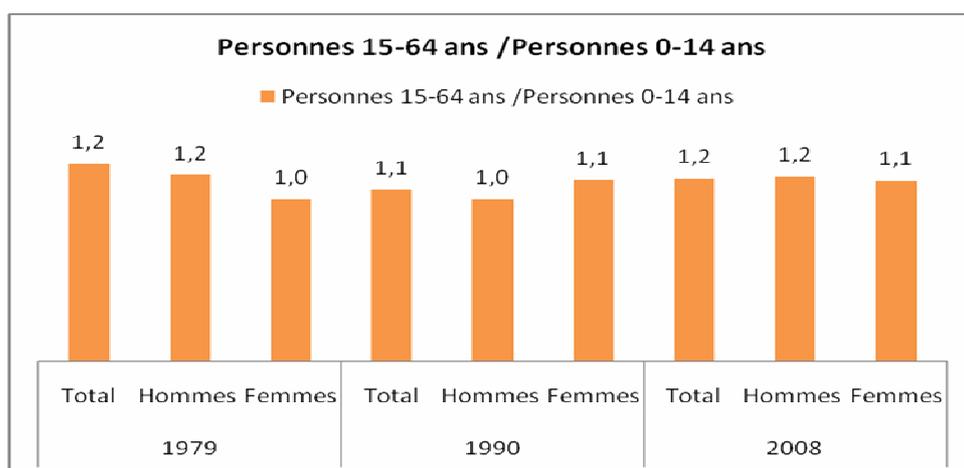
En effet, dans les pays développés, le vieillissement des populations actuelles par rapport aux générations précédentes est le résultat de changement de comportements en matière de procréation (descendance de plus en plus moins nombreuse) et par conséquent, une explosion de la population en âge de travailler. Lorsqu'il y a davantage d'adultes en âge de travailler par rapport au nombre d'enfants de moins de 15 ans et de personnes âgées, le fardeau des charges de famille pesant sur les membres de la population adulte, diminue car il y a de moins en moins de personnes à nourrir.

Pour certains économistes, une population active nombreuse avec moins d'enfants à charge représente une occasion d'économiser sur les services de santé et autres services sociaux, d'améliorer la qualité de l'éducation, de renforcer la productivité économique. C'est à ce moment que les personnes travaillent, renforcent les investissements dans la technologie et les compétences à l'appui du développement économique. Toutes ces activités vont dans le sens de multiplier la richesse nécessaire pour faire face au vieillissement futur de la population.

#### **b) Qu'en est-il pour le Burundi ?**

Le nombre de personnes en âges de travailler par enfant à charge en 1979, 1990 et 2008 est repris dans le tableau ci-après.

**Graphique 3.5 : Rapport « personnes adultes en âge de travailler par enfant »**



Il apparaît que le rapport baisse entre 1979 et 1990 et remonte un peu entre 1990 et 2008 et reprenne l'ampleur de 1979 au dernier recensement de 2008. Cela montre que le Burundi devrait donc tirer profit pour les années à venir de cette situation, mais à condition que certains préalables soient réalisés : des politiques renforçant les opportunités offertes par la population jeune, leur fournissant les compétences nécessaires pour tirer pleinement parti de la vie économique et publique et prônant des comportements sans danger. C'est ainsi que certaines études de la Banque Mondiale prônent les mesures suivantes :

- ✓ **Améliorer la quantité et la qualité de l'éducation** en renforçant en particulier la scolarisation des filles et en garantissant le respect de critères minimum de qualité ;
- ✓ **Adopter et mettre en application de lois décourageant les mariages précoces (avant 18 ans) étant donné que** les filles qui se marient jeunes ont généralement des enfants très tôt et des familles plus nombreuses que leurs homologues qui restent plus longtemps à l'école et se marient plus tard ;
- ✓ **Ouvrir le marché de l'emploi** en réduisant les obstacles à l'entrée dans la vie active, en encourageant la souplesse dans le recrutement ainsi que la mobilité professionnelle et en encourageant également les investissements du secteur privé dans la formation, tout en assurant un accès égal des jeunes des deux sexes à l'emploi ;
- ✓ **Renforcer et relancer les programmes de planification familiale**, et relier les efforts de prévention du VIH (essentiels pour les jeunes) aux efforts visant à réduire les grossesses non souhaitées ;
- ✓ **Poursuivre des approches multisectorielles en combinant les efforts des diverses agences du gouvernement** pour renforcer les aptitudes et les opportunités offertes aux jeunes ;
- ✓ **Encourager la participation des jeunes à la vie publique et aux politiques**, aux programmes et aux services qui leur sont destinés.

### 3.2.5. Structure par groupes d'âges spécifiques

Les groupes d'âges opérationnels sont définis en tenant compte des besoins spécifiques de la population sur le plan économique, social et politique, besoins liés à l'âge. On retient généralement les catégories suivantes :

- · Moins d'un an (0 an)
- · Moins de 3 ans (population préscolaire)
- · Moins de 5 ans (population préscolaire, population d'âge vaccinal de PEV)
- · 0-14 ans (population d'âge vaccinal générale)
- · 0-17 ans (population des enfants, définition de l'UNICEF)
- · 6-14 ans (population scolarisable ou d'âge scolaire (définition UNESCO))
- · 7-12 ans (population scolarisable dans le primaire au Burundi)
- · 13-16 ans (population scolarisable dans le secondaire 1<sup>er</sup> Cycle au Burundi)
- · 17-19 ans (population scolarisable dans le secondaire 2<sup>ème</sup> Cycle au Burundi)
- · 12-19 ans (population des adolescents, définition du FNUAP)
- · 15-24 ans (population des jeunes)
- · 6 ans et plus (population potentiellement active)
- · 12-49 ans (population féminine seulement, femmes en âge de procréer)
- · 18 ans et plus (population d'âge électoral)
- · 65 ans et plus (personnes âgées)

**Tableau 3.12: Proportions de la population des groupes d'âges opérationnels par sexe, par milieu de résidence**

Age et Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0 an	2,7	3,3	3,0	3,8	3,7	3,7	3,7	3,6	3,7
0-2 ans	8,3	10,1	9,1	11,1	10,8	10,9	10,8	10,7	10,8
0-4 ans	13,3	16,3	14,7	18,4	18,0	18,2	17,9	17,9	17,9
0-14 ans	40,5	50,3	45,0	45,6	45,1	45,4	44,3	44,8	44,6
0-17 ans	47,1	58,5	52,3	53,1	52,6	52,9	51,7	52,4	52,1
7-12 ans	11,1	13,9	12,4	15,8	15,8	15,8	15,4	15,7	15,5
13-16 ans	7,9	10,3	9,0	10,3	10,4	10,4	10,1	10,4	10,3
17-19 ans	7,0	7,8	7,4	6,4	7,1	6,8	6,6	7,2	6,9
12-19 ans	16,8	20,6	18,5	19,7	20,4	20,1	19,5	20,5	20,0
15-24 ans	23,1	24,8	23,9	20,7	22,2	21,5	21,1	22,5	21,8
6 ans &+	84,5	81,0	82,9	78,3	78,8	78,6	78,9	79,0	78,9
18 ans &+	56,6	48,4	52,9	46,9	47,4	47,1	48,3	47,6	47,9
65 ans &+	1,4	1,9	1,6	2,9	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8
F12-49 ans		58,0			54,2			54,7	

La population des nouveau-nés représente 3,7% de la population totale, reflétant ainsi le niveau élevé de fécondité.

Les enfants de moins de 5 ans ont un poids démographique élevé car environ un burundais (17,9% sur cinq) a un âge inférieur ou égal à 5 ans avec des variations entre le milieu urbain (14,2 %) et le milieu rural (18,2 %). L'importance numérique de ce groupe révèle l'ampleur des besoins en matière de santé des enfants, spécifiquement dans le domaine de la vaccination. Le poids numérique élevé de ce groupe d'âges dénote donc l'importance de la demande sociale en matière d'éducation de la petite enfance (écoles maternelles, crèches) et en appelle à des efforts particuliers de l'Etat et des partenaires en développement pour y faire face.

La population des enfants telle que définie par l'UNICEF « l'ensemble des individus âgés de moins de 18 ans » représente plus de la moitié (52,1%) de l'ensemble personnes résidant au Burundi. Elle est relativement plus élevée en milieu urbain (53,1%) qu'en milieu rural (52,9%). Par ailleurs, elle est plus élevée chez les filles (52,4%) que parmi les garçons (51,7%). Son importance numérique révèle l'ampleur des problèmes de prise en charge et d'encadrement social des enfants, compte tenu à la fois des contraintes budgétaires de l'Etat et les difficultés économiques et sociales des ménages.

Le groupe des adolescents (12-19 ans) tel que défini par l'UNFPA, représentent un cinquième de la population totale (20,0%), avec un léger écart entre le milieu urbain (19,7%) et le milieu rural (20,1%). Leur nombre élevé implique une forte demande en matière de santé de la reproduction. Ceci, est d'autant plus vrai que d'après l'EDSR-2002, une proportion non négligeable d'adolescentes (plus de 10%) a déjà commencé sa vie féconde entre 15 et 19 ans et que l'utilisation des méthodes contraceptives était encore faible dans ce groupe (4%, EDSR-2002, page 116).

La population féminine de 12-49 ans, c'est-à-dire en âge de procréation constitue aussi un groupe particulièrement important dans la population du Burundi. Elles sont plus représentées en milieu urbain (58,0%) qu'en milieu rural (54,2%). Au regard de leur poids, de leur effectif et des niveaux élevés de fécondité et de la mortalité maternelle, une priorité doit urgemment être accordée au renforcement des programmes de santé de la reproduction en cours au Burundi.

La population d'âge scolaire du primaire qui couvre la tranche d'âges 7-12 ans (selon législation burundaise pour ce qui est du cycle primaire) représente près de 16% de la population totale, ce qui correspond à un effectif de 1 237 011 personnes. Un des effets immédiats de cette structure est la demande scolaire élevée qui se traduit entre autres par une forte pression sur les infrastructures scolaires et le personnel enseignant disponibles. La situation est plus grave en milieu rural où la proportion est de 15,8% qu'en milieu urbain (12,4%).

La population âgée de 13 à 16 ans qui est définie comme la population du 1<sup>er</sup> Cycle secondaire représente 10,3% de la population globale, avec un peu plus de filles (10,4%) que de garçons (10,1%). Sa proportion est plus importante en milieu rural (10,4%) qu'en milieu urbain (9,0%).

La population âgée de 17 à 19 ans qui est définie comme la population du 2<sup>ème</sup> Cycle secondaire représente dans l'ensemble 6,9% de la population globale avec plus d'individus féminins que masculin (7,2% contre 6,6%). Sa proportion est plus importante en milieu rural (7,4%) qu'en milieu urbain (6,8%).

La population des jeunes de 15 à 24 ans représente plus d'un cinquième (21,8%) de la population totale. Son importance démographique mérite une attention particulière en ce qui concerne les besoins de formation, d'emploi et de leur santé sexuelle. Sur le plan national, cette jeunesse est plus représentée en milieu urbain (23,9%) qu'en milieu rural (21,5%). Selon le sexe, un écart se dégage en faveur des femmes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et cet écart est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

La connaissance de la population en âge de voter (18 ans et plus), a son importance dans la mise en œuvre du processus de démocratisation. Elle représente presque 48% de la population totale (47,9%) et est relativement plus nombreuse en milieu urbain (52,9%) qu'en milieu rural (47,1%). De plus, les disparités entre hommes (48,3 %) et femmes (47,6 %) sont négligeables. La différence entre les deux sexes est facilement remarquable tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

## **CONCLUSION.**

La population est inégalement répartie entre les deux sexes : on observe un surnombre relatif de femmes pour l'ensemble du pays, soit 50,8% de femmes contre 49,2% d'hommes, ce qui correspond à un rapport global de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes. Les femmes également sont en surnombre dans presque toutes les provinces, sauf dans la Mairie de Bujumbura et dans la province de Bubanza. Parmi les provinces, celle de Mwaro enregistre le rapport de masculinité le plus faible. Ce déséquilibre de sexes dans les provinces et au niveau national s'explique principalement par la mortalité et la migration différentielle qui touchent plus les hommes que les femmes.

Comme dans la majorité des pays en Afrique au subsaharienne, la pyramide des âges de la population du Burundi a une base large, témoignant ainsi l'extrême jeunesse de la population (44,5% de la population a moins de 15 ans), dont les principales caractéristiques sont : le niveau très élevé de la fécondité, la mortalité infantile en baisse et la mortalité de la population du troisième âge (à partir de 60 ans) très élevée. La structure de la population rurale est similaire à celle de l'ensemble du pays alors que celle du milieu urbain se démarque par une augmentation significative des effectifs de la population à partir de 15 ans. Cette tendance pourrait s'expliquer par l'effet de l'exode rural, phénomène touchant essentiellement les actifs pour des raisons de formation et de recherche d'emplois et le fort poids de la population résidente du milieu rural.

Dans la majorité des cas, la structure de la population des provinces est similaire à celle du pays, à l'exception de la province de Bujumbura Mairie qui est totalement urbaine et de certaines provinces affectées par les mouvements migratoires. Ceux-ci sont en grande partie tributaires des effets de la crise que le pays a traversé.

## CHAPITRE 4. CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET ECONOMIQUES DE LA POPULATION

### 4.0. Introduction

Ce chapitre a pour objet de présenter la composition de la population du Burundi selon certaines caractéristiques socio-économiques et culturelles telles que la nationalité, la religion, l'enregistrement des enfants de moins de 28 ans à l'état civil, l'état matrimonial, l'instruction, l'alphabétisation, la situation dans l'activité économique et le handicap. Etant donné que ces caractéristiques ont fait l'objet d'analyses approfondies dans d'autres rapports thématiques, ce chapitre ne décrit pour chaque caractéristique que la situation générale du pays.

### 4.1. Nationalité

D'après la définition, la nationalité est l'appartenance juridique d'un individu à un pays, un Etat. Il est donc important de connaître l'effectif de la population étrangère selon leurs nationalités d'origine. Le tableau ci-après présente la distribution en pourcentage de la population selon la nationalité et permet de distinguer la population burundaise à celle des étrangers.

**Tableau 4.1 : Proportions de la population totale par nationalité selon le sexe**

Nationalité	Masculin	Féminin	Ensemble
Burundi	99,2	99,1	99,1
Etranger	0,8	0,9	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

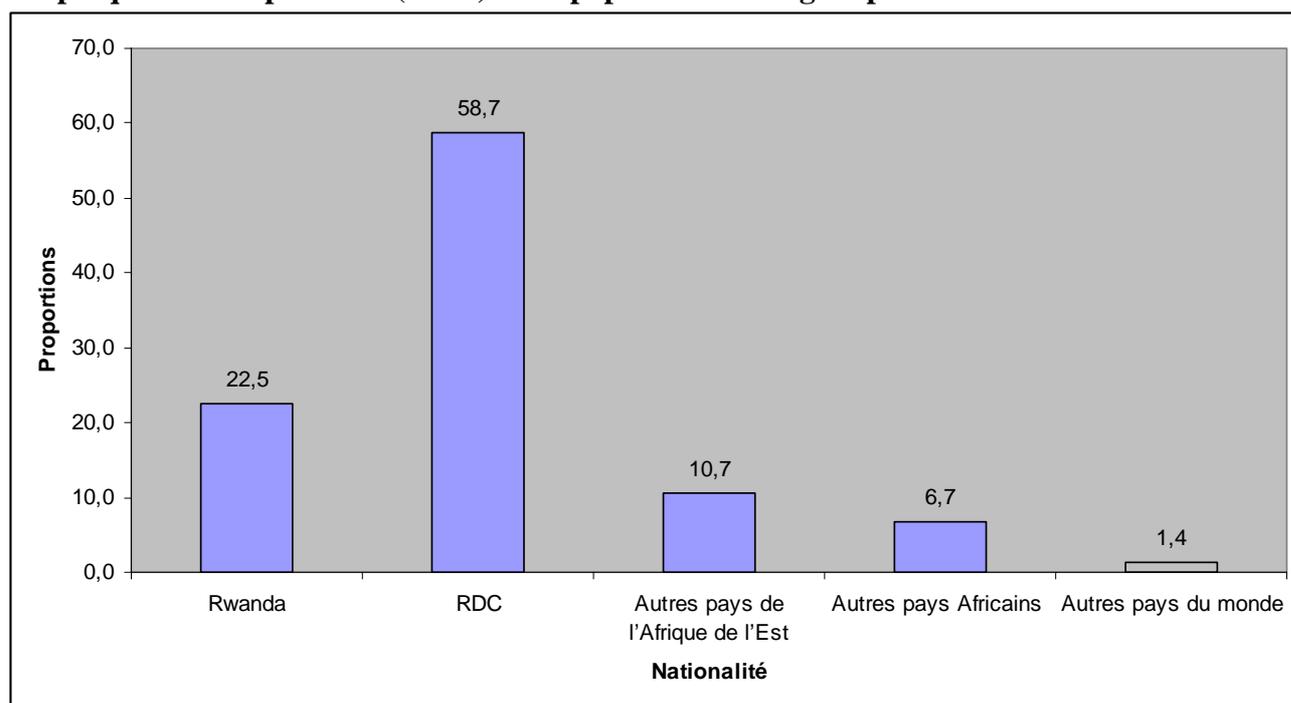
La population résidante sur le territoire burundais a été estimée à 8 053 574 individus en août 2008 dont 68626, soit 0,9% de nationalité étrangère réparti en 33529 hommes et 35097 femmes. D'après le tableau ci-dessus, le Burundi n'est pas attractif des étrangers. Cela n'est pas spécifique au Burundi; dans de nombreux pays africains, la proportion de la population étrangère est négligeable.

A titre d'exemple, au Rwanda en 2002, la population étrangère représentait 0,6%. Toutefois, l'importance de la population étrangère ne doit pas être appréciée seulement par rapport à leur proportion mais aussi par rapport aux problèmes des pays d'accueil. Par exemple la crise que le pays vient de traverser depuis une quinzaine d'années a occasionné le départ massif des étrangers.

**Tableau 4.2 : Proportions de la population étrangère par nationalité selon le milieu de résidence et le sexe**

Nationalité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Rwanda	16,6	19,5	18,0	23,8	27,5	25,8	20,7	24,3	22,5
RDC	71,4	71,0	71,2	52,2	47,5	49,7	60,7	56,8	58,7
Autres Pays de l'Afrique de l'Est	4,4	3,9	4,2	14,8	15,8	15,3	10,2	11,1	10,7
Autres pays Africains	3,7	3,2	3,5	9,0	9,1	9,1	6,7	6,8	6,7
Autres pays du monde	3,8	2,5	3,2	0,1	0,2	0,2	1,8	1,1	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Graphique 4.1 : Répartition (en %) de la population étrangère par nationalité**



Les données des tableaux ci-dessus, reprises en partie sur le graphique 4.1 montrent que la population étrangère provient essentiellement des pays voisins comme la RDC (58,7%), le Rwanda (22,5%) et autres Pays de l'Afrique de l'Est ne représentent que 9,8%. Contrairement au recensement de 1990, à l'issue duquel plus de la moitié (57,3 %) des étrangers étaient de nationalité rwandaise, en 2008, ce recul important de la part des Rwandais parmi les personnes de nationalité étrangère. Ce recul s'expliquerait par l'importance des retours au pays d'origine à partir de 1994. De plus, la grande partie des rwandais se trouvant au Burundi étant de sexe féminin, on peut penser que ces femmes ont épousé les burundais et par conséquent, elles y résident. Soulignons également que la majorité des ressortissants de la République Démocratique du Congo sont concentrés dans le milieu urbain (71,2 % contre 49,7% en milieu rural).

**Tableau 4.3 : Proportions de la population étrangère par nationalité d'origine selon le milieu de résidence et le sexe.**

Nationalité	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Rwanda	47,5	52,5	100,0	43,5	56,5	100,0	44,8	55,2	100,0
RDC	51,6	48,4	100,0	49,4	50,6	100,0	50,5	49,5	100,0
Autres pays de l'Afrique de l'Est	54,9	45,1	100,0	45,3	54,7	100,0	46,9	53,1	100,0
Autres pays Africains	55,4	44,6	100,0	46,7	53,3	100,0	48,6	51,4	100,0
Autres pays du monde	61,9	38,1	100,0	42,9	57,1	100,0	60,7	39,3	100,0
Total	51,5	48,5	100,0	47,0	53,0	100,0	48,9	51,1	100,0

Le tableau 4.3 montre que quel que soit le milieu de résidence, la population étrangère varie selon le sexe. Alors que les femmes sont majoritaires dans la population d'origine rwandaise, les ressortissants des autres nationalités de sexe masculin sont plus nombreux que les femmes. Cette répartition montre également qu'il y a une prédominance des femmes en milieu rural

#### 4.2. Religion

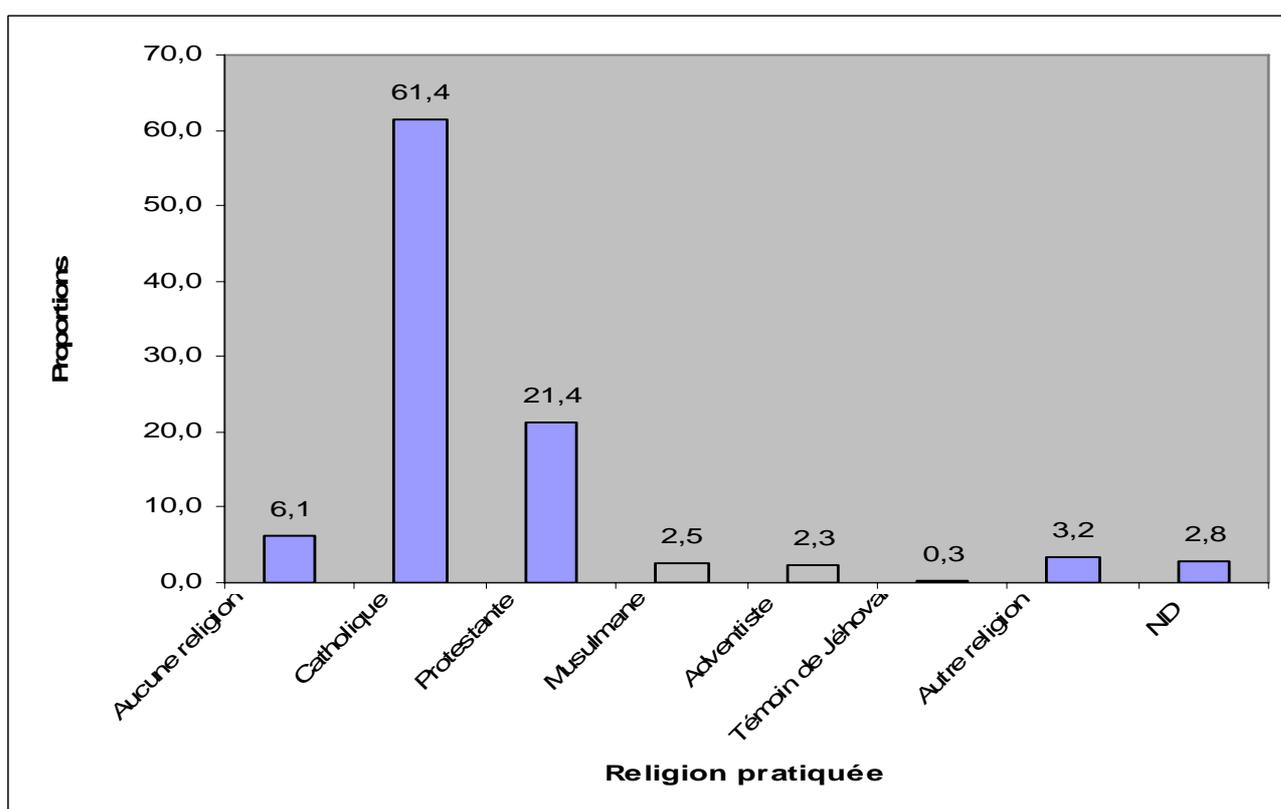
Lors du recensement de 2008, la religion était définie comme l'ensemble des croyances, pratiques et rites qui régissent les relations entre les hommes et une divinité ou d'une manière générale le sacré. Les personnes recensées devaient déclarer les religions qu'elles pratiquent. L'intérêt de cette question est de permettre aux pouvoirs publics d'avoir des statistiques fiables sur l'importance des différentes religions présentes au Burundi. Par rapport à d'autres caractéristiques de la population, nous pouvons voir les variations par rapport à telle ou telle autre religion afin de mieux canaliser leur contribution au développement socio-économique et culturel du pays. Il est important de signaler que la différenciation par rapport à la religion se traitera dans les autres rapports thématiques. Le tableau et le graphique qui suivent présentent la distribution en pourcentage de la population du Burundi par milieu de résidence et le sexe, selon la religion pratiquée.

**Tableau 4.4 : Distribution en pourcentage de la population par religion pratiquée selon le milieu de résidence et le sexe.**

Religion	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucune religion	3,6	3,4	3,5	7,2	5,6	6,4	6,8	5,4	6,1
Catholique	48,8	48,9	48,8	62,5	63,0	62,8	61,0	61,7	61,4
Protestante	20,0	25,0	22,3	20,2	22,3	21,3	20,2	22,6	21,4
Musulmane	12,6	14,6	13,5	1,3	1,2	1,3	2,6	2,4	2,5
Adventiste	1,3	1,5	1,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3
Témoign de Jéhovah	0,6	0,7	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Autre	1,7	2,0	1,8	3,2	3,6	3,4	3,1	3,4	3,2

religion									
ND	11,3	4,0	8,0	2,8	1,6	2,2	3,7	1,8	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Graphique 4.2: Proportions de la population par religion pratiquée**



Les données du tableau 4.4, reprises en partie sur le graphique 4.2, montrent que quels que soient le milieu de résidence et le sexe, le catholicisme est de loin la religion la plus pratiquée au Burundi, Un peu plus de 6 personnes sur 10 résidantes pratiquent la religion catholique. Les personnes se réclamant protestantes sont d'une importance non négligeable (21,4 %) car plus d'un burundais sur cinq est de la religion protestante. Il n'existe pas de disparités importantes entre les deux sexes en matière de religion, pourtant des différences sont observées selon le milieu de résidence. On note une présence plus importante des personnes qui n'ont pas déclaré leur religion, soit 2,8% de la population totale.

### **4.3. Alphabétisation et Instruction**

#### **4.3.1. Alphabétisation**

L'alphabétisation fait référence à la capacité à lire et à écrire dans une langue quelconque. La question de savoir si la personne interrogée sait lire et écrire au moins une langue, permet de mesurer le niveau et la (ou les) langue(s) d'alphabétisation. Pour prendre en compte cette situation, le seuil de 10 ans a été retenu pour l'analyse car on suppose qu'à cet âge, l'élève a acquis la maîtrise de la lecture et de l'écriture de la langue d'enseignement. Le tableau ci-dessous présente les situations sur le niveau et les langues d'alphabétisation.

**Tableau 4.5 : Répartition de la population par langue d’alphabétisation selon le milieu de résidence et le sexe**

Langue lue et écrite	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucune langue	27,1	33,2	<b>29,9</b>	54,9	64,5	<b>59,9</b>	51,8	61,6	<b>56,8</b>
Kirundi	34,2	30,1	<b>32,3</b>	32,4	26,7	<b>29,4</b>	32,6	27,0	<b>29,7</b>
Français seul	0,8	0,7	<b>0,7</b>	0,3	0,2	<b>0,3</b>	0,4	0,3	<b>0,3</b>
Kirundi et Français	15,1	16,6	<b>15,8</b>	8,8	6,5	<b>7,6</b>	9,5	7,4	<b>8,4</b>
Swahili seul	1,1	1,3	<b>1,2</b>	0,1	0,1	<b>0,1</b>	0,2	0,2	<b>0,2</b>
Kirundi et Swahili	3,1	3,0	<b>3,0</b>	0,3	0,2	<b>0,2</b>	0,6	0,4	<b>0,5</b>
Kirundi, Français et Swahili	4,8	4,1	<b>4,5</b>	0,3	0,2	<b>0,2</b>	0,8	0,5	<b>0,7</b>
Kirundi, Français et anglais	7,8	7,4	<b>7,7</b>	2,2	1,3	<b>1,8</b>	2,9	1,9	<b>2,4</b>
Kirundi, Français, Swahili et anglais	4,2	2,5	<b>3,4</b>	0,3	0,1	<b>0,2</b>	0,7	0,3	<b>0,5</b>
Anglais seul	0,3	0,2	<b>0,3</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	0,1	0,0	<b>0,1</b>
Autres combinaisons	1,5	0,9	<b>1,3</b>	0,3	0,2	<b>0,2</b>	0,4	0,2	<b>0,3</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>								

Le tableau ci-dessus indique qu’en 2008 le taux d’analphabétisation de la population de 10 ans et plus s’établissait à 56,8 % au Burundi. , un taux nettement inférieur à celui de 1990 (59,5%) et de 1979 (66,4%) en général. Il ressort du tableau 4.5 que l’analphabétisme touche beaucoup plus les femmes (61,6 %) que les hommes (51,8%) et est beaucoup plus répandue en milieu rural (59,9%) qu’en milieu urbain (29,9%). Cette situation serait due, entre autres, à l’inégalité entre les sexes en matière de scolarisation et aux problèmes d’accessibilité aux infrastructures scolaires en milieu rural.

#### **4.3.2. Niveau d’Instruction**

La connaissance de la dernière classe fréquentée permet de classer les individus selon leur niveau d’études. Le niveau d’instruction d’une personne correspond à la dernière année d’étude accomplie au niveau le plus élevé. Pour ce recensement, le niveau d’instruction intéresse aussi bien ceux qui

sont en cours de scolarisation que ceux qui ont déjà abandonné le système scolaire. D'après le manuel de l'agent recenseur, le niveau d'instruction a été défini comme le niveau d'études ou au cycle d'études atteint dans le système éducatif burundais, comme la dernière classe suivie (avec ou sans succès). La question sur le niveau d'instruction est adressée évidemment aux seuls individus d'âges scolaire (3ans et plus), mais parmi eux, il est difficile de pouvoir distinguer ceux qui ont abandonné les études de ceux qui sont encore en cours de formation.

**Tableau 4.6 : La proportion des personnes de 3 ans et plus par province selon le niveau atteint d'instruction**

Ensemble	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Non déclaré	Total
Bubanza	55,4	37,1	5,6	0,8	1,1	100,0
Bujumbura Rural	47,0	42,9	7,9	0,7	1,5	100,0
Bururi	43,5	41,9	12,7	1,1	0,8	100,0
Cankuzo	46,9	44,0	5,4	0,7	3,1	100,0
Cibitoke	52,4	39,0	6,5	0,7	1,5	100,0
Gitega	44,8	45,4	6,6	0,9	2,3	100,0
Karusi	56,6	35,9	4,4	0,6	2,5	100,0
Kayanza	53,9	37,1	5,2	0,6	3,1	100,0
Kirundo	64,1	30,4	4,0	0,7	0,8	100,0
Makamba	48,7	41,2	8,0	0,8	1,3	100,0
Muramvya	45,0	44,1	8,1	0,7	2,1	100,0
Muyinga	59,6	34,0	4,2	0,7	1,5	100,0
Mwaro	40,0	45,1	10,1	0,9	3,9	100,0
Ngozi	57,2	36,0	4,8	0,9	1,2	100,0
Rutana	55,8	36,1	6,0	0,7	1,3	100,0
Ruyigi	52,4	40,7	4,9	0,8	1,3	100,0
Bujumbura Mairie	22,9	41,5	25,9	8,3	1,5	100,0
<b>Burundi</b>	<b>50,3</b>	<b>39,1</b>	<b>7,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>100,0</b>

Au niveau d'ensemble parmi la population de 3 ans et plus, 50,3% sont sans instruction, en d'autres termes la moitié de la population en âge d'avoir une certaine instruction ne l'est pas. Au niveau provincial, les proportions des personnes sans niveau d'instruction varient de 22,9% (Bujumbura Mairie) à 64,1% (Province Kirundo).

La population instruite est majoritairement de niveau primaire et représente 39,1% de la population de 3 ans et plus. Ceci est expliqué par le fait que ce secteur est beaucoup plus développé dans le système éducatif burundais comme ailleurs dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Les personnes qui ont le niveau secondaire présentent une proportion inférieure à 10% (seulement 7,6%). Celles de niveau supérieur sont moins représentatives avec seulement 1,7%.

**Tableau 4.7 : La proportion personnes âgées de 15 ans et plus par type de diplôme obtenu selon le milieu de résidence et sexe**

Diplôme	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Certificat du Primaire	63,6	63,5	63,6	90,8	93,6	92,1	83,9	86,1	84,9
Diplôme A4	1,9	2,5	2,2	1,4	1,1	1,2	1,5	1,4	1,5
Diplôme A3/D3	3,6	7,9	5,5	3,2	3,3	3,2	3,3	4,4	3,8
Diplôme A2/Hum	16,3	17,8	17,0	3,7	1,8	2,9	7,0	5,8	6,5

Candidature	3,2	3,1	3,1	0,2	0,1	0,2	1,0	0,8	0,9
ENS, IPA	0,7	0,6	0,6	0,2	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3
Licence, Maîtrise	10,1	4,5	7,7	0,5	0,1	0,3	3,0	1,2	2,2
Doctorat	0,6	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>								

Quel que soit le milieu et le sexe, la grande majorité des diplômés au Burundi sont de niveau primaire (certificat) au sein de la population qui déclare avoir un diplôme. Dans l'ensemble 84,9% des diplômés sont du niveau primaire (83,9% pour le sexe masculin et 86,1% pour le sexe féminin). Ceci vient confirmer la structure constatée en ce qui concerne la fréquentation scolaire et le niveau d'instruction de la population burundaise.

Parmi la population de 15 ans et plus diplômée, résidante au Burundi, l'analyse montre que 84,9% ont un diplôme du primaire comme nous venons de le souligner, 1,5% ont un diplôme du niveau A4, 3,8% ont un diplôme du niveau A3 ou du niveau D3, 6,5% ont un diplôme du niveau A2 ou du niveau des humanités, 0,9% ont un diplôme de la candidature, 2,2% ont un diplôme de niveau licence ou de maîtrise et enfin une proportion non significative quantitativement ont un diplôme de niveau doctorat (0,1). Les diplômés du niveau doctorat sont insignifiants par rapport à tous les types de diplômés déclarés.

La proportion de diplômés diminue fortement en fonction du niveau d'instruction et l'allure reste la même pour les deux sexes quelle que soit la province. Néanmoins, on constate que la proportion des personnes qui ont un diplôme de niveau licence ou maîtrise est plus élevée que celle des personnes de diplôme de niveau candidature. Cela veut dire qu'au Burundi, une fois qu'on est à l'enseignement supérieur, il y a une grande probabilité de pouvoir continuer jusqu'à l'obtention du diplôme de licence.

#### 4.4. Etat matrimonial

Lors du recensement, l'état matrimonial a été défini comme la situation d'un individu par rapport au mariage. Pour appréhender la situation matrimoniale, une question avait été posée à toutes personnes de dix ans et plus sur leur situation par rapport au mariage. Pour caractériser l'état matrimonial, les modalités suivantes ont été retenues : célibataires, mariés, veuves ou veufs, divorcés, séparés et les personnes vivant en union libre.

**Tableau 4.8 : Distribution en (%) de la population de 10 et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe**

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	50,5	45,8	48,4	42,2	38,2	40,1	43,1	38,9	
Marié monogame	33,3	30,5	32,0	40,9	38,3	39,5	40,0	37,6	
Marie 2	1,1	1,1	1,1	1,7	1,9	1,8	1,7	1,8	
Marie 3 épouses	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	
Union libre	5,5	6,2	5,8	5,9	5,8	5,9	5,9	5,8	
Divorcé	0,3	0,6	0,4	0,2	0,5	0,4	0,2	0,5	

Séparé	0,7	1,7	1,2	0,6	1,6	1,1	0,6	1,6	
Veuf/Veuve	1,5	6,0	3,6	2,1	7,7	5,0	2,0	7,6	
ND	6,9	7,9	7,3	6,1	5,7	5,9	6,2	5,9	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1

Parmi la population âgée de 10 et plus, les personnes en union sont nombreuses car près de la moitié (46,7%) des burundais ont déclarés être mariés lors du recensement de 2008. Les célibataires ne représentent que 40,9 % et sont plus nombreux en milieu urbain (48,4%) qu'en milieu rural (40,1%). De plus, quel que soit le milieu de résidence, la proportion des célibataires du sexe masculin (43,1%) est toujours supérieure à celle des femmes de même statut (38,9%). Au contraire, le veuvage touche plus les femmes (7,6%) que les hommes (2,0%). Les personnes n'ayant pas déclaré leur état matrimoniale sont au nombre de 323 368, soit 6,1% de la population de 10 ans et plus.

#### 4.5. Activité économique

L'activité économique est un champ d'investigation très complexe qui fait souvent l'objet d'enquêtes spécialisées. Mais lors du recensement général de la population et de l'habitat d'août 2008, on a recueilli un certain nombre d'informations sur ce sujet. L'activité économique demeure l'un des éléments les plus importants de la vie d'une société et du processus de développement d'un pays.

Lors du recensement de 2008, la question suivante a été posée pour appréhender la situation d'activité pour tous les membres du ménage âgés de 10 ans et plus : « *quelle était la situation d'activité de X au cours des 7 derniers jours ?* »

Le recensement de 2008 a considéré comme personne active toute personne de 10 ans et plus occupée, en chômage ou à la recherche du premier emploi.

**Tableau 4.9. Répartition de la population par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe**

Situation d'activité	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	89,4	90,2	89,7	98,7	99,4	99,1	97,8	98,9	98,4
Recherche 1 <sup>er</sup> Emploi	6,5	6,5	6,5	0,8	0,4	0,6	1,3	0,8	1,0
Chômeur	4,1	3,3	3,8	0,5	0,2	0,3	0,9	0,4	0,6
<b>Total actifs</b>	<b>100,0</b>								
Elève/Étudiant	61,0	52,2	56,4	73,6	67,4	70,5	71,9	65,2	68,5
Femme au foyer	0,0	22,6	22,6	0,0	7,2	7,2	0,0	9,4	9,4
Rentier	1,7	0,7	1,2	0,8	0,4	0,6	0,9	0,4	0,7
Retraité	1,3	0,3	0,8	0,5	0,2	0,3	0,6	0,2	0,4
Invalide	2,7	2,7	2,7	5,1	5,5	5,3	4,8	5,1	4,9
Autre	33,3	21,5	27,0	20,0	19,4	19,7	21,8	19,7	20,7
<b>Total inactifs</b>	<b>100,0</b>								

D'après les résultats du tableau ci-dessus, la population active composée par les occupés, ceux qui recherchent le premier emploi et les chômeurs, plus de 98% sont occupés tandis que le reste ne représente que 1,6%. De même, au sein de la population occupée, des contrastes par sexe sont observables toujours en faveur des femmes quel que soit le milieu. La recherche du premier emploi et le chômage sont négligeables en milieu rural tandis que les proportions ont une certaine ampleur en zone urbaine. Le chômage déguisé qui est observé en milieu rural pourrait être à la base de cette explication.

Parmi la population inactive de 10 ans et plus, l'essentiel est composée des élèves et étudiants (68,5%) et les femmes au foyer (9,4%). La comparaison de certaines caractéristiques de la population inactive, des différences de concentration selon le milieu de résidence sont réelles. En milieu urbain par exemple, les femmes au foyer représentent 22,6% contre 7,2% du milieu rural.

#### 4.6. Handicap

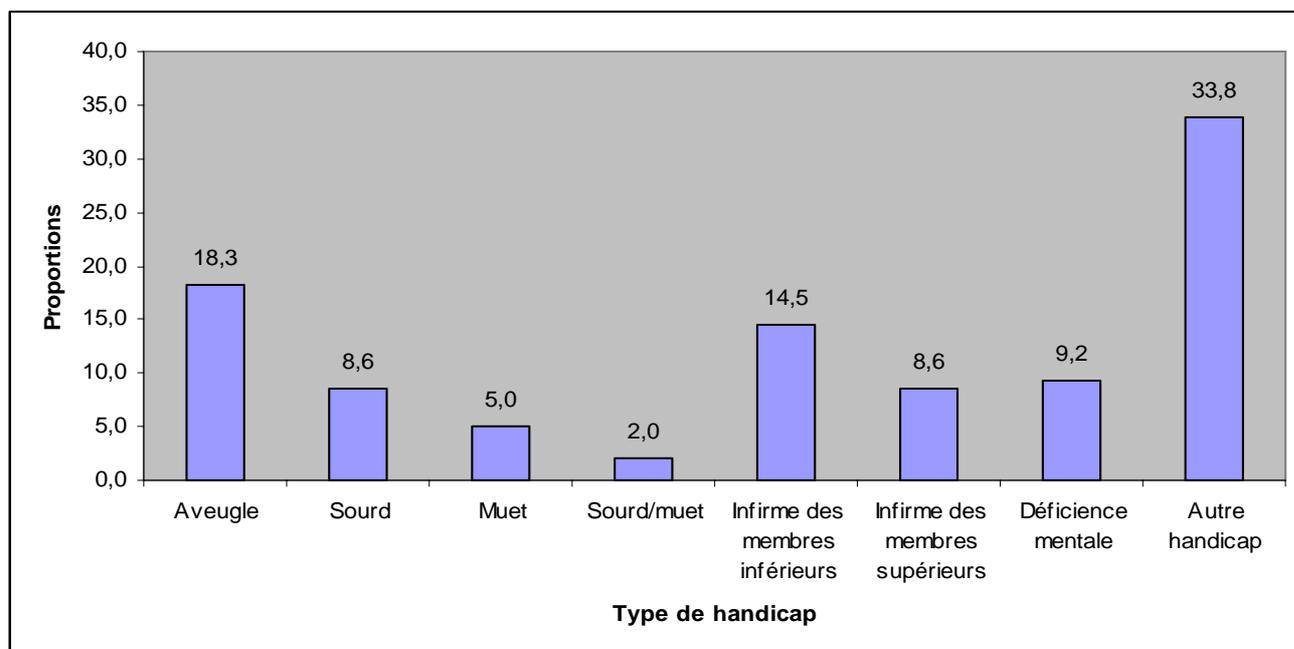
Le handicap a été défini comme l'état d'une personne qui nécessite l'assistance d'un appareillage spécifique ou d'une autre personne pour exercer une activité normale, voire banale à cause de son incapacité physique ou mentale. Lors du recensement de 2008, la question suivante a concerné tous les membres du ménage : « *est-ce que X souffre d'un handicap majeur ? si oui, : « quel est la cause du handicap de X ? »* »

La mesure du handicap au Burundi vient à point nommé car, les personnes vivant avec un handicap constituent un groupe vulnérable qui a besoin d'une attention particulière lors des politiques sociales du gouvernement. De plus, dans les pays pauvres comme le Burundi, cette catégorie de personnes vulnérables reste en proportion élevée et leur prise en compte dans les politiques et programmes de développement reste encore faible.

**Tableau 4.10. Distribution en % des personnes handicapées par type de handicap selon le milieu de résidence et le sexe.**

Type de handicap	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aveugle	24,8	28,5	26,6	15,4	19,7	17,7	16,1	20,2	18,3
Sourd	9,1	13,1	11,0	6,3	10,2	8,4	6,5	10,4	8,6
Muet	7,4	9,6	8,5	3,2	6,1	4,8	3,5	6,4	5,0
Sourd/muet	2,3	2,3	2,3	2,1	1,9	2,0	2,1	2,0	2,0
Infirme des membres inférieurs	17,5	11,9	14,7	17,4	11,9	14,5	17,4	11,9	14,5
Infirme des membres supérieurs	10,5	7,4	9,0	10,3	7,1	8,6	10,3	7,1	8,6
Déficience mentale	12,4	10,8	11,6	9,5	8,6	9,0	9,7	8,7	9,2
Autre handicap	16,0	16,4	16,2	35,6	34,5	35,0	34,3	33,4	33,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Graphique 4.3 : Proportions de la population vivant avec handicap selon le type de handicap**



A l'issue des données du RGPH de 2008, il a été établi que 4,5% de la population souffre d'un handicap majeur. Au sein de la population ayant déclaré un handicap, la principale cause du handicap déclarée est la cécité qui représente 18,3 % des personnes concernées. Il convient de souligner que l'effectif élevé d'aveugles est peut-être lié aux déclarations abusives de toute personne qui souffre des yeux (malvoyant) quel que soit la gravité. A voir la différence entre sexe, ces déclarations abusives pourraient plus nombreuses chez les femmes que chez les hommes. Les personnes souffrant d'autre type de handicap représentent un peu plus du tiers (33,8%) de cette sous-population. Quel que soit le type d'handicap, sauf autre handicap qui est d'ailleurs indéfini, les proportions des personnes vivant avec un handicap sont élevées en milieu urbain qu'en rural.

Pour certains handicaps, les femmes sont plus victimes car les aveugles, les sourds et muets sont plus nombreux chez le sexe féminin tandis que pour l'infirmité des membres supérieurs et inférieurs, les victimes sont plus les hommes. L'explication de cette infirmité des membres pourrait avoir l'explication dans les accidents de guerre qui exposait plus les hommes que les femmes.

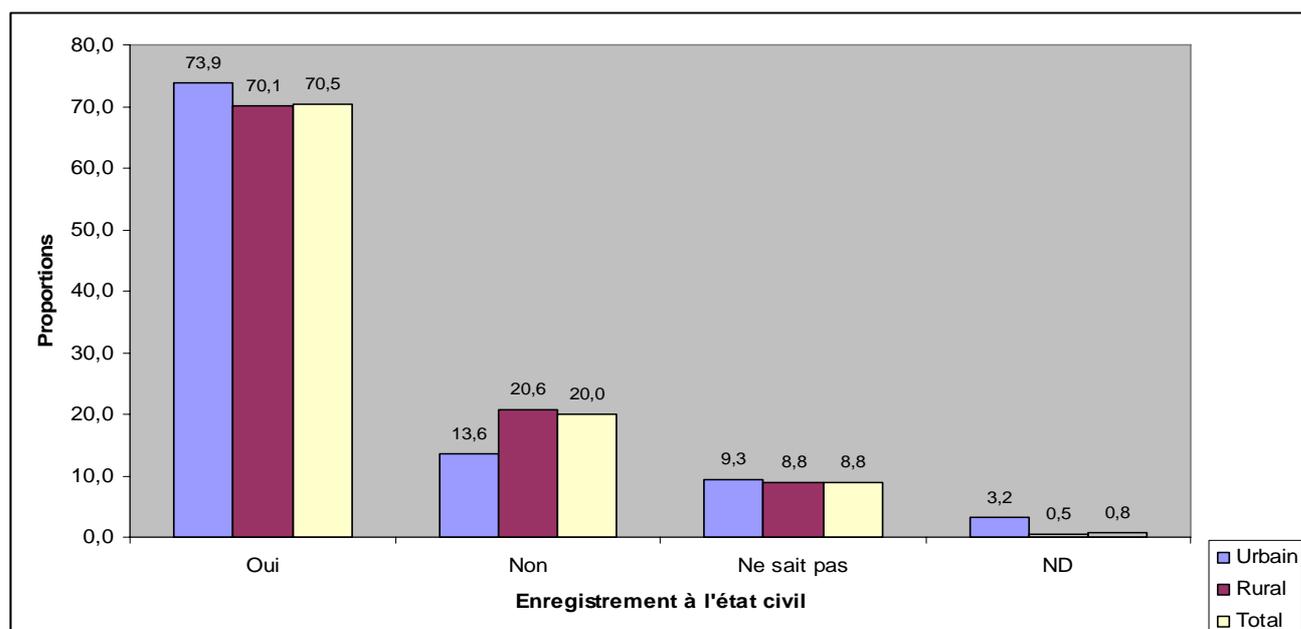
#### **4.7. Enregistrement des enfants à l'état civil**

L'état civil est une institution administrative récente au Burundi, elle date de 1980. Sa couverture reste limitée à cause de plusieurs facteurs d'ordre culturel, économique et géographique. Le RGPH constitue une opportunité pour mesurer le degré de couverture de l'enregistrement des faits d'états civils en particuliers l'enregistrement des naissances. Lors du recensement, la question suivante a été posée pour les enfants âgés de moins de 28 ans « *la naissance de X a-t-elle été enregistrée à la commune ?* »

**Tableau 4.11 : Répartition de la population de moins de 28 ans par enregistrement à l'état civil selon le milieu de résidence et le sexe.**

Enregistrement à l'Etat Civil	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Oui	72,5	75,4	73,9	70,3	69,9	70,1	70,6	70,4	70,5
Non	12,8	14,4	13,6	20,6	20,7	20,6	19,8	20,1	20,0
Ne sait pas	9,4	9,3	9,3	8,2	9,3	8,8	8,3	9,3	8,8
ND	5,3	0,9	3,2	0,9	0,1	0,5	1,4	0,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Graphique 4.4 : Répartition de la population de moins de 28 ans enregistrée à l'état civil selon le milieu de résidence et le sexe.**



Il ressort du tableau et graphique ci-dessus que malgré la sensibilisation sur l'intérêt d'enregistrer les naissances à l'état civil, il semble toutefois que cette pratique n'est pas encore encrée dans les habitudes des populations notamment en milieu rural. Trois enfants sur dix qui naissent ne sont pas enregistrés à l'état civil. Cependant, la déclaration des naissances est obligatoire depuis 1980, mais nous constatons que la couverture de toutes les naissances est loin d'être atteinte depuis 28 ans de fonctionnement du système.

**Tableau 4.12: Répartition de la population de moins de 28 ans par année d'âge selon l'enregistrement à l'état civil.**

Groupe d'âge	Enregistrement à l'état civil				Total
	Oui	Non	Ne sait pas		
0 ans	54,8	40,0	5,1	0,1	100,0
1-4 ans	67,1	27,8	5,1	0,1	100,0
5-9 ans	70,3	23,6	5,9	0,1	100,0
10-19 ans	74,9	15,8	8,9	0,4	100,0
20 ans et plus	70,4	10,8	16,0	2,8	100,0
Ensemble	70,5	20,0	8,8	0,8	100,0

Le Gouvernement du Burundi doit encore fournir des efforts dans la sensibilisation de la population à faire enregistrer les naissances à l'état civil dès le bas âge. Le tableau ci-dessus met en relief qu'il s'agit des enfants âgés qui sont les plus enregistrés. Ce phénomène pourrait être expliqué par les enregistrements tardifs pour ceux qui veulent s'inscrire à l'université, soit à la recherche de l'emploi.

### **Conclusion**

Le Burundi vient de réaliser son troisième recensement général de la population et de l'habitat et les résultats montrent qu'il comptait 8 053 574 habitants en août 2008. La répartition de cette population par nationalité révèle que la quasi-totalité de la population résidente est de nationalité burundaise soit 99,1%. La population burundaise est essentiellement catholique (61,4%). En considérant la population de 10 ans et plus des ménages ordinaires le constat général qui s'établit est que plus de la moitié (56,8%) de la population ne sait ni lire ni écrire dans aucune langue. L'analphabétisme demeure élevé notamment chez les femmes. Les différences entre le milieu de résidence sont assez importantes. La situation dans l'activité économique des individus de 10 ans et plus montre que plus de 98% de la population potentiellement active était occupée au cours du recensement. Le chômage ne représente que 1,6%. La population inactive est essentiellement composée des élèves/ étudiants (68%). Les autres inactifs sont constitués de femmes au foyer, des rentiers et retraités. Bien qu'il date des années 1980, le fonctionnement du service d'état civil n'est pas satisfaisant où plus de 30% d'enfants qui naissent ne sont pas enregistrés à l'état civil.

## CONCLUSION GENERALE

Les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat ont montré qu'en 2008, l'effectif de la population totale du Burundi s'élevait à 8 053 574 habitants dont 3 964 906 hommes (49,2 %) et 4 088 668 femmes (50,8%). Mises à part les provinces de Bujumbura Mairie et de Bubanza, cette relative supériorité numérique des femmes s'observe dans toutes les provinces. Plus particulièrement la province de Mwaro enregistre le rapport de masculinité le plus faible (89 hommes pour 100 femmes). La population burundaise réside essentiellement en milieu rural (89,9% contre 10,1 % dans les centres-villes).

Les résultats globaux issus des trois recensements organisés par le pays (1979, 1990 et 2008) montrent que le taux d'accroissement de la population est resté stable de 1979 à 2008 (2,5 % entre 1979 et 1990 et 2,4% de 1990 à 2008). Cette tendance générale de quasi-stabilité de rythme d'accroissement de la population cache d'importantes disparités provinciales. Le taux d'accroissement moyen a connu une forte baisse dans trois provinces : Makamba (5,8 % à 3,7 %), Cibitoke (4 % à 2,8 %), et Bubanza (3,4 % à 2,3 %), les trois provinces ont de commun d'être sur la frontière, cette baisse pourrait être expliquée par des gens qui se sont réfugiés dans les pays limitrophes lors de la crise qui a durablement frappé tout le pays en général et en particulier ces 3 provinces. De plus, dans la province de Bujumbura Mairie, on a plutôt assisté à une augmentation sensible (3,1 % à 4,2 %), résultant de l'effet de l'exode rural comme c'est le cas dans la plupart des capitales des pays de l'Afrique subsaharienne

Il ressort de ce recensement que la population du Burundi vit essentiellement dans les ménages ordinaires (1 685 553 ménages ordinaires contre 8 915 ménages collectifs). Au demeurant, le nombre de ménages collectifs est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation qui semble paradoxale s'explique par l'importance en milieu rural, des casernes abritant les militaires et les camps de regroupement de combattants rebelles encore actifs au moment du recensement.

Le nombre moyen de personnes par ménage est de 4,7 personnes pour l'ensemble du pays et varie entre 5,1 et 4,3 dans les provinces.

La répartition spatiale de la population a mis en exergue d'importantes disparités quant au niveau de peuplement des provinces. Abritant 9 burundais sur 100, la province de Gitega est la plus peuplée des 17 que compte le pays. En revanche, Cankuzo est celle qui a le plus faible poids démographique parce qu'environ 3 habitants du pays sur 100 y vivent.

Les 4 provinces les plus peuplées sont par ordre d'importance : Gitega, Ngozi, Kirundo et Muyinga, lesquelles regroupent environ 33% de la population du pays. Ensuite viennent Kayanza, Bururi et Bujumbura. Ces 7 provinces abritent à elles seules plus de la moitié de la population totale (54,3%).

Avec une densité globale de la population de 289 habitants au km<sup>2</sup>, le Burundi fait partie des pays africains les plus densément peuplés. Les différences provinciales de concentration des populations se manifestent par les extrêmes de densité variant de 116,5 habitants au km<sup>2</sup> à Cankuzo, à 474,7 habitants au km<sup>2</sup> à Kayanza. L'on doit retenir que la concentration est plus forte en milieu urbain, notamment à Bujumbura Mairie où on enregistre une densité de 5715 habitants/km<sup>2</sup>.

Le degré d'urbanisation du Burundi est encore très faible (un burundais sur dix vit en milieu urbain). Par ailleurs, la population urbaine réside essentiellement dans la province de Bujumbura mairie où vivent trois citoyens sur cinq, c'est le cas des capitales de la plupart des pays en développement.

La distribution en pourcentage de la population par grand groupe d'âge laisse entrevoir que comme nombre de pays de l'Afrique au sud du Sahara, que la population du Burundi est extrêmement jeune (près de 45 % de la population ont moins de 15 ans), Les personnes du troisième âge (60 ans +) ne forment que 4 % des Burundais. Cette jeunesse de la population met en évidence la forte pression sur les infrastructures scolaires et sanitaires rendant ainsi précaire l'état de santé de la population associé aux difficultés de scolarisation des enfants

Le rapport « *personnes adultes en âge de travailler* » par « *enfant* » ou « *dividende démographique* » a connu une relative hausse entre 1990 et 2008, ce qui selon les analystes économistes, pourrait constituer pour le Burundi une tendance au recul du niveau de prise en charge des enfants

La presque totalité (99,1%) de la population recensée est de nationalité burundaise. Ces résultats semblent montrer que le Burundi est un pays qui n'attire pas les étrangers étant donné qu'à peu près une seule personne sur 100 habitants qui résident au Burundi est de nationalité étrangère. Cette minoritaire population étrangère provient essentiellement des pays limitrophes comme la RDC (58,7%) et le Rwanda (22,5%), pays de provenance d'un peu plus de 4 étrangers sur 5.

Quels que soient le milieu de résidence et le sexe, la religion catholique est de loin la plus pratiquée au Burundi avec un peu plus de 6 fidèles sur 10 résidents. Les protestants viennent en seconde position (21,4 %) et on dénombre les proportions faibles des personnes se réclamant musulmanes (2,5%).

La majorité de la population de dix ans et plus (56,8%) ne sait ni lire et /ou ni écrire dans aucune langue. L'analphabétisme touche nettement plus le milieu rural (59,9%) que le milieu urbain (29,9%). Par ailleurs, plus d'une personne sur deux est sans instruction (50,3%) et seulement près de 39,1% de la population n'ont atteint que le niveau primaire. Le niveau d'instruction pour les cycles supérieurs est faible.

Les personnes s'étant déclarées mariées représentent près de la moitié de la population quel que soit le milieu de résidence (46,7%). Les célibataires sont plus nombreux en milieu urbain (48,4%) qu'en milieu rural (40,1%).

La population active burundaise représente 59,2 % des habitants de 10 ans et plus. Au sein de cette sous-population, les chômeurs et ceux qui sont à la recherche du premier emploi ne forment que 1,6 %. Représentant 40,8% de la population totale, la population inactive est essentiellement composée des élèves et des étudiants (68,5%).

Le recensement a établi que 4,5% de la population souffre d'un handicap majeur. Parmi les principales causes déclarées, la cécité est la plus citée (18,3 % des personnes qui vivent avec handicap sont aveugles).

Enfin, en dépit des efforts de sensibilisation déployés depuis 1980 par le Gouvernement et les partenaires au développement, l'enregistrement des enfants à l'Etat-Civil souffre encore des insuffisances notoires. En effet, trois enfants sur dix âgés ayant au moins 28 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Rapport d'analyse du RGPH – 1996 de la République de Guinée (Etat de la Population), Conakry, 2000
2. Rapport d'analyse du RGPH – 2002 de la République du Rwanda (Etat et structure de la Population), Kigali, février 2005
3. Manuel de l'Agent Recenseur RGPH 2008
4. *Mobilité et migration dans le Burundi traditionnel*, in Actes de la table Ronde sur les « Sciences sociales, humaines et développement rural », Université du Burundi, mai 1985.
5. *Fécondité naturelle et fécondité contrôlée* in Actes de la table Ronde sur les « Sciences sociales, humaines et développement rural », Université du Burundi, mai 1985, page 240.
6. *Une innovation agricole grandiose : l'exemple de l'aménagement de la plaine de la Rusizi* in Questions sur la paysannerie au Burundi, Actes de la Table Ronde sur « Sciences Sociales, Humaines et Développement rural », Université du Burundi, Mai 1985, page 102.
7. Rapport d'analyse des données du RGPH 2008,
8. La Recherche démographique au Burundi, INSEE-Coopération, Paris, 1971, Rapport d'administration belge du Ruanda -Urundi (pour la période coloniale);
9. Annuaire Démographique, 52<sup>ème</sup> Edition, Nations Unie, 2008

## ANNEXE 1 : Mode de calcul de quelques indicateurs

- **Taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire :**

Ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements lorsque l'on admet qu'il est constant sur la période considérée. Il est calculé comme suit :

$$r = [P_t/P_0]^{1/t} - 1 \quad \text{où} \quad \begin{array}{l} P_t = \text{population au recensement actuel} \\ P_0 = \text{population au recensement antérieur} \\ t = \text{nombre d'années entre les deux recensements} \\ r = \text{taux d'accroissement annuel moyen} \end{array}$$

- **Proportion de la population urbaine :** Il est obtenu par le rapport de la population totale urbaine à la population totale du pays. La formule se présente ainsi :

$$T_{ur} = \frac{\text{Population}_{ur}}{\text{Population}_{totale}}$$

- **Proportions de populations par grands groupes d'âges et par sexe :** Ces âges sont : 0-14 ans ; 15-59ans ; 60 ans et plus et la formule de calcul des proportions est la suivante :

$$P_{x-x+a} = \frac{\text{population}_{d'âge_{x-x+a}}}{\text{population}_{totale}} \quad \text{il est calculé par sexe et pour l'ensemble des deux sexes}$$

- **L'âge moyen de la population résidente.** C'est la moyenne d'âge de la population dénombrée lors du RGPH de 2008. Il est obtenu par la formule suivante :

$$M = \frac{\sum_{i=0}^n (x_i * n_i)}{N}$$

$x_i$  : Âge  $i$  des individus

$n_i$  : Effectif des individus d'âge  $i$

$N$  : Effectif total de la population

- **L'âge médian de la population résidente.** L'âge médian est l'âge qui divise la population totale en deux sous-populations d'effectifs égaux. Il est obtenu par la formule suivante :

$$Me = x_i + (x_{i+1} - x_i) * \frac{\sum_{j=1}^{i-1} n_j}{n_i} \quad !!!$$

$x_i$  : Âge à la borne inférieure de la classe médiane

$x_{i+1}$  : Âge à la borne supérieure de la classe médiane

$(x_{i+1} - x_i)$  : Amplitude de la classe médiane (ici, cette amplitude vaut 5)

$n_i$  : Effectif de la classe médiane

$\sum_{j=1}^{i-1} n_j$  : Somme des effectifs des classes d'âge précédant la classe médiane

ANNEXE 2 : Répartition de la population résidante et des ménages par province et commune

	Effectif de la population			Proportion de la population dans la Province (%)	Effectif de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage
	Masculin	Féminin	Total			
<b>Burundi</b>	<b>3 964 906</b>	<b>4 088 668</b>	<b>8 053 574</b>		<b>1 704 746</b>	
1. Province Bubanza						
Province	174 468	163 555	338 023	100	71 640	4,7
Commune Bubanza	42 062	41 616	83 678	24,8	18 698	4,5
Commune Gihanga	30 339	25 005	55 344	16,4	11 550	4,8
Commune Mpanda	29 313	29 600	58 913	17,4	12 924	4,6
Commune Musigati	41 035	41 172	82 207	24,3	16 785	4,9
Commune Rugazi	31 719	26 162	57 881	17,1	11 683	5,0

2. Province Bujumbura Rural

Province	275 215	280 718	555 933	100	108 817	5,1
Commune Bugarama	14 898	15 584	30 482	5,5	5 926	5,1
Commune Isale	38 708	40 032	78 740	14,2	15 538	5,1
Commune Kabezi	23 180	25 899	49 079	8,8	9 827	5,0
Commune Kanyosha	38 203	40 620	78 823	14,2	15 065	5,2
Commune Mubimbi	20 515	21 174	41 689	7,5	8 294	5,0
Commune Mugongomanga	13 862	14 123	27 985	5,0	5 660	4,9
Commune Muhuta	31 119	29 514	60 633	10,9	11 530	5,3
Commune Mukike	11 901	12 759	24 660	4,4	5 089	4,8
Commune Mutambu	20 885	22 878	43 763	7,9	8 443	5,2
Commune Mutimbuzi	35 809	33 716	69 525	12,5	14 522	4,8
Commune Nyabiraba	26 135	24 419	50 554	9,1	8 923	5,7

3. Province Bururi

Province	282 363	291 650	574 013	100	111 710	5,1
Commune Burambi	28 068	29 099	57 167	10,0	11 534	5,0
Commune Bururi	40 889	42 725	83 614	14,6	15 536	5,4
Commune Buyengerero	29 110	29 560	58 670	10,2	11 705	5,0
Commune Matana	20 763	22 014	42 777	7,5	8 201	5,2
Commune Mugamba	28 383	30 701	59 084	10,3	12 166	4,9
Commune Rumonge	73 196	71 878	145 074	25,3	28 452	5,1
Commune Rutovu	22 127	23 984	46 111	8,0	8 766	5,3
Commune Songa	25 351	26 480	51 831	9,0	9 793	5,3
Commune Vyanda	14 476	15 209	29 685	5,2	5 557	5,3

#### 4. Province Cankuzo

Province Cankuzo	112 342	116 531	228 873	100	47 161	4,9
Commune Cankuzo	23 543	24 429	47 972	21,0	9 748	4,9
Commune Cendajuru	15 887	16 571	32 458	14,2	6 888	4,7
Commune Gisagara	27 777	29 545	57 322	25,0	11 738	4,9
Commune Kigamba	20 156	20 617	40 773	17,8	8 232	5,0
Commune Mishiha	24 979	25 369	50 348	22,0	10 555	4,8

#### 5. Province Cibitoke

Province	228 858	231 577	460 435	100	95 738	4,8
Commune Buganda	34 069	34 976	69 045	15,0	15 200	4,5
Commune Bukinanyana	37 362	38 388	75 750	16,5	15 223	5,0
Commune mabayi	33 177	33 190	66 367	14,4	12 904	5,1
Commune Mugina	43 531	44 920	88 451	19,2	18 386	4,8
Commune Murwi	41 545	40 690	82 235	17,9	17 137	4,8
Commune Rugombo	39 174	39 413	78 587	17,1	16 888	4,7

#### 6. Province Gitega

Province	346 480	378 743	725 223	100	154 145	4,7
Commune Bugendana	51 830	56 557	108 387	14,9	22 817	4,8
Commune Bukirasazi	15 641	17 073	32 714	4,5	7 074	4,6
Commune Buraza	22 634	24 851	47 485	6,5	10 185	4,7
Commune Giheta	34 213	38 804	73 017	10,1	15 667	4,7
Commune Gishubi	26 199	29 728	55 927	7,7	12 053	4,6
Commune Gitega	77 217	77 788	155 005	21,4	31 766	4,9
Commune Itaba	24 204	26 935	51 139	7,1	11 308	4,5
Commune Makebuko	27 462	31 994	59 456	8,2	13 262	4,5
Commune Mutaho	30 894	34 460	65 354	9,0	13 947	4,7
Commune Nyarusange	19 532	21 372	40 904	5,6	8 625	4,7
Commune Ryansoro	16 654	19 181	35 835	4,9	7 441	4,8

#### 7. Province Karusi

Province	210 225	226 218	436 443	100	92 901	4,7
Commune Bugenyuzi	39 443	42 495	81 938	18,8	17 336	4,7
Commune Buhiga	34 967	36 507	71 474	16,4	15 482	4,6
Commune Gihogazi	32 315	35 312	67 627	15,5	14 178	4,8
Commune Gitaramuka	37 616	40 504	78 120	17,9	17 631	4,4
Commune Mutumba	20 141	21 335	41 476	9,5	8 908	4,7
Commune Nyabikere	23 645	25 348	48 993	11,2	9 816	5,0
Commune Shombo	22 098	24 717	46 815	10,7	9 550	4,9

## 8. Province Kayanza

Province	281 957	303 455	585 412	100	125 860	4,7
Commune Butaganzwa	24 066	27 535	51 601	8,8	11 087	4,7
Commune Gahombo	18 868	20 765	39 633	6,8	8 618	4,6
Commune Gatara	31 041	33 071	64 112	11,0	13 527	4,7
Commune Kabarore	30 332	31 971	62 303	10,6	13 522	4,6
Commune Kayanza	47 827	49 425	97 252	16,6	20 260	4,8
Commune Matongo	34 193	36 082	70 275	12,0	15 019	4,7
Commune Muhanga	30 629	33 851	64 480	11,0	14 219	4,5
Commune Muruta	27 791	30 097	57 888	9,9	12 313	4,7
Commune Rango	37 210	40 658	77 868	13,3	17 295	4,5

## 9. Province Kirundo

Province	303 791	324 465	628 256	100	147 416	4,3
Commune Bugabira	42 756	46 503	89 259	14,2	20 370	4,4
Commune Busoni	70 809	74 615	145 424	23,1	32 536	4,5
Commune Bwambarangwe	32 281	34 535	66 816	10,6	15 385	4,3
Commune Gitobe	27 406	29 920	57 326	9,1	14 009	4,1
Commune Kirundo	45 510	47 600	93 110	14,8	21 877	4,3
Commune Ntega	47 333	51 332	98 665	15,7	23 916	4,1
Commune Vumbi	37 696	39 960	77 656	12,4	19 323	4,0

## 10. Province Makamba

Province	214 430	216 469	430 899	100	84 970	5,1
Commune Kayogoro	43 938	44 614	88 552	20,6	17 937	4,9
Commune Kibago	22 697	22 281	44 978	10,4	8 727	5,2
Commune Mabamba	22 910	22 926	45 836	10,6	8 601	5,3
Commune Makamba	46 268	47 290	93 558	21,7	17 883	5,2
Commune Nynaza-Lac	56 638	56 114	112 752	26,2	22 960	4,9
Commune Vugizo	21 979	23 244	45 223	10,5	8 862	5,1

## 11. Province Muramvya

Province	139 669	152 920	292 589	100	61 437	4,8
Commune Bukeye	31 265	34 825	66 090	22,6	14 047	4,7
Commune Kiganda	23 060	25 670	48 730	16,7	10 143	4,8
Commune Mbuye	25 838	29 504	55 342	18,9	12 016	4,6
Commune Muramvya	40 143	41 114	81 257	27,8	16 522	4,9
Commune Rutegama	19 363	21 807	41 170	14,1	8 709	4,7

## 12. Province Muyinga

Province	308 016	324 393	632 409	100	142 970	4,4
Commune Buhinyuza	26 231	28 251	54 482	8,6	12 597	4,3

Commune Butihinda	46 968	49 922	96 890	15,3	22 693	4,3
Commune Gashoho	31 912	34 195	66 107	10,5	15 979	4,1
Commune Gasorwe	39 377	42 621	81 998	13,0	18 358	4,5
Commune Giteranyi	74 158	77 072	151 230	23,9	33 981	4,5
Commune Muyinga	68 305	69 922	138 227	21,9	29 691	4,7
Commune Mwakiro	21 065	22 410	43 475	6,9	9 671	4,5

### 13. Province Mwaro

Province	128 913	144 230	273 143	100	57 543	4,7
commune Bisoro	16 440	17 735	34 175	12,5	7 043	4,9
Commune Gisozi	13 484	14 470	27 954	10,2	5 939	4,7
Commune Kayokwe	23 380	25 747	49 127	18,0	10 068	4,9
Commune Ndava	26 873	30 411	57 284	21,0	12 127	4,7
Commune Nyabihanga	27 972	32 339	60 311	22,1	12 995	4,6
Commune Rusaka	20 764	23 528	44 292	16,2	9 371	4,7

### 14 Province Ngozi

Province	323 037	337 680	660 717	100	146 815	4,5
Commune Busiga	31 629	33 514	65 143	9,9	14 165	4,6
Commune Gashikanwa	27 268	29 818	57 086	8,6	12 629	4,5
Commune Kiremba	45 527	47 809	93 336	14,1	21 263	4,4
Commune Marangara	33 765	34 067	67 832	10,3	16 014	4,2
Commune Mwumba	30 144	31 440	61 584	9,3	13 774	4,5
Commune de N	61 438	59 119	120 557	18,2	25 576	4,7
Commune Nyamurenza	27 879	29 323	57 202	8,7	12 400	4,6
Commune Ruhororo	29 318	33 019	62 337	9,4	14 117	4,4
Commune Tangara	36 069	39 571	75 640	11,4	16 877	4,5

### 15 Province Rutana

Province	162 809	170 701	333 510	100	69 406	4,8
Commune Bukemba	18 115	17 356	35 471	10,6	7 674	4,6
Commune Giharo	45 098	48 267	93 365	28,0	19 944	4,7
Commune Gitanga	21 435	22 292	43 727	13,1	8 535	5,1
Commune Mpinga	25 358	27 463	52 821	15,8	11 164	4,7
Commune Musongati	25 674	27 275	52 949	15,9	10 966	4,8
Commune Rutana	27 129	28 048	55 177	16,5	11 123	5,0

### 16. Province Ruyigi

Province	197 357	203 173	400 530	100	86 581	4,6
Commune Butaganzwa	31 302	31 884	63 186	15,8	13 763	4,6
Commune Butezi	19 139	20 039	39 178	9,8	8 733	4,5
Commune Bweru	18 272	19 230	37 502	9,4	7 844	4,8
Commune Gisuru	49 440	50 021	99 461	24,8	21 191	4,7

Commune Kinyinya	25 815	27 223	53 038	13,2	11 654	4,6
Commune Nyabitsinda	25 261	26 273	51 534	12,9	11 356	4,5
Commune Ruyigi	28 128	28 503	56 631	14,1	12 040	4,7

#### 17. Province Bujumbura Mairie

Province	274 976	222 190	497 166	100	99 636	5,0
Commune Buterere	14 540	13 831	28 371	5,7	6 608	4,3
Commune Buyenzi	27 460	19 903	47 363	9,5	10 269	4,6
Commune Bwiza	21 464	16 224	37 688	7,6	7 940	4,7
Commune Cibitoke	26 658	24 241	50 899	10,2	10 471	4,9
Commune Gihosha	21 953	17 550	39 503	7,9	6 754	5,8
Commune Kamenge	27 031	23 039	50 070	10,1	11 199	4,5
Commune Kanyosha	30 589	28 592	59 181	11,9	11 589	5,1
Commune Kinama	25 880	23 896	49 776	10,0	10 619	4,7
Commune Kinindo	12 302	9 618	21 920	4,4	3 779	5,8
Commune Musaga	25 837	17 898	43 735	8,8	8 331	5,2
Commune Ngagara	18 272	12 024	30 296	6,1	4 673	6,5
Commune Nyakabiga	11 732	9 151	20 883	4,2	4 448	4,7
Commune Rohero	11 258	6 223	17 481	3,5	2 956	5,9

### ANNEXE3 : Urbanisation dans les communes

**Tableau A3.1. : Répartition en pourcentage de la population des communes de la province BUBANZA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de BUBANZA	5,9	94,1	338 023
Commune de BUBANZA	23,9	76,1	83 678
Commune de GIHANGA	0,0	100,0	55 344
Commune de MPANDA	0,0	100,0	58 913
Commune de MUSIGATI	0,0	100,0	82 207
Commune de RUGAZI	0,0	100,0	57 881

**Tableau A3.2. : Répartition en pourcentage de la population des communes de la province BUJUMBURA RURAL selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de BUJUMBURA RURAL	4,4	95,6	555 933
Commune de BUGARAMA	0,0	100,0	30 482
Commune de ISALE	6,3	93,7	78 740
Commune de KABEZI	2,7	97,3	49 079
Commune de KANYOSHA	5,4	94,6	78 823
Commune de MUBIMBI	0,0	100,0	41 689
Commune de MUGONGOMANGA	7,5	92,5	27 985
Commune de MUHUTA	0,0	100,0	60 633
Commune de MUKIKE	0,0	100,0	24 660
Commune de MUTAMBU	0,0	100,0	43 763
Commune de MUTIMBUZI	16,8	83,2	69 525
Commune de NYABIRABA	0,0	100,0	50 554

**Tableau A3.3. : Répartition en pourcentage de la population des communes de la province BURURI selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de BURURI	7,9	92,1	574 013
Commune de BURAMBI	0,0	100,0	57 167
Commune de BURURI	5,4	94,6	83 614
Commune de BUYENGERO	0,0	100,0	58 670
Commune de MATANA	4,8	95,2	42 777
Commune de MUGAMBA	2,1	97,9	59 084
Commune de RUMONGE	24,8	75,2	145 074
Commune de RUTOVU	3,0	97,0	46 111
Commune de SONGA	0,0	100,0	51 831
Commune de VYANDA	0,0	100,0	29 685

**Tableau A3.4.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province CANKUZO selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de CANKUZO	1,6	98,4	228 873
Commune de CANKUZO	7,6	92,4	47 972
Commune de CENDAJURU	0,0	100,0	32 458
Commune de GISAGARA	0,0	100,0	57 322
Commune de KIGAMBA	0,0	100,0	40 773
Commune de MISHIHA	0,0	100,0	50 348

**Tableau A3.5.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province CIBITOKÉ selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de CIBITOKÉ	5,2	94,8	460 435
Commune de BUGANDA	0,0	100,0	69 045
Commune de BUKINANYANA	0,0	100,0	75 750
Commune de MABAYI	0,0	100,0	66 367
Commune de MUGINA	0,0	100,0	88 451
Commune de MURWI	0,0	100,0	82 235
Commune de RUGOMBO	30,4	69,6	78 587

**Tableau A3.6.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province GITEGA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de GITEGA	6,4	93,6	725 223
Commune de BUGENDANA	1,3	98,7	108 387
Commune de BUKIRASAZI	4,1	95,9	32 714
Commune de BURAZA	0,0	100,0	47 485
Commune de GIHETA	2,2	97,8	73 017
Commune de GISHUBI	0,0	100,0	55 927
Commune de GITEGA	27,1	72,9	155 005
Commune d'ITABA	0,0	100,0	51 139
Commune de MAKEBUKO	0,0	100,0	59 456
Commune de MUTAHO	0,0	100,0	65 354
Commune de NYARUSANGE	0,0	100,0	40 904
Commune de RYANSORO	0,0	100,0	35 835

**Tableau A3.7.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province KARUSI selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de KARUSI	2,4	97,6	436 443
Commune de BUGENYUZI	0,0	100,0	81 938
Commune de BUHIGA	14,4	85,6	71 474
Commune de GIHOGAZI	0,0	100,0	67 627
Commune de GITARAMUKA	0,0	100,0	78 120
Commune de MUTUMBA	0,0	100,0	41 476
Commune de NYABIKERE	0,0	100,0	48 993
Commune de SHOMBO	0,0	100,0	46 815

**Tableau A3.8.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province KAYANZA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de KAYANZA	4,0	96,1	585 412
Commune de BUTAGANZWA	0,0	100,0	51 601
Commune de GAHOMBO	0,0	100,0	39 633
Commune de GATARA	0,0	100,0	64 112
Commune de KABARORE	0,0	100,0	62 303
Commune de KAYANZA	28,8	77,6	97 252
Commune de MATONGO	0,0	100,0	70 275
Commune de MUHANGA	1,3	98,7	64 480
Commune de MURUTA	0,0	100,0	57 888
Commune de RANGO	0,0	100,0	77 868

**Tableau A3.9.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province KIRUNDO selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de KIRUNDO	2,2	97,8	628 256
Commune de BUGABIRA	0,0	100,0	89 259
Commune de BUSONI	0,0	100,0	145 424
Commune de BWAMBARANGWE	6,1	93,9	66 816
Commune de GITOBE	0,0	100,0	57 326
Commune de KIRUNDO	10,8	89,2	93 110
Commune de NTEGA	0,0	100,0	98 665
Commune de VUMBI	0,0	100,0	77 656

**Tableau A3.10.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province MAKAMBA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de MAKAMBA	3,8	96,2	430 899
Commune de KAYOGORO	4,0	96,0	88 552
Commune de KIBAGO	0,0	100,0	44 978
Commune de MABANDA	7,1	92,9	45 836
Commune de MAKAMBA	10,0	90,0	93 558
Commune de NYANZA LAC	0,0	100,0	112 752
Commune de VUGIZO	0,0	100,0	45 223

**Tableau A3.11.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province MURAMVYA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de MURAMVYA	3,3	96,7	292 589
Commune de BUKEYE	1,3	98,7	66 090
Commune de KIGANDA	3,8	96,2	48 730
Commune de MBUYE	0,0	100,0	55 342
Commune de MURAMVYA	6,7	93,3	81 257
Commune de RUTEGAMA	3,6	96,4	41 170

**Tableau A3.12.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province MUYINGA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de MUYINGA	1,9	98,1	632 409
Commune de BUHINYUZA	0,0	100,0	54 482
Commune de BUTIHINDA	0,0	100,0	96 890
Commune de GASHOHO	0,0	100,0	66 107
Commune de GASORWE	0,0	100,0	81 998
Commune de GITERANYI	1,4	98,6	151 230
Commune de MUYINGA	7,0	93,0	138 227
Commune de MWAKIRO	0,0	100,0	43 475

**Tableau A3.13: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province MWARO selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de MWARO	1,4	98,6	273 143
Commune de BISORO	0,0	100,0	34 175
Commune de GISOZI	4,9	95,1	27 954
Commune de KAYOKWE	4,9	95,1	49 127
Commune de NDAVA	0,0	100,0	57 284
Commune de NYABIHANGA	0,0	100,0	60 311
Commune de RUSAKA	0,0	100,0	44 292

**Tableau A3.14.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province NGOZI selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de NGOZI	6,5	93,5	660 717
Commune de BUSIGA	0,0	100,0	65 143
Commune de GASHIKANWA	0,0	100,0	57 086
Commune de KIREMBA	1,2	98,8	93 336
Commune de MARANGARA	0,0	100,0	67 832
Commune de MWUMBA	0,0	100,0	61 584
Commune de NGOZI	33,1	66,9	120 557
Commune de NYAMURENZA	0,0	100,0	57 202
Commune de RUHORORO	0,0	100,0	62 337
Commune de TANGARA	2,5	97,5	75 640

**Tableau A3.15.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province RUTANA selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de RUTANA	3,4	96,6	333 510
Commune de BUKEMBA	15,7	84,3	35 471
Commune de GIHARO	0,0	100,0	93 365
Commune de GITANGA	0,0	100,0	43 727
Commune de MPINGA	0,0	100,0	52 821
Commune de MUSONGATI	0,0	100,0	52 949
Commune de RUTANA	10,6	89,4	55 177

**Tableau A3.16.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province RUYIGI selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de RUYIGI	2,2	97,8	400 530
Commune de BUTAGANZWA	0,0	100,0	63 186
Commune de BUTEZI	0,0	100,0	39 178
Commune de BWERU	0,0	100,0	37 502
Commune de GISURU	0,0	100,0	99 461
Commune de KINYINYA	3,2	96,8	53 038
Commune de NYABITSINDA	0,0	100,0	51 534
Commune de RUYIGI	12,6	87,4	56 631

**Tableau A3.17.: Répartition en pourcentage de la population des communes de la province BUJUMBURA MAIRIE selon le milieu de résidence**

Province et Communes	Milieu urbain (%)	Milieu rural (%)	Effectif
Province de BUJUMBURA MAIRIE	497 166	-	497 166
Commune de BUTERERE	28 371	-	28 371
Commune de BUYENZI	47 363	-	47 363
Commune de BWIZA	37 688	-	37 688
Commune de CIBITOKÉ	50 899	-	50 899
Commune de GIHOSHA	39 503	-	39 503
Commune de KAMENGE	50 070	-	50 070
Commune de KANYOSHA	59 181	-	59 181
Commune de KINAMA	49 776	-	49 776
Commune de KININDO	21 920	-	21 920
Commune de MUSAGA	43 735	-	43 735
Commune de NGAGARA	30 296	-	30 296
Commune de NYAKABIGA	20 883	-	20 883
Commune de ROHERO	17 481	-	17 481

**ANNEXE 4 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 1990 et 2008 par province et commune**

**PROVINCE DE BUBANZA**

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bubanza	58 857	83 678	2,0
Gihanga	33 475	55 344	2,8
Mpanda	33 854	58 913	3,1
Musigati	58 303	82 207	1,9
Rugazi	41 360	57 881	1,9
<b>Total</b>	<b>225 849</b>	<b>338 023</b>	<b>2,3</b>

## PROVINCE DE BUJUMBURA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bugarama	***	30 482	***
Isale	54 134	78 740	2,1
Kabezi	42 760	49 079	0,8
Kanyosha	65 747	78 823	1,0
Mubimbi	30 014	41 689	1,8
Mugongomanga	23 243	27 985	1,0
Muhuta	57 524	60 633	0,3
Mukike	19 562	24 660	1,3
Mutambu	41 003	43 763	0,4
Mutimbuzi	3 557	69 525	18,0
Nyabiraba	***	50 554	***
<b>Total</b>	<b>369 557</b>	<b>555 933</b>	<b>2,3</b>

\*\*\* Communes créées après 1990

## PROVINCE DE BURURI

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Burambi	47 992	57 167	1,0
Bururi	54 193	83 614	2,4
Buyengero	46 746	58 670	1,3
Matana	29 046	42 777	2,2
Mugamba	45 602	59 084	1,4
Rumonge	77 439	145 074	3,5
Rutovu	34 758	46 111	1,6
Songa	34 922	51 831	2,2
Vyanda	22 212	29 685	1,6
<b>Total</b>	<b>392 910</b>	<b>574 013</b>	<b>2,1</b>

## PROVINCE DE CANKUZO

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Cankuzo	32 706	47 972	2,2
Cendajuru	16 921	32 458	3,7
Gisagara	38 145	57 322	2,3
Kigamba	22 861	40 773	3,3
Mishiha	31 561	50 348	2,6
<b>Total</b>	<b>142 194</b>	<b>228 873</b>	<b>2,7</b>

## PROVINCE DE CIBITOKÉ

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Buganda	45 181	69 045	2,4
Bukinanyana	49 044	75 750	2,4
Mabayi	40 078	66 367	2,8
Mugina	52 222	88 451	3,0
Murwi	55 827	82 235	2,2
Rugombo	40 273	78 587	3,8
<b>Total</b>	<b>282 625</b>	<b>460 435</b>	<b>2,7</b>

## PROVINCE DE GITEGA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bugendana	85 507	108 387	1,3
Bukirasazi	28 650	32 714	0,7
Buraza	36 142	47 485	1,5
Giheta	61 328	73 017	1,0
Gishubi	73 493	55 927	-1,5
Gitega	100 333	155 005	2,4
Itaba	45 147	51 139	0,7
Makebuko	51 602	59 456	0,8
Mutaho	50 497	65 354	1,4
Nyarusange	85 507	40 904	-4,0
Ryansoro	28 650	35 835	1,3
<b>Total</b>	<b>564 127</b>	<b>725 223</b>	<b>1,4</b>

## PROVINCE DE KARUZI

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bugenyuzi	55 873	81 938	2,1
Buhuga	44 136	71 474	2,7
Gihogazi	60 235	67 627	0,6
Gitaramuka	56 864	78 120	1,8
Mutumba	25 597	41 476	2,7
Nyabikere	30 441	48 993	2,7
Shombo	28 505	46 815	2,8
<b>Total</b>	<b>301 651</b>	<b>436 443</b>	<b>2,1</b>

## PROVINCE DE KAYANZA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Butaganzwa	39 472	51 601	1,5
Gahombo	29 434	39 633	1,7
Gatara	46 891	64 112	1,8
Kabarore	43 251	62 303	2,0
Kayanza	64 361	97 252	2,3
Matongo	53 252	70 275	1,6
Muhanga	53 673	64 480	1,0
Muruta	45 788	57 888	1,3
Rango	67 555	77 868	0,8
<b>Total</b>	<b>443 677</b>	<b>585 412</b>	<b>1,6</b>

## PROVINCE DE KIRUNDO

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bugabira	50 744	89 259	3,2
Busoni	86 494	145 424	2,9
Bwambarangwe	40 536	66 816	2,8
Gitobe	41 810	57 326	1,8
Kirundo	62 214	93 110	2,3
Ntega	64 764	98 665	2,4
Vumbi	58 002	77 656	1,6
<b>Total</b>	<b>404 564</b>	<b>628 256</b>	<b>2,5</b>

## PROVINCE DE MAKAMBA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Kayogoro	44 585	88 552	3,9
Kibago	24 730	44 978	3,4
Mabanda	25 995	45 836	3,2
Makamba	57 311	93 558	2,8
Nyanza Lac	58 373	112 752	3,7
Vugizo	29 747	45 223	2,4
<b>Total</b>	<b>240 741</b>	<b>430 899</b>	<b>3,3</b>

## PROVINCE DE MURAMVYA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bukeye	50 351	66 090	1,5
Kiganda	37 657	48 730	1,4
Mbuye	45 657	55 342	1,1
Muramvya	57 300	81 257	2,0
Rutegama	35 465	41 170	0,8
<b>Total</b>	<b>226 430</b>	<b>292 589</b>	<b>1,4</b>

## PROVINCE DE MUYINGA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)%
Buhinyuza	34 425	54 482	2,6
Butihinda	62 046	96 890	2,5
Gashoho	48 430	66 107	1,7
Gasorwe	57 040	81 998	2,0
Giteranyi	70 522	151 230	4,3
Muyinga	84 735	138 227	2,8
Mwakiro	28 320	43 475	2,4
<b>Total</b>	<b>385 518</b>	<b>632 409</b>	<b>2,8</b>

## PROVINCE DE MWARO

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bisoro	25 257	34 175	1,7
Gisozi	20 923	27 954	1,6
Kayokwe	37 554	49 127	1,5
Ndava	43 664	57 284	1,5
Nyabihanga	49 288	60 311	1,1
Rusaka	34 005	44 292	1,5
<b>Total</b>	<b>210 691</b>	<b>273 143</b>	<b>1,5</b>

## PROVINCE DE NGOZI

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Busiga	51 260	65 143	1,3
Gashikanwa	39 975	57 086	2,0
Kirembe	63 301	93 336	2,2
Marangara	51 013	67 832	1,6
Mwumba	53 704	61 584	0,8
Ngozi	72 896	120 557	
Nyamurenza	11 238	57 202	9,5
Ruhororo	51 738	62 337	1,0
Tangara	58 689	75 640	1,4
<b>Total</b>	<b>483 814</b>	<b>660 717</b>	<b>1,7</b>

## PROVINCE DE RUTANA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Bukemba	17 369	35 471	4,0
Giharo	44 961	93 365	4,1
Gitanga	25 017	43 727	3,2
Mpinga	38 396	52 821	1,8
Musongati	39 669	52 949	1,6
Rutana	32 599	55 177	3,0
<b>Total</b>	<b>198 011</b>	<b>333 510</b>	<b>2,9</b>

## PROVINCE DE RUYIGI

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Butaganzwa	60 935	63 186	0.3
Butezi	26 954	39 178	2.2
Bweru	28 387	37 502	1.5
Gisuru	48 818	99 461	3.8
Kinyinya	27 127	53 038	3.8
Nyabitsinda	24 250	51 534	4.3
Ruyigi	37 646	56 631	2.5
<b>Total</b>	<b>254 117</b>	<b>400 530</b>	<b>2.6</b>

## MAIRIE DE BUJUMBURA

Communes	Population en 1990	Population en 2008	Taux d'accroissement annuel moyen (en %)
Buterere	***	28 371	
Buyenzi	27 981	47 363	3,0
Bwiza	26 612	37 688	2,0
Cibitoke	25 399	50 899	3,9
Gihosha	***	39 503	***
Kamenge	39 357	50 070	1,3
Kanyosha	***	59 181	***
Kinama	23 560	49 776	4,2
Kinindo	***	21 920	***
Musaga	30 746	43 735	2,0
Ngagara	15 135	30 296	3,9
Nyakabiga	15 738	20 883	1,6
Rohero	22 100	17 481	-1,3
<b>Total</b>	<b>226 628</b>	<b>497 166</b>	<b>4,5</b>

\*\*\* Communes créées après 1990